



Énoncé économique  
de l'automne

2022



**Énoncé économique | 2022**  
**de l'automne**

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2022)**  
**Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document  
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au [www.Canada.ca/MAJ-Economique-Budgetaire](http://www.Canada.ca/MAJ-Economique-Budgetaire)

*This document is also available in English.*

No de catalogue : F1-52F-PDF

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique, la version électronique prévaudra.

# Avant-propos

Au cours des derniers mois, j'ai voyagé d'un bout à l'autre du Canada – et visité plus de deux douzaines de villes – afin de rencontrer des travailleurs canadiens et des entreprises canadiennes.

J'ai visité un fabricant de pièces d'automobile à Etobicoke et une mine de potasse à Colonsay, en Saskatchewan, et rencontré les femmes et les hommes de Sherbrooke qui fabriquent les bottes que portent nos forces armées partout dans le monde.

J'ai visité le port de Saint John, au Nouveau-Brunswick et une ferme familiale à Olds, en Alberta.

À Dartmouth, à Brampton et à Calgary, j'ai passé du temps avec des camionneurs qui font rouler notre économie à toute heure du jour, beau temps mauvais temps.

Tous les Canadiens à qui j'ai parlé sont fiers de notre pays. Ils sont fiers du travail qu'ils accomplissent chaque jour pour nourrir le Canada et le reste du monde, construire nos voitures, acheminer nos biens sur les marchés mondiaux et élever leurs enfants.

Mais beaucoup d'entre eux m'ont aussi dit qu'ils sont préoccupés et se demandent si notre prospérité future sera à l'image de celle que nous avons déjà connue et s'ils seront en mesure de payer leurs factures actuelles.

Et c'est là que je veux commencer : je veux parler du coût élevé de la vie, qui préoccupe tant de millions de Canadiens.

L'inflation est plus faible au Canada que dans bon nombre de nos pays pairs, mais je sais que ce constat ne rassure en rien les Canadiennes et les Canadiens qui paient des prix plus élevés à la caisse ou qui dépensent davantage pour faire le plein d'essence.

C'est une période difficile pour des millions de Canadiens, pour nos amis, pour nos familles, pour nos voisins.

En tant que vice-première ministre et ministre des Finances, il est important que je sois honnête avec les Canadiens au sujet des défis qui nous attendent.

Les taux d'intérêt montent, car les banques centrales prennent des mesures pour lutter contre l'inflation. Cette situation signifie que notre économie ralentit.

Elle signifie aussi que des gens voient leurs paiements hypothécaires augmenter, que les affaires ne sont plus aussi bonnes que depuis le déconfinement.

C'est ce qui se produira au Canada. C'est ce qui se produira aux États-Unis. Et c'est ce qui se produira dans toutes les économies du monde, grandes et petites.

Il serait faux de dire le contraire. Quiconque prétend pouvoir empêcher les défis à venir a tort.

Le Canada ne peut pas éviter le ralentissement mondial à venir, tout comme nous n'aurions pu empêcher la COVID-19 d'atteindre nos côtes une fois qu'elle a commencé à infecter le monde.

Mais nous serons prêts. Oui, nous sommes prêts.

Nous sommes prêts parce que, depuis sept ans, le gouvernement renforce le filet de sécurité sociale du Canada. Il a amélioré bon nombre de programmes importants et en a aussi ajouté quelques nouveaux.

Ces investissements faits dans les Canadiens sont comme une maison bien construite, coiffée d'un toit solide, nécessaire en toute saison, mais surtout essentielle quand le mercure chute.

Et c'est pourquoi, alors que l'automne cède la place à l'hiver, nous défendons l'assurance-emploi et les pensions auxquelles les Canadiens contribuent pendant toute leur vie active.

C'est pourquoi le gouvernement a créé l'Allocation canadienne pour enfants et bonifié le Supplément de revenu garanti, et pourquoi il est crucial que nos pensions et les prestations les plus importantes soient toutes indexées à l'inflation.

Et dans l'*Énoncé économique de l'automne* d'aujourd'hui, nous tenons d'autres promesses qui aideront à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, en mettant en œuvre un plan pour lequel des millions de Canadiens ont voté il y a un peu plus d'un an.

Nous travaillons à réduire les frais de carte de crédit pour les petites entreprises afin d'aider les entreprises qui sont au cœur de notre économie et de nos communautés, ainsi que les Canadiens qui soutiennent ces entreprises.

Nous imposons les rachats d'actions, pour nous assurer que les grandes sociétés paient leur juste part, et pour les inciter à réinvestir leurs bénéfices dans les travailleurs et au Canada.

Nous offrons un crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui aidera les familles de partout au Canada à se permettre d'accueillir un grand-parent ou un fils ou une fille ayant un handicap qui doit retourner à la maison.

Nous nous attaquons à la spéculation sur le marché immobilier et veillons à ce que les logements servent de résidences aux Canadiens, et non d'actifs pour les investisseurs qui les utilisent dans des opérations commerciales en vue de réaliser des profits.

Nous respectons l'engagement que nous avons pris de rendre l'accès à la propriété plus abordable pour les jeunes en créant un nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété qui permettra d'économiser plus facilement en vue de la mise de fonds.

Et nous respectons cet engagement en doublant le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation afin d'aider à couvrir les coûts de clôture qui accompagnent l'achat d'une première maison.

Nous éliminons de façon permanente les intérêts sur les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis.

Nous nous efforçons de garantir que chaque enfant puisse voir un dentiste, et nous offrons un soutien bien nécessaire aux locataires à faible revenu.

Nous accordons des paiements anticipés de l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'aider plus rapidement les travailleurs les moins bien payés – qui sont très souvent parmi les plus essentiels – en mettant plus d'argent dans leurs poches. Nous accordons des paiements anticipés de l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'aider plus rapidement les travailleurs les moins bien payés – qui sont très souvent parmi les plus essentiels – en mettant plus d'argent dans leurs poches.

Et nous offrons un nouveau soutien à ceux qui en ont le plus besoin en doublant le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) pour six mois; des centaines de dollars seront bientôt versés dans les comptes bancaires de 11 millions de personnes et de familles pour les aider à payer leurs factures.

Nous offrons des mesures d'allègement de l'inflation ciblée, parce que c'est la chose à faire.

Mais nous ne pouvons plus soutenir chaque Canadien comme nous l'avons fait avec les mesures d'urgence au plus fort de la pandémie.

Une telle démarche forcerait la Banque du Canada à augmenter les taux d'intérêt encore plus. La vie deviendrait plus chère pour tout le monde, pendant plus longtemps.

Alors, pendant que la banque centrale lutte contre l'inflation, nous ne compliquerons pas son travail.

Le Canada affiche les plus faibles ratios de la dette nette au PIB et du déficit au PIB parmi les pays du G7. Dans notre budget d'avril, alors que l'inflation était élevée au Canada et partout dans le monde et continuait d'augmenter, nous savions que nous devons adopter une attitude responsable sur le plan financier – et nous l'avons fait.

Dans le budget, nous nous étions engagés à ramener le déficit à un peu plus de 52 milliards de dollars cette année. Aujourd'hui, nous prévoyons qu'il se situera à un peu plus de 36 milliards de dollars – une baisse de plus de 30 %.

La raison essentielle, c'est que les dépenses que nous avons engagées pour lutter contre la pandémie ont fonctionné. Le Canada entre dans cette période de ralentissement de l'économie mondiale dans une position de force économique fondamentale.

On compte aujourd'hui 400 000 Canadiens de plus sur le marché du travail qu'avant la pandémie. Jusqu'à présent cette année, notre croissance économique a été la plus forte du G7. Plus forte que celle des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France ou du Japon.

Grâce à ce rendement économique enviable, nous sommes en mesure d'apporter un soutien ciblé aux plus vulnérables, tout en réduisant notre déficit.

Nous serons en mesure d'investir dans l'économie canadienne et d'être là pour les Canadiens qui en ont le plus besoin, parce que nous avons été prudents en avril et parce que nous sommes prudents aujourd'hui.

Nous sommes prêts.

C'est pourquoi nous pouvons tous croire avec confiance que nous surmonterons ce prochain ralentissement, tout comme nous avons surmonté ces difficiles deux dernières années et demie.

Lorsque nous aurons surmonté cette épreuve, tout en préservant nos forces économiques fondamentales, et que la récession causée par la pandémie sera derrière nous, aucun pays au monde ne sera mieux placé que le Canada pour prospérer dans une économie mondiale post-pandémie.

Nous cultivons des aliments pour nourrir la planète et nous extrayons la potasse dont les agriculteurs d'ici et d'ailleurs ont besoin pour cultiver les leurs. Nous avons les minéraux et les métaux critiques qui sont essentiels pour tout, des piles pour téléphones cellulaires aux appareils électroménagers et aux voitures électriques.

Nous avons les ressources naturelles pour alimenter la transition mondiale vers la carboneutralité et pour contribuer à la sécurité énergétique de nos alliés au fur et à mesure que la transition s'accélère.

Et, ce qui est essentiel, c'est que le Canada est *la* démocratie qui possède toutes ces ressources en abondance.

L'économie mondiale se trouve maintenant à un tournant important. Nous entrons dans une ère de déplacement de la production dans des pays alliés – une époque où nos partenaires démocratiques et leurs plus importantes entreprises cherchent à délaissier les dictatures au profit des démocraties pour leur dépendance.

C'est pourquoi le premier ministre et le chancelier Scholz ont signé à Terre-Neuve une entente afin que l'Allemagne achète de l'hydrogène canadien.

C'est pourquoi les États-Unis sont passés d'une politique favorisant l'achat de produits américains à une politique favorisant l'achat de produits nord-américains en ce qui a trait aux minéraux critiques et aux véhicules électriques.

Et c'est pourquoi notre ministre de l'Industrie a signé des accords avec des constructeurs d'automobiles et des fabricants de batteries mondiaux et que notre ministre des Ressources naturelles fait la promotion des minéraux critiques du Canada auprès du monde entier.

Parce que les Canadiens peuvent construire les véhicules électriques de demain. Les Canadiens peuvent produire les minéraux critiques dont dépendent ces véhicules, nos téléphones et nos ordinateurs.

Et les travailleurs canadiens de l'énergie peuvent aider le Canada à devenir le principal fournisseur d'énergie dans un monde carboneutre.

Nos alliés comptent sur nous. C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens, parce que le gouvernement croit que ce changement en cours représente l'opportunité la plus importante pour les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes depuis une génération.

Les investissements annoncés dans le budget d'avril visaient à saisir cette occasion. Et c'est également ce que visent les investissements du présent *Énoncé économique de l'automne*.

Grâce à des crédits d'impôt à l'investissement importants dans les technologies propres et l'hydrogène propre, il sera plus attrayant pour les entreprises du Canada d'investir dans la technologie et de produire l'énergie qui contribuera à alimenter une économie mondiale carboneutre.

Avec le lancement du nouveau Fonds de croissance du Canada, nous contribuerons à attirer les milliards de dollars de nouveaux capitaux privés nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et créer de bons emplois en même temps.

Qu'il s'agisse des minéraux critiques, des ports ou de l'énergie propre, nous continuerons à faciliter l'investissement des entreprises dans des projets importants au Canada – des projets auxquels les peuples autochtones participeront véritablement, des projets qui créeront de bons emplois et des projets qui stimuleront l'économie.

Nous continuerons d'investir dans la lutte contre le problème de productivité qui est le talon d'Achille économique du Canada.

Nous continuerons d'investir pour faire en sorte que les Canadiens aient les compétences dont ils ont besoin pour décrocher des emplois bien rémunérés, et nous continuerons d'apporter au Canada davantage de ces travailleurs qualifiés dont notre économie en pleine croissance a besoin dans un monde en évolution.

Mais nous savons que ces investissements ne sont qu'un versement initial sur le travail à venir.

Ainsi, dans les mois à venir, nous continuerons de travailler assidûment pour que le Canada soit pour les entreprises le meilleur endroit au monde où investir et créer des emplois bien rémunérés.

Maintenant, ces investissements – ceux que nous faisons aujourd'hui et ceux que nous continuerons de faire – seront essentiels à l'avenir de l'économie canadienne.

Ils contribueront à faire du Canada un chef de file dans les industries de demain. Ils aideront à bâtir une économie qui fonctionne pour tous et un pays plus durable et plus prospère pour les générations à venir.

Mais ce qui importe le plus, c'est ce que ces investissements signifient pour les Canadiens.

Si vous travaillez dans le secteur de l'énergie en Alberta, les investissements dans les énergies renouvelables signifient qu'il y aura encore des emplois bien rémunérés pour vous et vos enfants.

Si vous êtes un jeune couple à Vancouver, l'augmentation du nombre de travailleurs dans les métiers de la construction signifie des maisons plus abordables pour votre nouvelle famille.

Si vous travaillez dans l'industrie de l'automobile à Windsor, le leadership du Canada dans la construction de véhicules électriques signifie que vous pouvez construire la prochaine génération des voitures qui ont propulsé notre économie pendant plus d'un siècle.

Les travailleurs canadiens savent à quel point notre filet de sécurité sociale est important, et c'est pourquoi le gouvernement n'épuisera jamais les cotisations qui maintiennent l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada en vigueur.

Et les travailleurs canadiens savent à quel point la formation est importante pour les préparer à occuper des emplois précieux et bien rémunérés. Nous investissons également dans la formation.

Mais les travailleurs canadiens savent aussi que la chose la plus importante est un emploi stable et bien rémunéré; il s'agit de faire un travail dont vous pouvez être fiers avec des gens qui vous respectent, vous et vos compétences.

C'est pourquoi notre principal objectif économique pendant la pandémie était de préserver les emplois des Canadiens.

Et c'est pourquoi aujourd'hui, les travailleurs canadiens ont besoin d'un gouvernement doté d'une véritable politique industrielle robuste; un gouvernement qui s'engage à investir dans la transition vers la carboneutralité, à attirer de nouveaux capitaux privés et à favoriser la création d'emplois bien rémunérés d'un océan à l'autre.

C'est exactement ce que nous faisons.

En 1903, le premier ministre Laurier a pris la parole à la Chambre et s'est exprimé ainsi :

*[Traduction] « Le temps n'est pas aux délibérations, mais à l'action [...] Nous ne pouvons pas attendre, parce que le temps, lui, n'attend pas; nous ne pouvons pas attendre parce qu'en ces jours de développement merveilleux, le temps perdu est doublement perdu.*

*« Nous ne pouvons pas attendre, parce que les conditions de notre vie nationale se transforment en ce moment. Il serait fou de l'ignorer et criminel de le négliger. »*

Il parlait alors du chemin de fer transcontinental, qui reliait le Canada et l'économie canadienne d'est en ouest, et qui a permis d'ouvrir une nouvelle ère de croissance et de prospérité pour la population d'un pays en croissance.

Ce projet, à l'instar de Laurier, n'était pas parfait. La prospérité et les possibilités qu'il a créées n'ont pas été partagées également – avec les peuples autochtones, les femmes et les nouveaux Canadiens.

Mais le message qu'il a lancé à ce moment-là en est un que nous devrions écouter aujourd'hui.

Au tournant du siècle dernier, Laurier et une génération d'hommes d'État canadiens ont compris que le Canada était à



un tournant, et que nous pouvions saisir cette occasion, ou risquer d'être balayés par le destin manifeste de dirigeants plus ambitieux.

Aujourd'hui, nous sommes également à un moment charnière.

La transition vers la carboneutralité exige une transformation industrielle d'une ampleur comparable à celle de la Révolution industrielle elle-même, et le Canada a la chance d'avoir les gens talentueux, les matières premières et les industries nécessaires à cette transformation.

Et l'invasion illégale de l'Ukraine par Poutine a transformé la géopolitique, ce qui a montré encore plus à nos alliés l'intérêt de se tourner les uns vers les autres – vers nous – pour obtenir les éléments les plus critiques de leurs chaînes d'approvisionnement.

Ensemble, ces deux grandes transformations représentent l'occasion d'une génération de bâtir une économie canadienne prospère et durable.

Nous pouvons diriger l'économie mondiale d'une manière qui dépasse de loin notre empreinte en tant que pays d'à peine 39 millions d'habitants.

Nous pouvons mener la lutte contre les changements climatiques, et nous pouvons le faire d'une manière qui crée de bons emplois et de nouvelles entreprises pour les Canadiens d'un océan à l'autre.

Nous pouvons construire des maisons abordables et offrir des services de garde d'enfants abordables, ce qui aidera notre économie à croître et rendra la vie plus abordable pour les Canadiens de la classe moyenne.

Et nous pouvons faire en sorte que *toutes* les personnes dans ce pays puissent profiter de la prospérité que l'avenir peut apporter.

C'est l'avenir que nous pouvons nous offrir et offrir à nos enfants.

Mais nous ne pouvons pas attendre, parce que le temps, lui, n'attend pas. En ces jours de développement merveilleux, le temps perdu est doublement perdu.

Je sais que nous traversons une période difficile. Le vent du nord souffle.

Mais nous avons une maison bien construite, coiffée d'un toit solide, et nous avons survécu à des hivers bien plus rigoureux auparavant.

Et tout comme l'automne cède la place à l'hiver, l'hiver aussi cèdera la place au printemps.

Des jours plus doux nous attendent, et nous y arriverons ensemble.

En bâtissant une économie qui fonctionne pour tous.

En bâtissant un Canada où chacun a accès à un bon emploi qui lui permettra de gagner un revenu décent pour un travail honnête.

Et en bâtissant un Canada où personne n'est laissé pour compte.



**L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée**  
Vice-première ministre et ministre des Finances



# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>i</b>
<b>Aperçu économique : Une saine gestion économique en période d'incertitude</b> .....	<b>1</b>
1.1 Nouveaux défis pour la relance après la COVID-19.....	1
L'inflation constitue le principal défi économique mondial .....	1
Les taux d'intérêt grimpent partout dans le monde.....	4
La croissance mondiale devrait ralentir et les risques de récession ont augmenté.....	5
Le Canada a connu une forte reprise .....	6
Le marché du travail est solide.....	6
Le rythme robuste de la croissance économique du Canada a ralenti .....	8
1.2 Perspectives de l'économie canadienne.....	9
Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance économique ralentisse davantage .....	9
Probabilité croissante de ralentissement plus marqué .....	12
1.3 Investir en vue d'accroître la capacité de l'offre de l'économie .....	14
Le Canada doit stimuler l'investissement .....	15
1.4 Perspectives budgétaires .....	16
Un plan budgétaire responsable.....	16
Scénario pessimiste .....	19
Le point d'ancrage budgétaire.....	19
<b>Chapitre 1 : Rendre la vie plus abordable</b> .....	<b>23</b>
Offrir de meilleures mesures de soutien aux Canadiens qui en ont le plus besoin.....	24
Doublé le crédit pour la taxe sur les produits et services pendant six mois .....	24
Prestation dentaire canadienne.....	24
Supplément de l'Allocation canadienne pour le logement .....	24
Paiements anticipés automatiques de l'Allocation canadienne pour les travailleurs .....	25
Éliminer les intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants et aux apprentis.....	25
Rendre le logement plus abordable.....	26
Réduire les coûts de transaction des cartes de crédit pour les petites entreprises.....	27
Reconstruire le Canada atlantique et l'Est du Québec après l'ouragan <i>Fiona</i> .....	27
<b>Chapitre 2 : Emplois, croissance et une économie qui fonctionne pour tous</b> .....	<b>31</b>
2.1 Investir dans les compétences en vue d'une économie carboneutre.....	31
2.2 Assurer la compétitivité du Canada et créer de bons emplois pour les travailleurs.....	32
Lancer le Fonds de croissance du Canada.....	33
Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres.....	35
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre .....	35
Investir dans la compétitivité de la fabrication de pointe du Canada.....	36

Favoriser la résilience des chaînes d’approvisionnement des transports du Canada .....	37
2.3 Une économie productive et novatrice .....	38
Lancer une agence canadienne d’innovation et d’investissement .....	38
Moderniser les installations du Conseil national de recherches.....	39
Encourager l’investissement dans les projets d’envergure .....	39
Plan des niveaux d’immigration 2023-2025 du Canada .....	40
Investir dans les emplois pour les jeunes canadiens.....	41
Protéger les droits des travailleurs du transport routier.....	41
<b>Chapitre 3 : Un gouvernement équitable et efficace .....</b>	<b>45</b>
3.1 Un régime fiscal équitable .....	45
Taxation du rachat d’actions .....	45
Réforme fiscale internationale.....	45
Faire en sorte que les Canadiens les mieux nantis paient leur juste part.....	46
3.2 Gouvernement efficace .....	46
Améliorer la prestation des services .....	46
Aborder la transition numérique de la monnaie.....	47
<b>Annexe 1: Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires .....</b>	<b>51</b>
<b>Annexe 2 : Mise à jour de la Stratégie de gestion de la dette de 2022-2023.....</b>	<b>79</b>
<b>Annexe 3: Mesures législatives.....</b>	<b>83</b>
<b>Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires .....</b>	<b>85</b>

# Aperçu économique

## Une saine gestion économique en période d'incertitude

Dans le monde entier, les conséquences d'une pandémie qui n'arrive qu'une fois par siècle, combinées à des facteurs externes, notamment l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, ont poussé l'inflation à des sommets qui n'avaient pas été atteints depuis des décennies. Les Canadiennes et les Canadiens en ressentent les contrecoups, à l'épicerie, au moment de payer les factures à la fin du mois et lorsqu'ils pensent à ce que l'avenir leur réserve.

Malgré les difficultés qu'il faut surmonter, les Canadiens peuvent croire avec confiance que l'économie du pays résistera au ralentissement économique mondial qui arrive. Le taux de chômage du Canada se situe à un niveau parmi les plus bas en plusieurs décennies et, jusqu'à présent cette année, la croissance économique du pays a dépassé celle des pairs du G7. Les programmes qui ont soutenu les Canadiens pendant la pandémie ont aidé à jeter les bases d'une relance économique sans précédent. Ainsi, le Canada affrontera les turbulences économiques mondiales dans une position de force et de résilience économiques.

En ces temps d'inflation élevée, le gouvernement a adopté une approche équilibrée en aidant les gens à composer avec le coût de la vie croissant. Des mesures importantes et ciblées ont été offertes pour soutenir les plus vulnérables tout en veillant à ce que le Canada maintienne la capacité financière requise en cette période d'incertitude.

Dans le contexte économique difficile auquel le Canada et le monde entier font face, la croissance économique, ici et ailleurs dans le monde, s'annonce faible. L'ampleur du ralentissement, tant au Canada qu'à l'étranger, dépendra essentiellement de la rapidité avec laquelle l'inflation se modérera.

Dans les prochaines années, les tendances structurelles donnent à penser que l'offre demeurera une contrainte importante pour la croissance mondiale. L'avenir sera marqué par la réorientation continue des échanges commerciaux mondiaux, le vieillissement rapide de la population et les doubles impératifs de la sécurité énergétique et de la transition vers la carboneutralité. Investir dans des mesures qui favorisent la création d'emplois pour la classe moyenne et de nouveaux investissements sera la clé de la prospérité future des travailleurs et des entreprises au Canada.

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 s'appuie sur des mesures que le gouvernement a prises pour s'attaquer à ces défis essentiels, tout en étant orienté sur le soutien à apporter aux travailleurs et aux familles en période économique difficile. Alors que nous travaillons ensemble pour affronter le ralentissement économique à venir, l'Énoncé économique de l'automne de 2022 aidera l'économie canadienne à créer de bons emplois bien rémunérés pour les travailleurs, et contribuera à maintenir la capacité financière requise pour soutenir les Canadiens, faire croître la classe moyenne et bâtir une économie qui fonctionne pour tous.

### 1.1 Nouveaux défis pour la relance après la COVID-19

#### L'inflation constitue le principal défi économique mondial

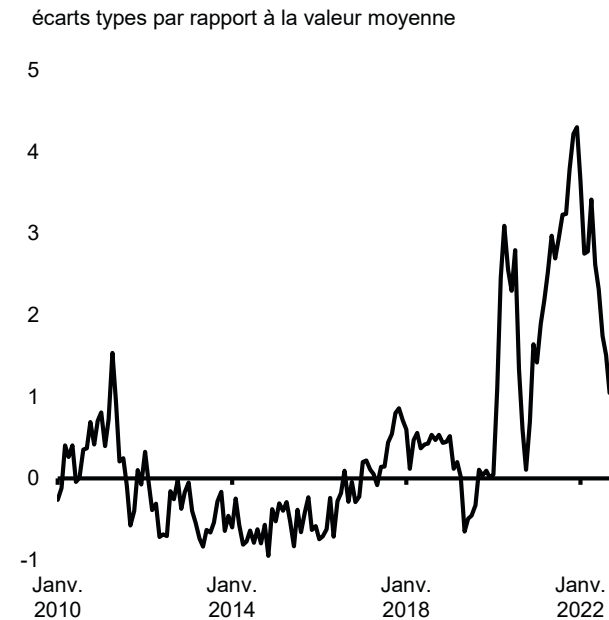
L'inflation a fortement augmenté partout dans le monde au cours de la dernière année. Des déséquilibres mondiaux entre l'offre et la demande, qui découlent d'une série de chocs de l'approvisionnement mondial combinés au rebond de la demande, font grimper les prix des biens et des services.

L'invasion illégale et barbare de l'Ukraine par la Russie a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et a fait grimper les prix des produits de base, surtout le pétrole brut, le gaz naturel, les aliments et les produits agricoles. L'Europe est maintenant confrontée à une crise énergétique aiguë, alors qu'elle délaisse l'énergie provenant de la Russie dont elle dépend, ce qui a pour effet d'entraîner une hausse des coûts de fabrication et d'imposer une pression sur le budget des ménages. Les confinements liés à la politique de zéro COVID de la Chine ont prolongé les perturbations des chaînes d'approvisionnement. De plus, dans de nombreuses économies avancées, y compris aux États-Unis et au Canada, les pressions inflationnistes ont commencé à s'élargir sous l'effet de la demande intérieure plus forte et des pressions salariales plus élevées découlant de marchés du travail serrés.

Au cours des derniers mois, certains facteurs mondiaux sous-jacents à l'inflation élevée ont commencé à s'atténuer. Les goulots d'étranglement de l'offre mondiale demeurent importants, mais ont commencé à s'améliorer (graphique 1.1), et les prix mondiaux de divers produits de base, y compris le pétrole brut et les produits agricoles, ont chuté par rapport aux sommets atteints antérieurement (graphique 1.2).

Par conséquent, l'inflation globale a légèrement diminué dans certains pays au cours de l'été, notamment au Canada, bien qu'elle se soit encore accélérée dans d'autres pays, y compris l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Au Canada, l'inflation globale a reculé pour un troisième mois d'affilée en septembre et est tombée à 6,9 % d'une année sur l'autre, un taux inférieur au sommet de 8,1 % atteint en juin, et était plus modérée que dans bon nombre de pays comparables (graphique 1.3). Cela dit, les pressions inflationnistes demeurent élevées et généralisées au Canada. Les mesures de l'inflation fondamentale ont ralenti leur poussée, mais demeurent élevées, et l'inflation devrait demeurer au-dessus des niveaux cibles pendant quelque temps (graphique 1.4).

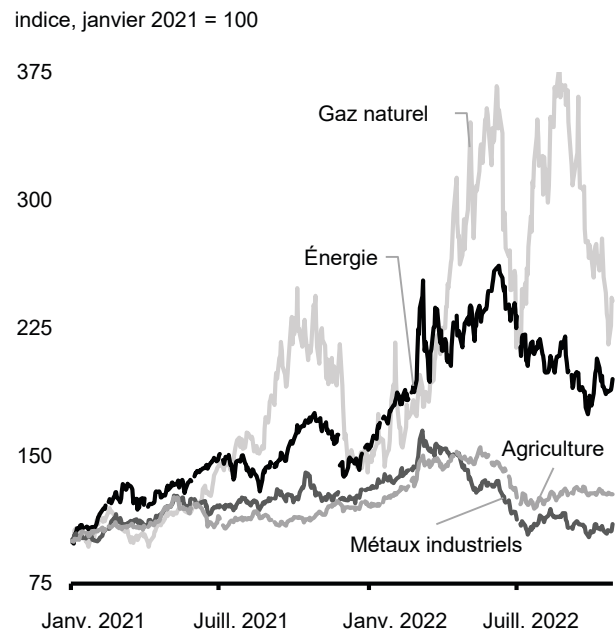
**Graphique 1.1**  
**Indice des pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement mondiales**



Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2022. L'indice intègre les données sur les coûts de transport et les indicateurs de fabrication pour évaluer les pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Source : Federal Reserve Bank of New York

**Graphique 1.2**  
**Prix des produits de base**

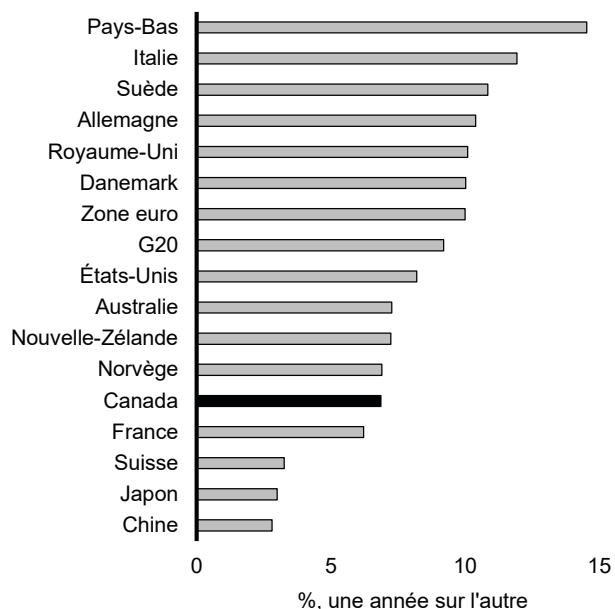


Nota – Le dernier point de données correspond au 26 octobre 2022.

Source : Haver Analytics

Certes, les perspectives d'inflation restent soumises à des défis importants dans le monde entier, plus particulièrement aux États-Unis. L'économie mondiale reste fortement perturbée par les pénuries d'énergie et les effets de la guerre en Ukraine. La demande mondiale demeure élevée, tout comme les attentes en matière d'inflation. Il est peu probable que les pressions inflationnistes découlant des chaînes d'approvisionnement s'atténuent complètement jusqu'à ce que la demande de marchandises aux États-Unis – la plus grande économie du monde – soit normalisée. L'effet complet sur l'inflation de la hausse des taux d'intérêt devrait prendre du temps à se matérialiser. Dans l'ensemble, ces tendances suggèrent que le retour vers une inflation modérée au niveau mondial se fera de façon graduelle.

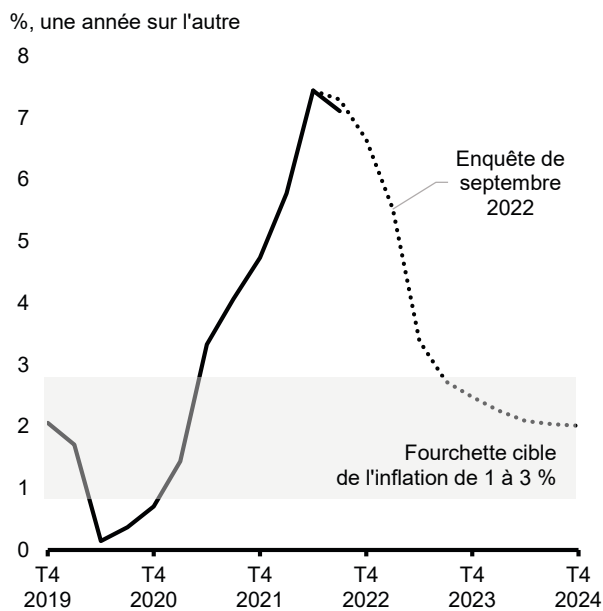
**Graphique 1.3**  
**Inflation des prix à la consommation dans certaines économies et régions**



*Nota* – Le graphique représente l'inflation de l'IPC global d'une année sur l'autre pour septembre 2022, sauf en ce qui concerne le G20 (août 2022), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (T3 de 2022), l'Allemagne, l'Italie et la France (octobre 2022).

Sources : Haver Analytics; Organisation de coopération et de développement économiques

**Graphique 1.4**  
**Inflation des prix à la consommation, données actuelles et prévisions, Canada**



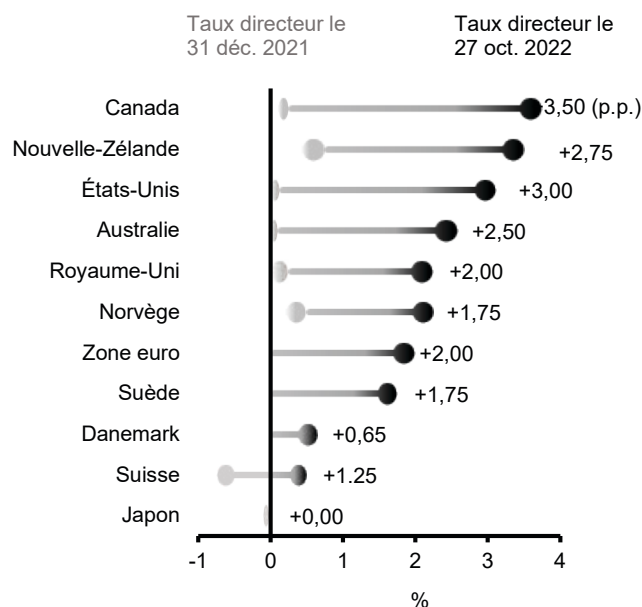
*Nota* – Les lignes pointillées et en tirets sont des projections. Les lignes pleines représentent des données actuelles. Le dernier point de données réelles correspond au T3 de 2022.

Sources : Statistique Canada; enquête auprès d'économistes du secteur privé de septembre 2022 du ministère des Finances Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Les taux d'intérêt grimpent partout dans le monde

Afin de ralentir la demande et d'ancrer les attentes d'inflation, les banques centrales, y compris la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, ont augmenté les taux d'intérêt dans le cadre d'un des cycles de resserrement monétaire les plus synchronisés depuis des décennies (graphique 1.5). Pour de nombreuses économies avancées, les taux d'intérêt atteignent maintenant des niveaux jamais vus en près de 15 ans.

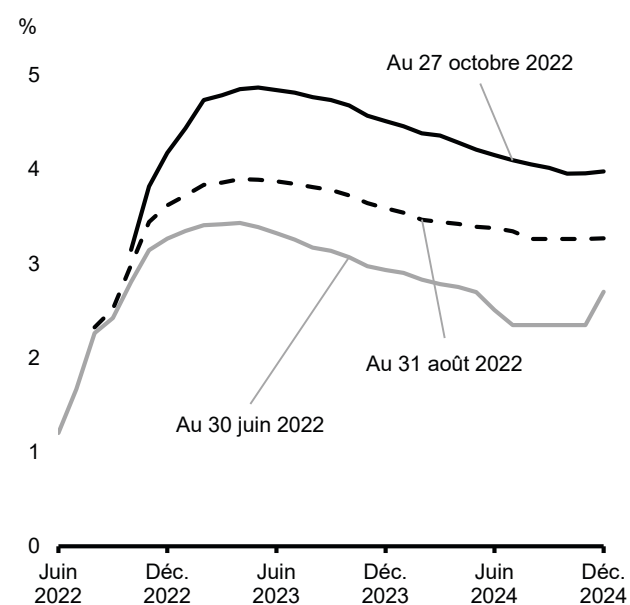
Graphique 1.5  
**Variation des taux directeurs des banques centrales depuis janvier 2022, économies avancées**



*Nota* – Le taux de refinancement principal est utilisé pour la zone euro, le taux cible moyen des fonds fédéraux est utilisé pour les États-Unis. Les taux officiels sont utilisés dans les autres cas.

Source : Haver Analytics

Graphique 1.6  
**Attentes relatives au taux directeur américain**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à décembre 2024. Les prix des fonds fédéraux sont convertis en probabilités basées sur le marché des annonces futures de la Réserve fédérale concernant le taux d'intérêt cible.

Source : Bloomberg

Au cours des derniers mois, les attentes du marché à l'égard des taux directeurs futurs ont augmenté considérablement, en raison de l'inflation sous-jacente et des attentes d'inflation qui sont demeurées élevées et de la détermination croissante à juguler l'inflation démontrée par la Réserve fédérale américaine. Les conséquences se font sentir dans le monde entier sous forme de flambée du dollar américain, de hausse des taux d'intérêt et de volatilité sur les marchés financiers. Il y a seulement quelques mois, on s'attendait à ce que les taux directeurs américains plafonnent à un peu plus de 3 %, alors que les marchés s'attendent maintenant à ce qu'ils atteignent un sommet de 5 % (graphique 1.6). Les banques centrales ont également mis fin en grande partie aux programmes d'assouplissement quantitatif, et certaines laissent leurs bilans diminuer, en retirant des liquidités. Essentiellement en réponse à l'évolution de la politique monétaire et aux attentes concernant de nouvelles hausses de taux, les marchés financiers ont connu une réévaluation notable, avec des baisses particulièrement importantes sur les marchés boursiers. Les banques centrales ont eu recours à des taux d'intérêt plus élevés pour lutter contre l'inflation, mais ces derniers ralentiront de façon marquée la croissance économique.

La Banque du Canada a clairement indiqué qu'elle demeure résolue à utiliser ses outils de politique monétaire pour ramener l'inflation à la cible de 2 % et maintenir les attentes en matière d'inflation bien ancrées. À la fin d'octobre, la Banque du Canada a réitéré qu'elle s'attendait à ce que l'inflation recule à environ 3 %, la limite supérieure de sa cible d'inflation, à la fin de 2023, et qu'elle revienne à 2 % d'ici la fin de 2024.



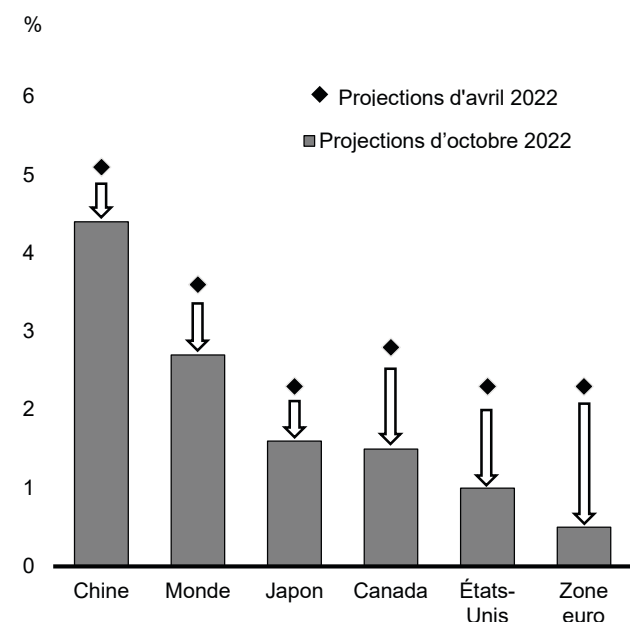
## La croissance mondiale devrait ralentir et les risques de récession ont augmenté

La croissance mondiale devrait ralentir fortement au cours du deuxième semestre de 2022 et en 2023, et l'économie mondiale risque de tomber en récession (graphique 1.7). Le resserrement marqué des conditions financières et la crise énergétique en Europe provoquée par l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie constituent les principales sources de ralentissement de la croissance dans de nombreuses économies. Certains signes montrent que l'activité commerciale mondiale a commencé à s'affaiblir (graphique 1.8) et que la confiance des consommateurs s'est détériorée. Toutefois, les conditions financières resserrées prennent du temps à pleinement influencer les décisions en matière de production, d'investissement et de consommation. En conséquence, il existe une incertitude quant au ralentissement de la croissance mondiale.

La forte augmentation des taux d'intérêt américains, combinée aux préoccupations croissantes entourant la croissance mondiale, a mené à une importante appréciation du dollar américain par rapport à la plupart des grandes monnaies, y compris le dollar canadien, ce qui attise la hausse des prix des biens importés. En raison du rôle dominant du dollar américain dans les finances internationales, un dollar fort augmente aussi les coûts du service de la dette pour les emprunteurs non américains qui ont une dette libellée en dollars américains. Par conséquent, les pays en développement ressentiront le plus fortement les retombées du resserrement de la politique monétaire américaine.

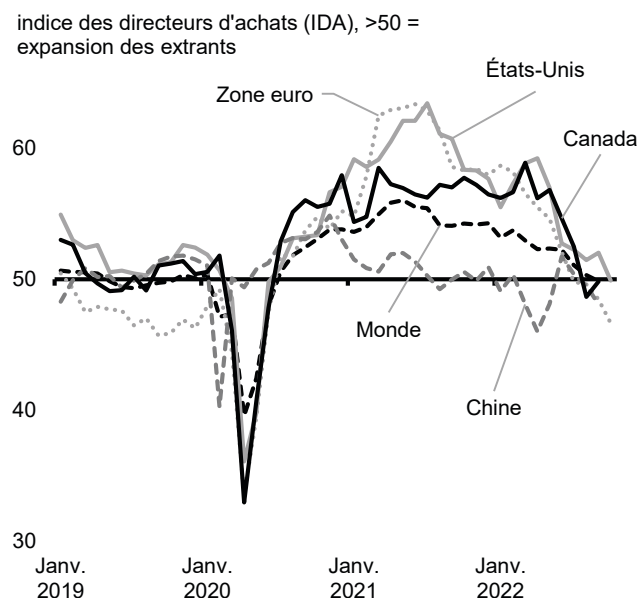
Dans certaines grandes économies, les répercussions du resserrement des conditions financières sont amplifiées par des difficultés particulières. La crise énergétique en Europe menace de faire basculer l'économie dans une récession cet hiver. La croissance de la Chine subit un ralentissement marqué dans le contexte d'une correction nécessaire du secteur immobilier et, en parallèle, de restrictions continues visant à contenir les nouvelles vagues de COVID-19.

Graphique 1.7  
**Révisions apportées aux prévisions du FMI concernant la croissance du PIB réel de 2023 des grandes économies**



Source : Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (FMI), octobre 2022

Graphique 1.8  
**Activité manufacturière mondiale**



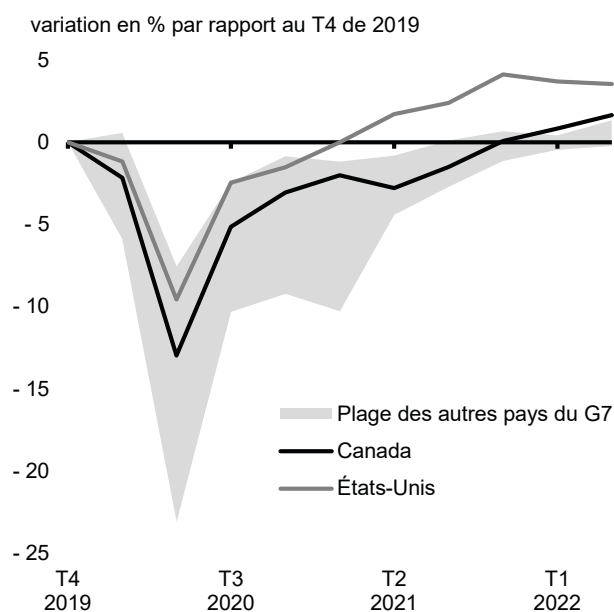
Nota – Le dernier point de données correspond à octobre 2022 pour la zone euro et les États-Unis, et à septembre 2022 dans tous les autres cas.

Source : IDA par S&P Global

## Le Canada a connu une forte reprise

La reprise économique du Canada à la suite de la récession causée par la pandémie a été forte. Le produit intérieur brut (PIB) réel est revenu aux niveaux d'avant la pandémie au cours du quatrième trimestre de 2021, ce qui constitue la reprise la plus rapide des trois dernières récessions. Malgré le ralentissement de la croissance économique mondiale, l'économie du Canada s'est montrée résiliente et a connu une forte croissance au cours du premier semestre de 2022 (graphique 1.9), son PIB réel ayant progressé au taux annuel de 3,2 % – de loin le rythme le plus rapide du G7 (graphique 1.10). La taille de l'économie du Canada équivaut maintenant à 102,6 % de la taille qu'elle avait avant la pandémie.

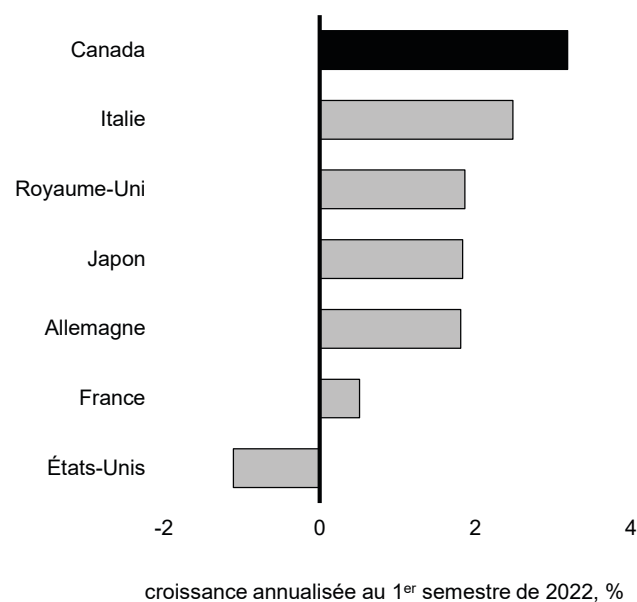
Graphique 1.9  
**Rétablissement du PIB réel à la suite de la pandémie dans les économies du G7**



Nota – Le dernier point de données correspond au 2<sup>e</sup> trimestre de 2022.

Sources : Haver Analytics; Statistique Canada

Graphique 1.10  
**Croissance du PIB réel dans les économies du G7, T4 de 2021 par rapport à T2 de 2022**



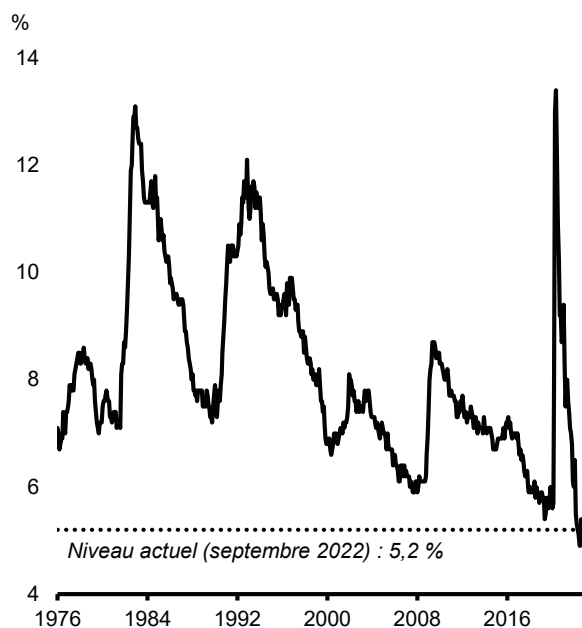
Sources : Haver Analytics; Statistique Canada

## Le marché du travail est solide

La vigueur de la relance du Canada a été particulièrement visible dans le marché du travail. La reprise de l'emploi au Canada figure parmi les plus rapides du G7, en bonne partie en raison du vaste soutien offert aux travailleurs et aux entreprises par le gouvernement fédéral pendant la pandémie. Environ 400 000 Canadiens de plus qu'avant la pandémie travaillent aujourd'hui, et le taux de chômage de 5,2 % en septembre est près de son creux historique (graphique 1.11). Ces vigoureuses conditions sont apparentes dans l'ensemble du pays, l'emploi se situant au-dessus des niveaux d'avant la pandémie dans chacune des provinces (graphique 1.12). Comparativement aux États-Unis, l'économie avec laquelle le Canada entretient les liens les plus étroits, le taux d'activité est particulièrement élevé au Canada; en septembre, environ 79 % des Canadiens en âge de travailler participaient au marché du travail, contre 74 % seulement aux États-Unis.

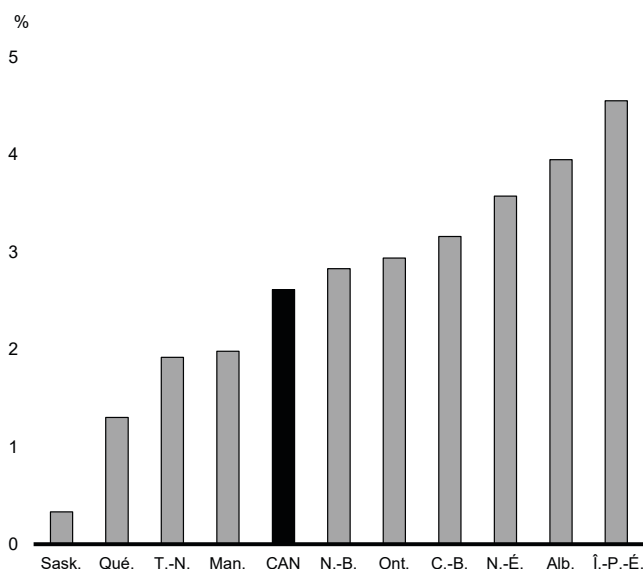
Toutefois, les employeurs ont eu du mal à pourvoir les postes disponibles, ce qui s'explique en partie par le déficit d'immigration au début de la pandémie (graphique 1.13). Les employeurs cherchaient à pourvoir plus d'un million de postes au deuxième trimestre, un nombre record, même si les données les plus récentes suggèrent une certaine diminution de la demande de main-d'œuvre. La forte reprise de l'emploi au Canada a réduit le nombre de travailleurs disponibles, ce qui limite le potentiel de gains d'emplois additionnels importants. Ce resserrement du marché du travail a également entraîné une forte accélération de la croissance des salaires, laquelle a aidé à atténuer pour certains la hausse du coût de la vie.

Graphique 1.11  
Taux de chômage



Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2022.  
Source : Statistique Canada

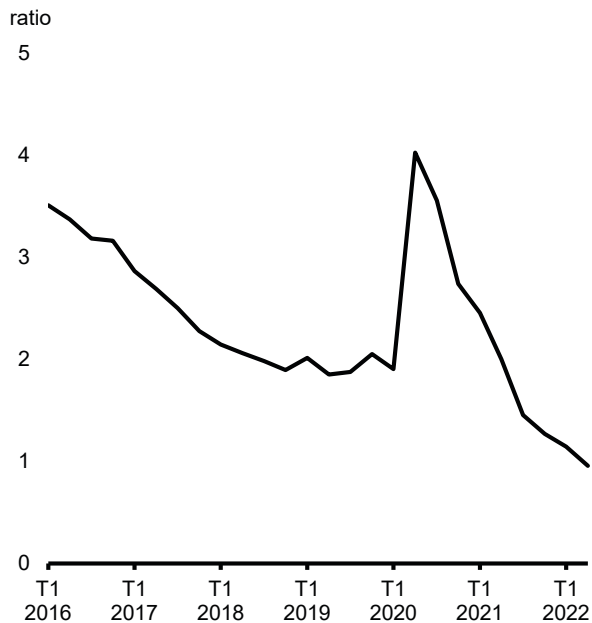
Graphique 1.12  
Variation de l'emploi par rapport au niveau d'avant la pandémie



Nota – Variation en pourcentage du T4 de 2019 au T3 de 2022.  
Source : Statistique Canada

Le fort rebond de l'immigration a contribué à la reprise de la croissance démographique et de la population active. Au cours des dernières années, le Canada a connu la croissance démographique la plus rapide parmi les pays du G7 (graphique 1.14). Après avoir brusquement diminué au début de la pandémie, le nombre de nouveaux résidents permanents au Canada a bondi à environ 275 000 jusqu'à maintenant en 2022, de sorte que le gouvernement est en bonne voie d'atteindre son objectif d'immigration pour 2022. De plus, le nombre d'étudiants et de travailleurs étrangers temporaires a également fortement augmenté. Les avantages économiques de l'immigration, qui s'ajoutent aux avantages sociaux et familiaux, dépendent de la mesure dans laquelle les nouveaux arrivants réussissent à s'intégrer sur le marché du travail. Le Canada fait bonne figure à cet égard, car les nouveaux arrivants ont continuellement amélioré leur participation au marché du travail au cours des dernières années. Afin de poursuivre sa croissance économique, le Canada devra continuer d'être une destination de choix pour ceux qui cherchent à bâtir un avenir meilleur pour eux et leurs familles.

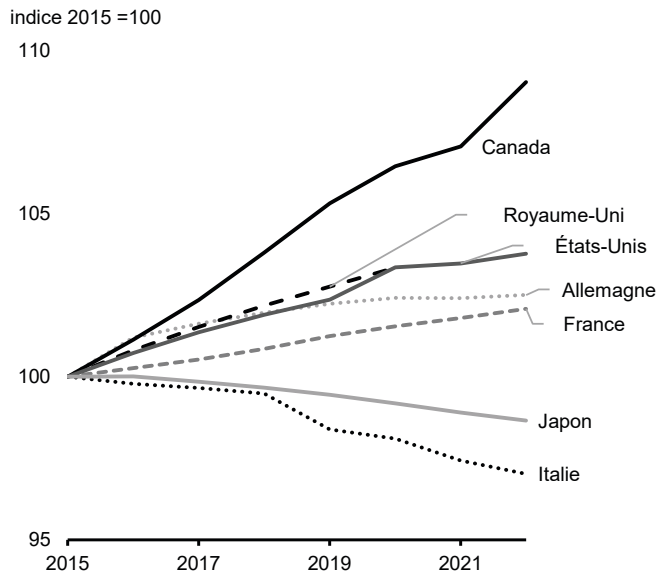
Graphique 1.13  
Chercheurs d'emploi par poste vacant



Nota – Le dernier point de données correspond au 2<sup>e</sup> trimestre de 2022. Les chercheurs d'emploi comprennent les chômeurs, mais excluent les personnes qui commenceront à une date ultérieure et celles mises à pied temporairement.

Source : Statistique Canada

Graphique 1.14  
Croissance démographique, économies du G7



Nota – Le dernier point de données correspond à 2020 pour le Royaume-Uni et à 2022 pour les autres pays. Estimation de la population au 1<sup>er</sup> juillet pour le Canada et les États-Unis, et au 1<sup>er</sup> janvier pour les autres pays.

Sources : Statistique Canada; National Statistical Offices; Eurostat

## Le rythme robuste de la croissance économique du Canada a ralenti

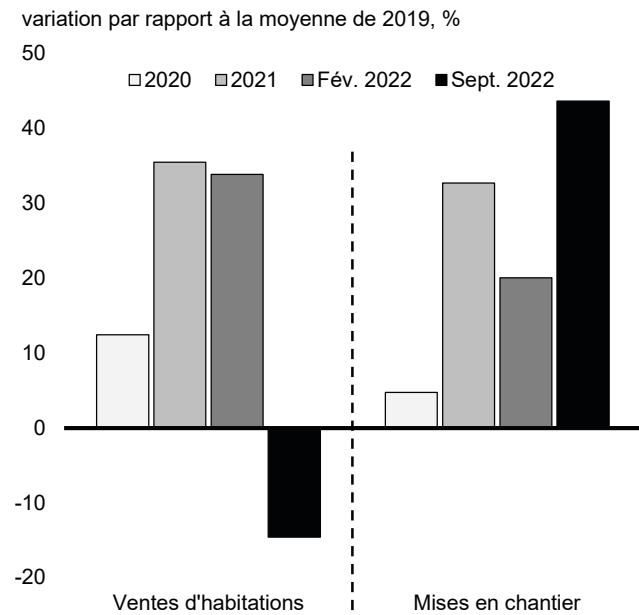
Même si la reprise du Canada a été solide, l'économie affiche maintenant des signes de ralentissement, et la vie est devenue plus chère pour les Canadiens. L'inflation élevée, combinée à la hausse des taux d'intérêt et à la baisse du cours des actions, pèse lourdement sur les finances des ménages et ralentira leurs dépenses. En même temps, l'affaiblissement de l'économie mondiale pèse sur les prix des produits de base et influera en définitive sur la demande d'exportations canadiennes. Dans l'ensemble, le PIB réel a augmenté au taux annuel de 1,8 % de mai à août – ce qui représente une décélération notable par rapport au rythme de croissance de 7,1 % atteint de janvier à avril.

Jusqu'à présent, la modération de la croissance s'est le plus manifestée dans les marchés du logement, lesquels connaissent un fort repli après avoir atteint des sommets sans précédent pendant la pandémie. Les taux hypothécaires plus élevés ont déclenché une diminution des ventes de 36 % par rapport à leur sommet de février et les prix des habitations ont diminué de 9 % (graphiques 1.15 et 1.16). Le refroidissement des prix surchauffés des habitations contribuera à ralentir l'inflation et à rendre l'entrée sur le marché du logement plus abordable pour les Canadiens. Fait encourageant, la construction de nouvelles habitations a été très résiliente, ce qui contribuera également à alimenter l'offre et à modérer les prix des logements.

Les dépenses de consommation, qui ont augmenté plus tôt cette année quand les restrictions de santé publique ont été levées, s'affaiblissent également. L'inflation élevée a fait grimper le coût de presque tous les biens et services. Il est essentiel de maîtriser l'inflation pour que les travailleurs canadiens ne perdent pas de terrain. Les taux d'intérêt croissants ont augmenté les coûts d'emprunt au cours de la dernière année, tandis que la baisse des prix des habitations et du cours des actions a réduit la valeur nette des ménages. Cela dit, certains facteurs pourraient contribuer à stimuler les dépenses de consommation. Plus particulièrement, de nombreux ménages ont accumulé un montant d'épargne inhabituellement élevé pendant la pandémie, parce que les gens restaient à la maison. Les conditions du marché du travail devraient également demeurer solides.

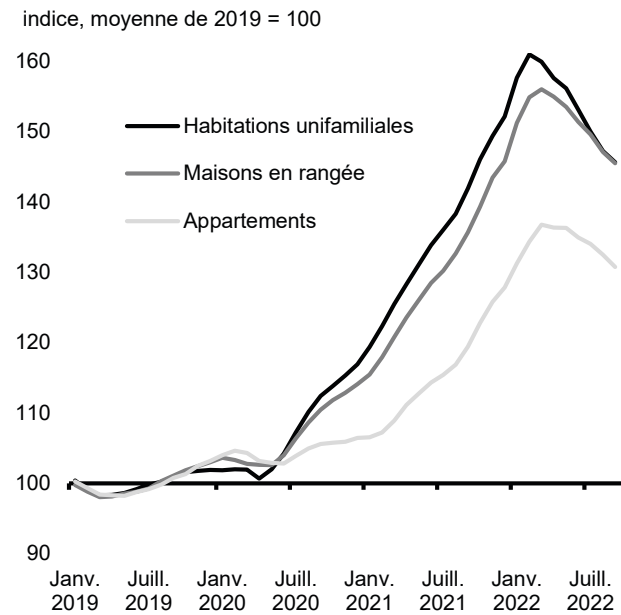
Entre-temps, le ralentissement mondial commence à avoir des répercussions sur les exportateurs canadiens. L'actuelle modération des prix des produits de base touche les recettes d'exportation et pourrait réduire l'activité dans les secteurs de la production des produits de base. Le ralentissement de l'activité manufacturière mondiale freinera également les exportateurs de produits autres que des produits de base au cours des mois à venir. Malgré la détérioration des conditions économiques mondiales, certains facteurs pourraient appuyer les exportations et l'investissement des entreprises alors que l'économie mondiale se redressera tout au long de 2024. Le rebond des voyages internationaux, l'atténuation des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et la récente baisse de valeur du dollar canadien devraient neutraliser en partie les effets que l'activité mondiale affaiblie a sur les exportations de produits autres que les produits de base. Les dépenses en capital pourraient aussi augmenter en réponse aux contraintes de capacité continues qui touchent bon nombre d'entreprises.

**Graphique 1.15**  
**Principaux indicateurs de l'activité sur le marché du logement**



Sources : Association canadienne de l'immeuble; Société canadienne d'hypothèques et de logement

**Graphique 1.16**  
**Évolution des prix des habitations**



Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2022.  
Source : Association canadienne de l'immeuble

## 1.2 Perspectives de l'économie canadienne

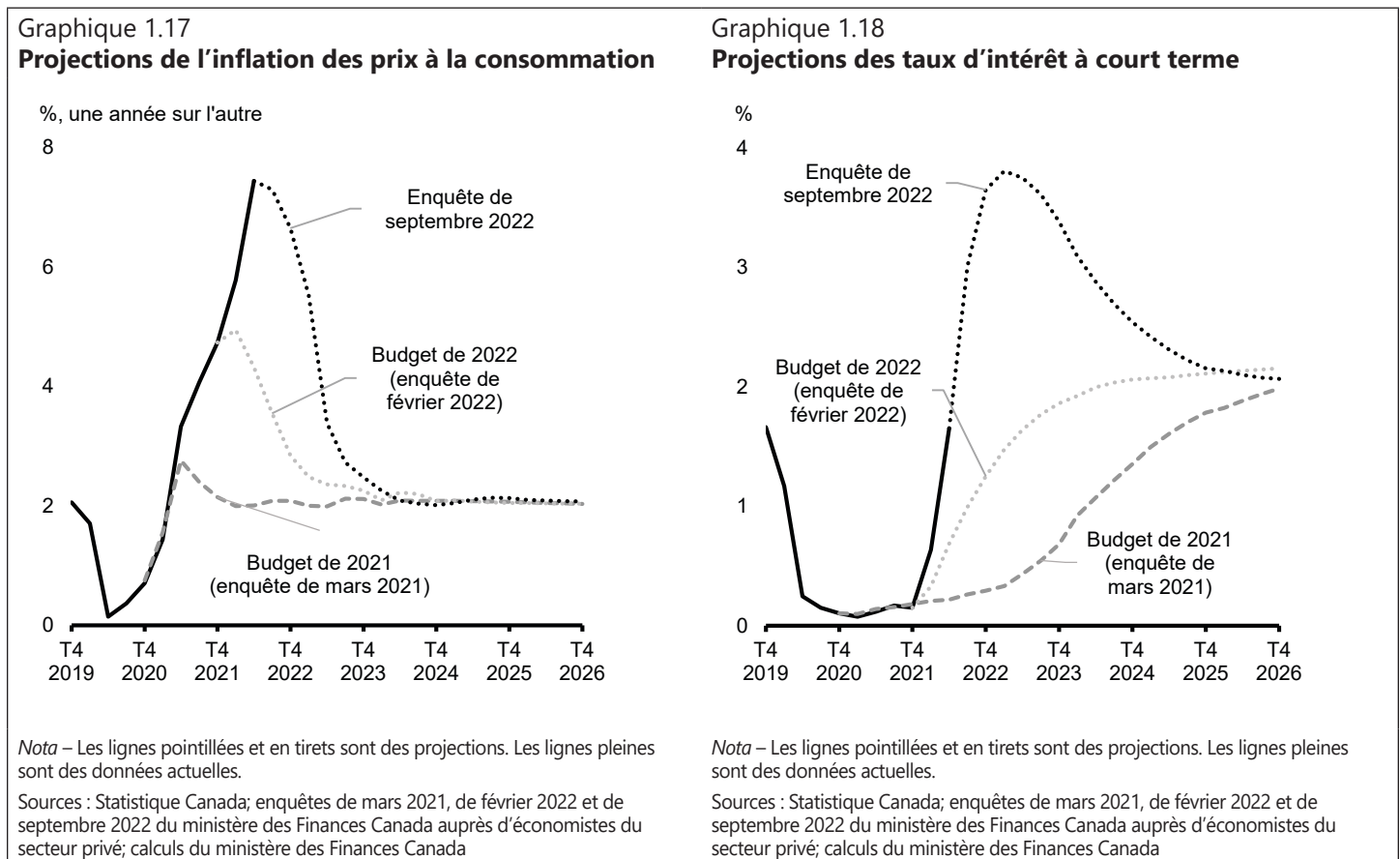
Le ministère des Finances a mené une enquête auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé au début du mois de septembre 2022. Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui aide à garantir l'objectivité et la transparence, et intègre un élément d'indépendance dans les prévisions économiques et budgétaires du gouvernement.

Depuis la réalisation de l'enquête auprès du secteur privé au début du mois de septembre, la situation économique et financière mondiale a continué de se détériorer. Si les données macroéconomiques de l'enquête de septembre continuent de fournir une base raisonnable pour la planification économique et budgétaire (voir l'annexe 1 pour des précisions au sujet des projections économiques et budgétaires), dans l'ensemble, les risques de détérioration des perspectives sont prépondérants, et la croissance est plus susceptible de s'établir à un rythme inférieur à celui indiqué dans l'enquête que supérieur. Afin de faciliter une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances a élaboré un scénario de rechange qui illustre une trajectoire de croissance plus lente par rapport à l'enquête de septembre.

## Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance économique ralentisse davantage

L'inflation a été beaucoup plus élevée que celle prévue par les économistes du secteur privé dans le budget de 2022, selon une enquête menée au début de février 2022 avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Même si les économistes du secteur privé continuent de croire que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) reviendra à la cible de la Banque du Canada, ce processus prend plus de temps que prévu. L'inflation de l'IPC devrait demeurer supérieure à 3 % jusqu'au troisième trimestre de 2023, soit près d'un an plus tard que ne le prévoient les économistes du secteur privé dans le budget de 2022, avant d'atteindre 2 % au milieu de 2024 (graphique 1.17).

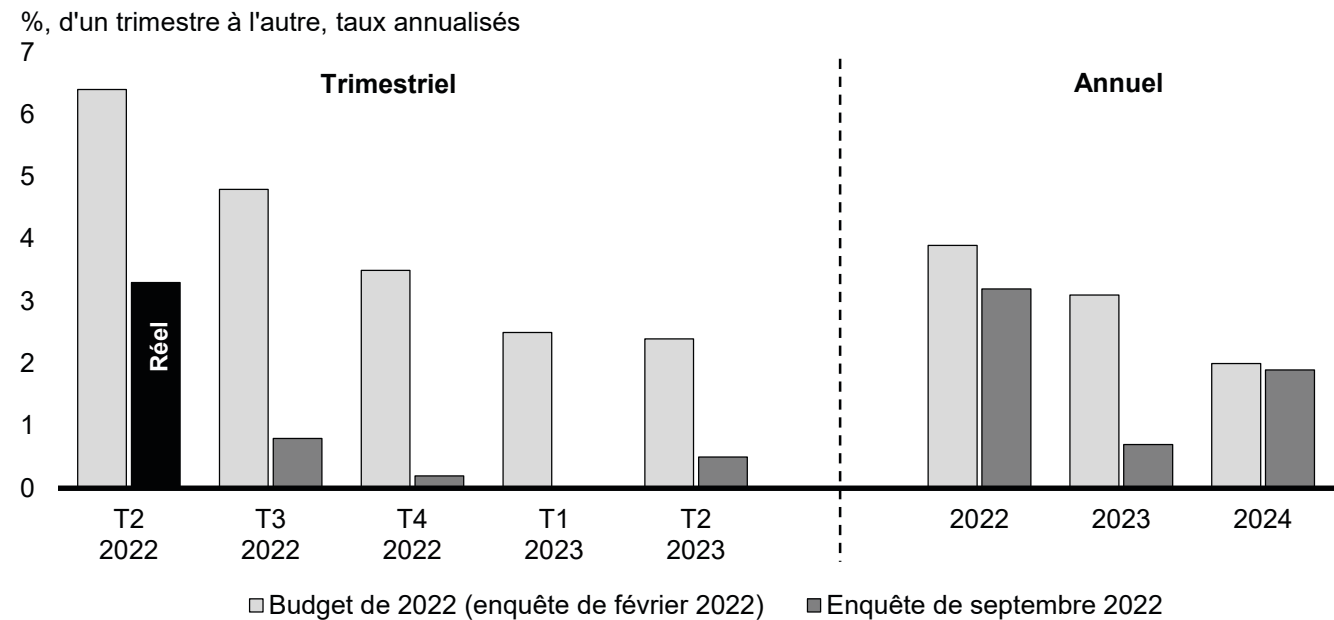
Les pressions inflationnistes persistantes ont également donné lieu à une forte augmentation des taux d'intérêt. À 3,0 % au troisième trimestre de 2022, les taux d'intérêt à court terme étaient environ 200 points de base supérieurs aux prévisions des économistes du secteur privé dans le budget de 2022. Les économistes du secteur privé s'attendent ensuite à ce que les taux d'intérêt à court terme atteignent un sommet de 3,8 % au premier semestre de 2023 (graphique 1.18). Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport aux prévisions des taux d'intérêt des économistes du secteur privé présentées dans le budget de 2022.



En raison de l'inflation et des taux d'intérêt plus élevés, et de la croissance économique plus faible aux États-Unis et à l'échelle mondiale, les économistes du secteur privé prévoient dans l'enquête que le Canada connaîtrait une croissance considérablement plus faible que celle prévue dans le budget de 2022 (graphique 1.19). Le PIB réel devrait tout de même augmenter d'un solide 3,2 % en 2022 (contre 3,9 % dans le budget de 2022), mais les économistes prévoient que la croissance ralentirait à 0,7 % en 2023 (contre 3,1 %). D'ici la fin de 2026, le niveau du PIB réel devait demeurer environ 2 % inférieur aux projections du budget de 2022.

Dans l'ensemble, la moyenne de l'enquête de septembre 2022 indique que l'économie canadienne devrait connaître une période de croissance anémique. La croissance du PIB réel devait être légèrement supérieure à zéro pour les prochains trimestres. Par conséquent, le taux de chômage devait passer du taux actuel de 5,2 % à 6,3 % d'ici la fin de 2023, un taux supérieur aux projections du budget de 2022 (5,5 %), mais faible par rapport aux normes historiques. Le taux de chômage devait ensuite diminuer à 5,7 % d'ici la fin de la période de projection.

Graphique 1.19

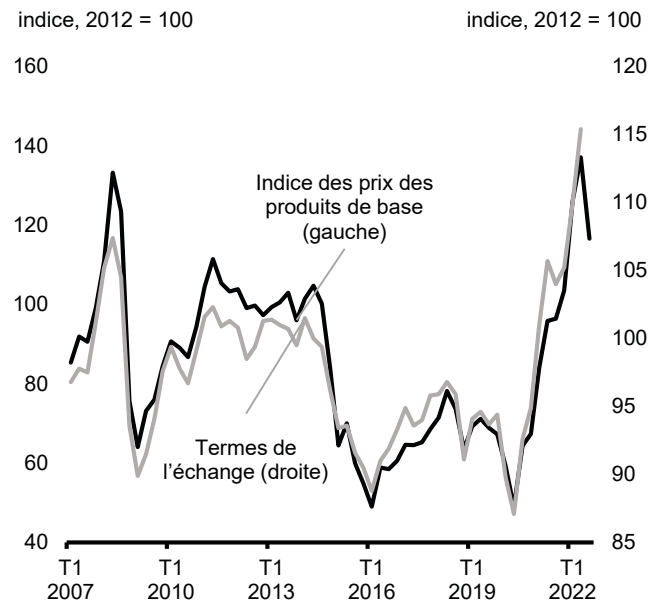
**Projections de croissance du PIB réel**

Sources : Statistique Canada; enquêtes de février 2022 et de septembre 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Malgré l'affaiblissement des perspectives de croissance de l'économie canadienne depuis le budget de 2022, la hausse des prix des produits de base à la suite de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie a nettement stimulé le revenu national. Les prix plus élevés d'un éventail de produits de base que le Canada exporte ont poussé les termes de l'échange (le ratio des prix à l'exportation par rapport aux prix à l'importation) à un sommet historique au cours du deuxième trimestre de 2022 (graphique 1.20). Les prix à l'exportation plus élevés ont ainsi stimulé les recettes des exportateurs canadiens, les bénéfices des entreprises et l'inflation du PIB (une mesure de l'évolution des prix pour tous les biens et services produits dans l'économie). Ces tendances ont été observées dans l'ensemble des secteurs et des régions du Canada, ce qui engendre des revenus pour tous les ordres de gouvernement, y compris les provinces et les territoires.

Par conséquent, le niveau projeté du PIB nominal (la mesure la plus large de l'assiette fiscale) en 2022 selon l'enquête de septembre est de 94 milliards de dollars supérieur au niveau prévu dans le budget de 2022 (graphique 1.21). Toutefois, compte tenu des perspectives réduites concernant la croissance du PIB réel en 2023, le gain au niveau du PIB nominal devrait s'amoinrir partiellement l'an prochain, de sorte que le PIB nominal projeté sur l'ensemble de la période de projection est plus élevé en moyenne de 54 milliards par année par rapport aux projections du budget de 2022.

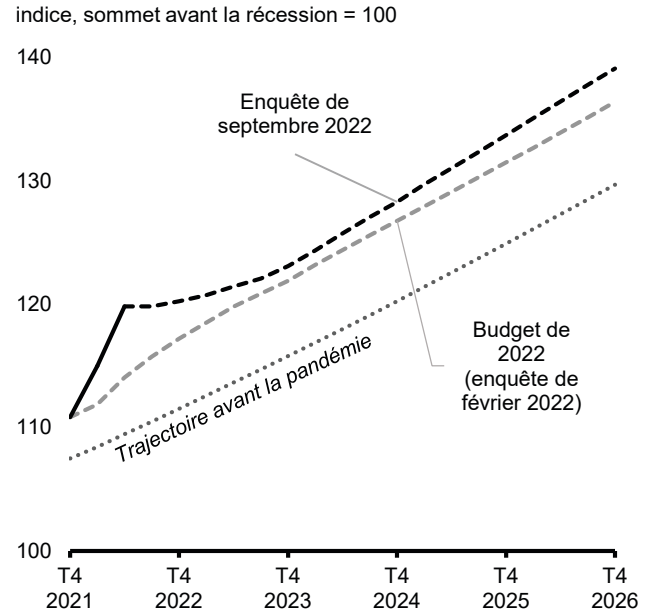
Graphique 1.20  
Termes de l'échange et prix des produits de base



Nota – Le dernier point de données correspond au 3<sup>e</sup> trimestre de 2022.

Sources : Statistique Canada; Banque du Canada

Graphique 1.21  
Projections du PIB nominal



Sources : Statistique Canada; enquêtes de décembre 2019, de février 2022 et de septembre 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

## Probabilité croissante de ralentissement plus marqué

Au moment où l'enquête de septembre 2022 a été menée, la plupart des économistes du secteur privé continuaient de s'attendre à ce que le Canada évite une décélération abrupte – c'est-à-dire que l'inflation ralentira sans récession. D'importants risques à la baisse pèsent sur ces prévisions liées à la croissance, essentiellement en ce qui concerne la trajectoire de l'inflation. La rapidité avec laquelle l'inflation ralentira déterminera dans quelle mesure les taux d'intérêt augmenteront et pendant combien de temps ils demeureront élevés et, par conséquent, la rapidité avec laquelle l'activité mondiale ralentira. Un ralentissement plus prononcé, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale, est possible si l'inflation élevée devient plus profondément enracinée.

Même en l'absence d'un mouvement à la hausse de l'inflation, de nombreux facteurs contribuent au risque de ralentissement imprévu marqué de l'activité mondiale :

- Une incertitude considérable entoure les effets du resserrement mondial de la politique monétaire inhabituellement prononcé et synchronisé.
- La crise énergétique en Europe pourrait déstabiliser davantage les marchés des produits de base.
- Le ralentissement du marché immobilier chinois pourrait perturber les marchés financiers.
- Au Canada, l'économie pourrait se révéler plus sensible que prévu à la hausse des taux d'intérêt. Cette situation prendrait vraisemblablement la forme d'une correction plus abrupte du marché du logement.

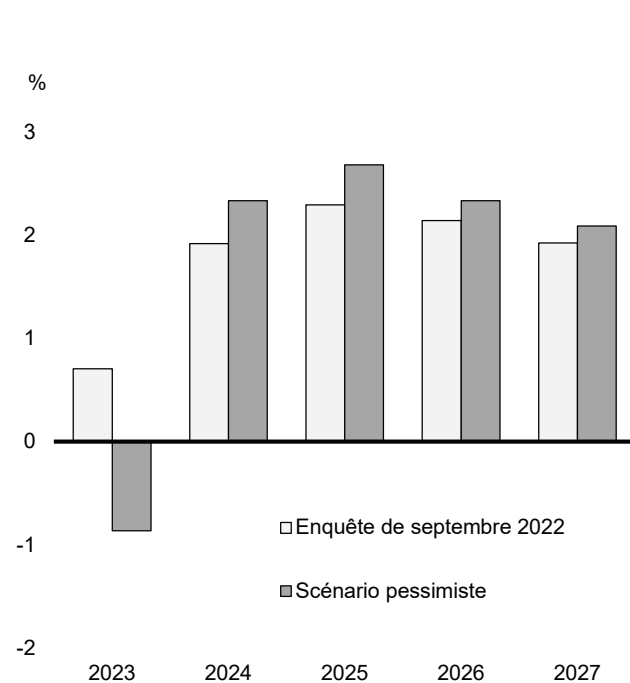
De plus, depuis que l'enquête a été menée au début de septembre, la situation économique et financière mondiale a continué de se détériorer. Au moment de l'enquête, les prévisionnistes avaient établi à environ 40 % la probabilité de récession en 2023. Depuis, la posture plus musclée de la Réserve fédérale américaine à l'égard de l'inflation a entraîné une importante baisse de la confiance qui a causé une volatilité généralisée sur les marchés financiers. D'autres signes indiquent également que l'économie mondiale ralentit plus vite que prévu. Tous ces facteurs donnent à penser que depuis la réalisation de l'enquête, la trajectoire de l'économie mondiale a mené à une plus grande incertitude de la mesure dans laquelle la croissance ralentira au Canada.



Dans l'ensemble, les données macroéconomiques de l'enquête de septembre continuent de fournir une base raisonnable aux fins de la planification économique et budgétaire (voir l'annexe 1 pour en savoir plus sur les projections économiques et budgétaires). Toutefois, compte tenu des récents développements et des importants risques à la baisse qui pèsent sur les perspectives à court terme liées à la croissance, le ministère des Finances a élaboré un scénario pessimiste tenant compte de l'incidence de pressions inflationnistes plus persistantes et d'un plus grand resserrement de la politique monétaire et qui entraînerait un atterrissage plus brutal de l'économie. Dans ce scénario, l'inflation élevée devient plus profondément enracinée, particulièrement aux États-Unis, ce qui pousse les banques centrales à relever les taux d'intérêt plus que prévu afin de ramener l'inflation à sa cible. Cette situation se traduit par une augmentation des taux d'intérêt à long terme et mène à un resserrement important des conditions financières mondiales. Les conditions financières resserrées ont des effets plus néfastes sur la confiance, la richesse et l'activité, ce qui donne lieu à une correction plus marquée des marchés du logement et de la consommation au Canada et exacerbe les répercussions du resserrement monétaire et de l'activité économique affaiblie dans d'autres pays.

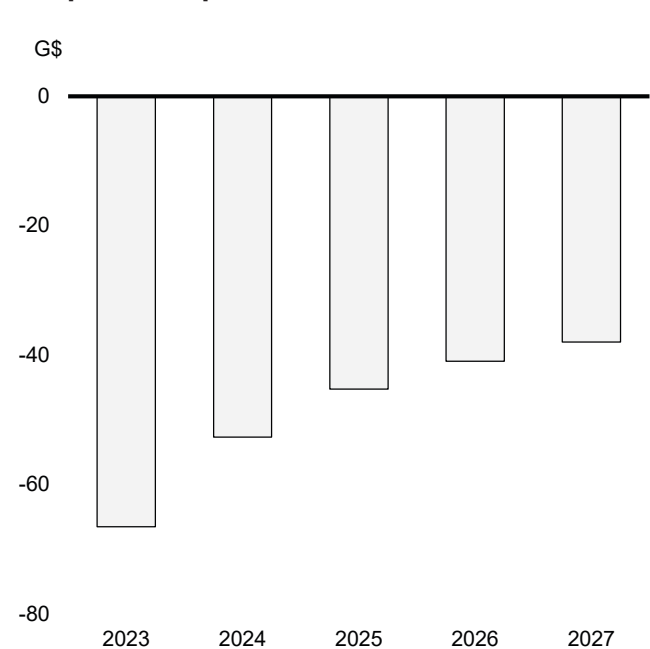
Dans le scénario pessimiste, l'inflation de l'IPC se situe en 2023 à 1,8 point de pourcentage au-dessus du taux prévu dans l'enquête de septembre 2022 et demeure supérieure à 3 % jusqu'au premier trimestre de 2024, soit environ six mois de plus que dans l'enquête, avant d'atteindre 2 % d'ici la fin de 2024. En réponse, les taux d'intérêt à court terme atteignent 4,5 % au premier semestre de 2023 et sont supérieurs de 0,7 point de pourcentage pendant toute la période de prévision. Par conséquent, le Canada entre dans une légère récession au premier trimestre de 2023. Le PIB réel se contracte de 1,6 % de son sommet à son creux, ce qui est bien inférieur au repli de 4,4 % enregistré en 2008-2009. De même, le taux de chômage augmente de 1,7 point de pourcentage à 6,9 % au deuxième semestre de 2023, un taux nettement inférieur au sommet de 8,7 % atteint après la contraction de 2008-2009. Pour l'ensemble de 2023, le PIB réel recule de 0,9 %, et le taux de chômage s'établit à 0,5 point de pourcentage au-dessus du taux prévu dans l'enquête. En même temps, la demande mondiale plus faible pèse sur les prix des produits de base, les prix du pétrole se situant en 2023 à 8 \$US le baril de moins que les prix indiqués dans l'enquête. Malgré l'inflation de l'IPC plus élevée, la baisse des prix des produits de base entraîne une inflation du PIB plus faible et, combinée à une croissance ralentie, elle se traduit par un niveau de PIB nominal inférieur de 45 milliards de dollars par rapport aux niveaux indiqués dans l'enquête, en moyenne.

Graphique 1.22  
Croissance du PIB réel



Sources : Statistique Canada; enquête de septembre 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 1.23  
Écart du PIB nominal entre le scénario pessimiste et l'enquête de septembre 2022



Sources : Statistique Canada; enquête de septembre 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

### 1.3 Investir en vue d'accroître la capacité de l'offre de l'économie

Les événements récents ont démontré à quel point l'économie mondiale peut être sensible aux changements soudains de l'offre. Même si ces perturbations découlent d'un ensemble de circonstances extrêmes, à l'avenir, l'économie mondiale est susceptible d'être façonnée par des tendances qui pèseront sur la capacité de production et augmenteront la fréquence des perturbations des chaînes d'approvisionnement.

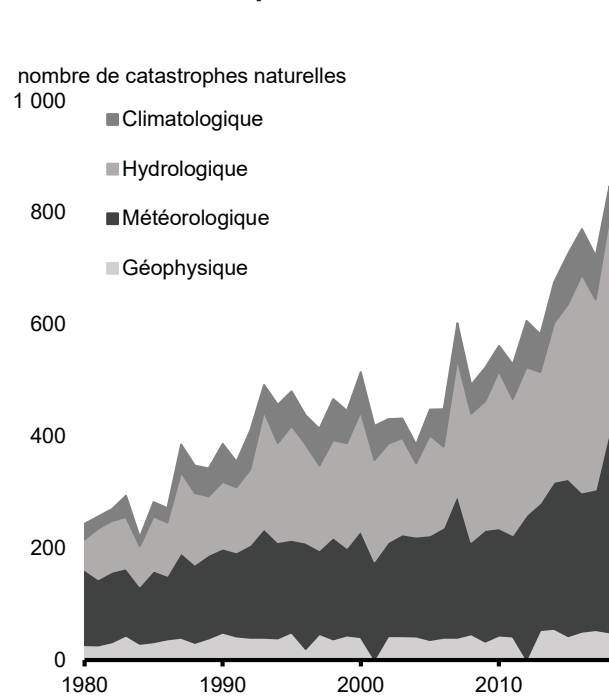
Les changements climatiques augmenteront la fréquence des conditions météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles (graphique 1.24). La montée des tensions géopolitiques pourrait entraîner des perturbations plus fréquentes des relations commerciales et accentuer la volatilité des prix des produits de base.

À l'échelle nationale, en raison du vieillissement de la population, les entreprises auront plus de difficulté à recruter des travailleurs. Bien que l'exploitation de la demande d'expertise et de produits canadiens dans un monde carboneutre permettra de créer des emplois et de bâtir une économie canadienne concurrentielle, un travail minutieux doit être fait pour soutenir les travailleurs et les entreprises pendant cette transition.

Il existe une incertitude quant à la façon dont chacune de ces tendances se déroulera, mais elles indiquent toutes que l'offre demeurera une contrainte importante à plus long terme.

À long terme, pour assurer la prospérité et la qualité de vie continues des Canadiens, il faudra rehausser la capacité de l'offre de l'économie en vue d'atteindre une croissance vigoureuse. Pour y arriver, il faudra faire croître la main-d'œuvre, s'assurer que les travailleurs ont les compétences nécessaires pour réussir dans une économie mondiale en évolution et réaliser des investissements pour aider les entreprises à prendre de l'expansion et à créer de bons emplois pour les Canadiens (graphique 1.25).

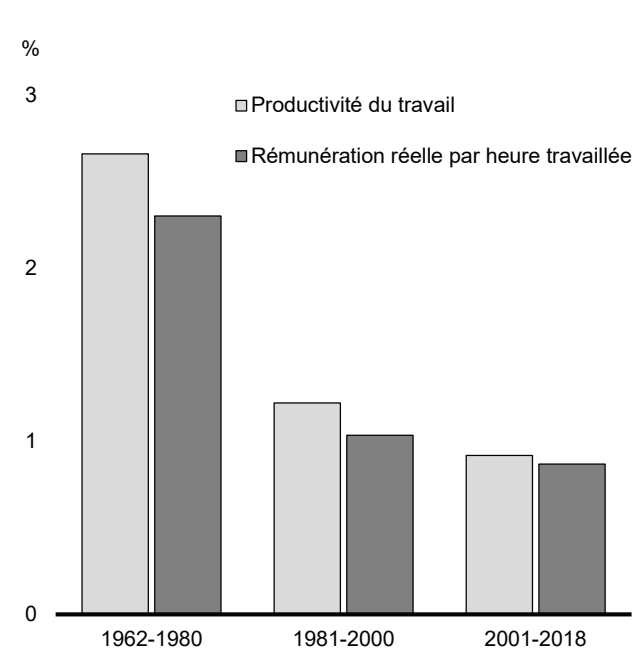
Graphique 1.24  
**Haussa des catastrophes naturelles dans le monde**



Nota – Le dernier point de données correspond à 2018.

Sources : NatCat Service; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 1.25  
**Taux de croissance de la productivité du travail et de la rémunération du travail réelle au Canada**



Nota – Par productivité du travail, on entend le PIB réel par heure travaillée dans l'ensemble de l'économie. La rémunération totale du travail comprend les salaires et d'autres formes de rémunération. La rémunération nominale est convertie en valeur réelle à l'aide de l'indice implicite des prix du PIB. La dernière observation correspond à 2018.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Le Canada doit stimuler l'investissement

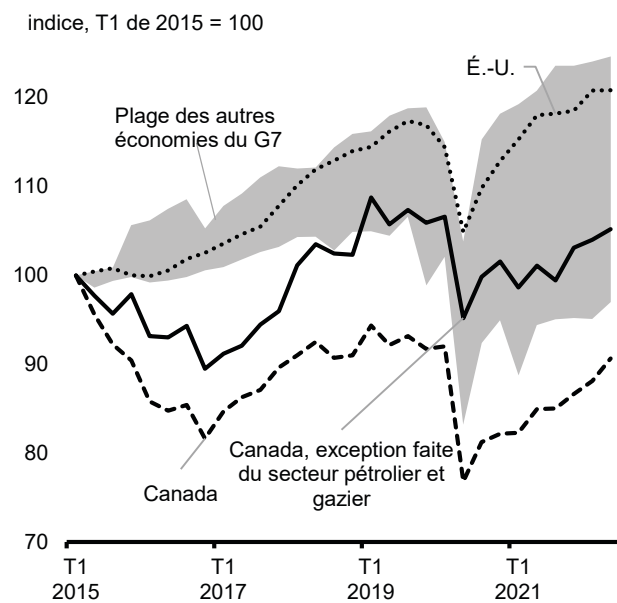
Le Canada a de nombreuses forces pour affronter ce qui s'en vient – une population très instruite, un mode de vie et une société qui attirent des gens de partout dans le monde et des ressources naturelles abondantes. Toutefois, le Canada aura besoin de capitaux pour financer les investissements majeurs nécessaires pour s'attaquer aux défis à venir.

Au Canada, la transition vers une économie carboneutre nécessitera d'importants investissements, tant des gouvernements que du secteur privé. Des investissements seront également requis pour limiter les vulnérabilités stratégiques dans les chaînes d'approvisionnement. Des investissements judicieux dans des secteurs comme les minéraux critiques, l'énergie, l'agriculture et les véhicules électriques sont nécessaires pour aider le Canada à devenir un chef de file dans les technologies propres et numériques sur lesquelles le monde compte. De même, l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences seront essentiels pour que les Canadiens prospèrent dans une économie en évolution. Compte tenu de l'*Inflation Reduction Act* des États-Unis, des mesures importantes devront être prises pour que le Canada reste compétitif en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Dans le passé, les investissements importants dans le secteur pétrolier et gazier ont compensé la faiblesse dans d'autres segments de l'économie. Alors que le monde se dirige vers la carboneutralité, la croissance de l'investissement mondial a fléchi dans ce secteur et la faiblesse historique de l'investissement des entreprises au Canada est devenue plus apparente (graphique 1.26). Les entreprises canadiennes ont investi dans les technologies de l'information et des communications (TIC) seulement à la moitié du rythme de leurs homologues américains. De même, l'intensité des activités de recherche et développement des entreprises a diminué régulièrement au cours des deux dernières décennies pour atteindre environ le tiers du niveau des États-Unis. Ces types d'investissements stimulent la croissance de la productivité et sont essentiels pour outiller les travailleurs canadiens afin qu'ils puissent réussir dans l'économie de demain.

Si de nouveaux investissements ont été faits au cours des 12 derniers mois par des entreprises de premier plan à l'échelle de l'économie canadienne, l'investissement des entreprises demeure à 1,2 % sous son niveau d'avant la pandémie. Plus particulièrement, l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier reste limité, malgré la flambée des prix du pétrole qui a suivi l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie (graphique 1.27). Cette faiblesse de l'investissement des entreprises s'exprime également en partie dans l'investissement direct étranger (IDE) dans de nouveaux projets d'immobilisations, c'est-à-dire l'IDE en installations nouvelles qui contribue à la capacité de production du Canada. Renverser cette tendance historique est une priorité urgente pour le gouvernement, comme en témoignent les investissements annoncés dans le budget de 2022 et dans le présent *Énoncé économique de l'automne*.

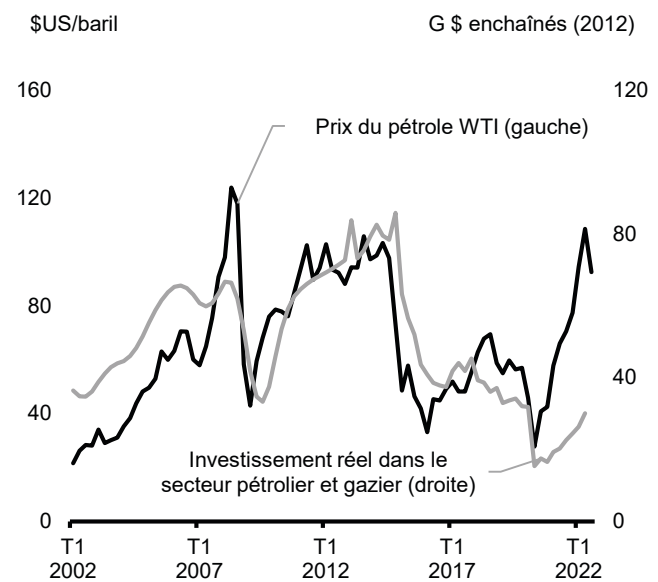
Graphique 1.26  
Investissement réel des entreprises depuis 2015 au Canada, aux États-Unis et dans les économies du G7



Nota – La plage du G7 exclut l'Italie en raison de problèmes de comparabilité des données. Le dernier point de données correspond au 2<sup>e</sup> trimestre de 2022.

Sources : Statistique Canada; Haver Analytics; Office for National Statistics; Office fédéral de la statistique d'Allemagne; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 1.27  
Investissement réel dans le secteur pétrolier et gazier et prix du pétrole



Nota – Le dernier point de données correspond au 2<sup>e</sup> trimestre de 2022.

Sources : Statistique Canada; Bloomberg; calculs du ministère des Finances Canada

Pour renforcer les perspectives économiques du Canada, le gouvernement devra travailler sans relâche pour attirer des immigrants qualifiés et accroître la participation au marché du travail, continuer à investir dans l'éducation et la formation, faire des investissements en infrastructures améliorant la productivité, et créer les conditions permettant au Canada d'attirer plus d'investissements, tant nationaux qu'internationaux.

Le gouvernement peut jouer un rôle important lorsqu'il s'agit de stimuler ces types d'investissement et la croissance de la capacité de production du Canada, tout en réduisant les émissions et en luttant contre les changements climatiques. Toutefois, les mesures mises en place par le gouvernement doivent atteindre un juste équilibre entre promouvoir les investissements nécessaires à la prospérité à long terme du Canada et veiller à ne pas aggraver l'inflation de sorte qu'il soit plus difficile pour les Canadiens de s'adapter au coût de la vie. En s'appuyant sur les mesures du budget de 2022, le gouvernement veillera à ce que les nouveaux investissements soient équilibrés et ciblés en vue d'accroître la capacité de production du Canada, de créer de bons emplois bien rémunérés et de bâtir une économie qui fonctionne pour tous.

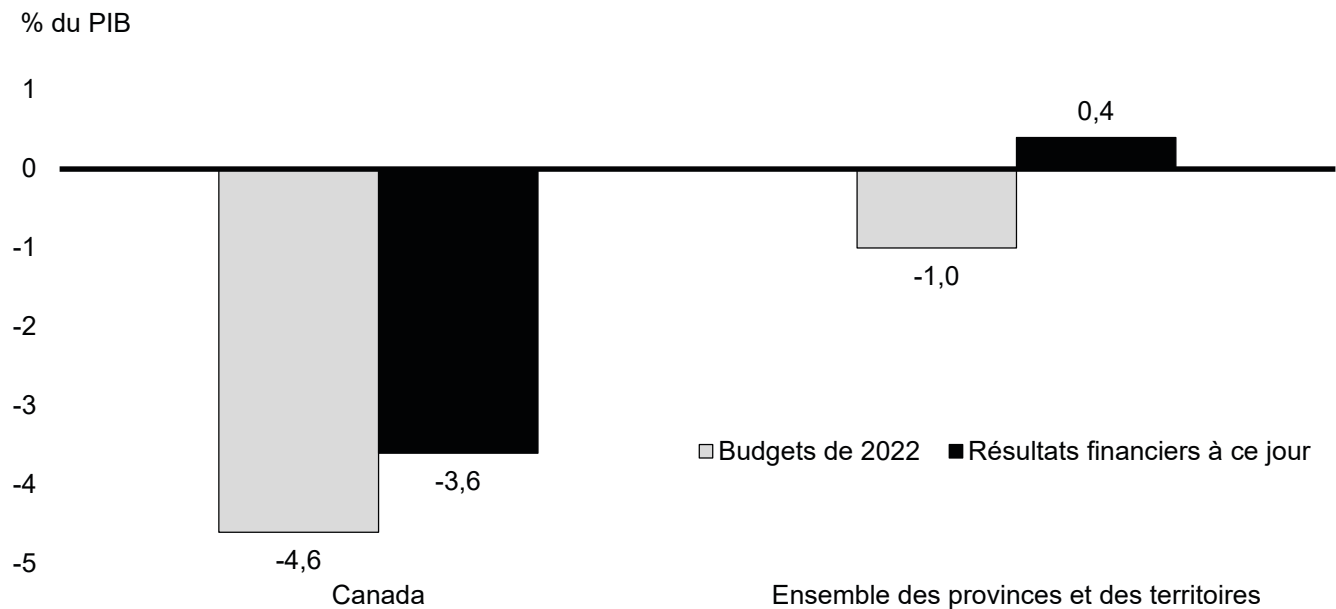
## 1.4 Perspectives budgétaires

### Un plan budgétaire responsable

Depuis 2015, le gouvernement a démontré qu'il est en mesure de bien appuyer les Canadiens tout en investissant dans les gens et dans la capacité à long terme de l'économie canadienne. Alors que nous sortons de la pandémie, le gouvernement est plus prudent dans ses actions. Le Canada occupe une position enviable parmi ses pairs, affichant le plus faible ratio de la dette nette et du déficit en proportion de l'économie parmi les pays du G7. Compte tenu des conditions économiques actuelles, il faudra toujours faire preuve de prudence sur le plan financier pour ne pas empirer ni prolonger l'inflation, tout en veillant à ce que le gouvernement puisse continuer à fournir un soutien ciblé aux Canadiens, au besoin.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux dépassent encore largement les projections budgétaires. Les résultats financiers à ce jour indiquent que les soldes budgétaires globaux des provinces et des territoires ont affiché un excédent en 2021-2022, plutôt qu'un déficit équivalant à 1 % du PIB, comme ce qui avait été prévu dans les budgets de 2022. L'amélioration des soldes budgétaires des provinces et des territoires est conforme mais supérieure au résultat meilleur que prévu enregistré à l'échelle fédérale, qui s'est traduit par un déficit de 3,6 % du PIB (graphique 1.28).

Graphique 1.28  
**Soldes budgétaires de 2021-2022**



Sources : documents des budgets de 2022; tableaux de référence financiers; comptes publics du Nouveau-Brunswick et du Yukon

Après avoir pris en compte les résultats financiers supérieurs aux prévisions, les mesures de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 et les autres nouvelles mesures stratégiques prises depuis le budget de 2022, et après intégration des résultats de l'enquête de septembre 2022 auprès d'économistes du secteur privé, le solde budgétaire devrait demeurer inférieur au déficit de 52,8 milliards de dollars prévu dans le budget de 2022, le déficit prévu étant de 36,4 milliards de dollars (environ -1,3 % du PIB) en 2022-2023, et s'améliorer pour atteindre un excédent de 4,5 milliards de dollars (environ 0,1 % du PIB) en 2027-2028 (tableau 1). Pour les cinq prochaines années, le déficit fédéral (graphique 1.29) et la dette fédérale (graphique 1.30) en proportion de l'économie devraient diminuer chaque année et demeurer bien en deçà des niveaux prévus dans le budget de 2022.

L'approche responsable décrite dans le présent chapitre fait fond sur le plan présenté dans le budget de 2022 pour veiller à ce que le gouvernement fédéral puisse relever les défis auxquels les Canadiens pourraient devoir faire face au cours de la prochaine année, tant les défis qui sont prévus que ceux qui demeurent inconnus. Le gouvernement fédéral a mis à profit sa capacité financière accumulée pendant la pandémie mondiale afin d'aider les Canadiens à rester en sécurité et à éviter bon nombre des conséquences dévastatrices dont nous avons été témoins ailleurs dans le monde. En cette période de perturbations économiques, les Canadiens devraient avoir la certitude que le gouvernement est en mesure de fournir un soutien efficace et en temps opportun aux familles et aux communautés, et de bâtir une économie qui fonctionne pour tous.

En maintenant sa capacité financière, le gouvernement s'assure d'avoir la capacité d'agir au besoin. Cette capacité d'agir dans un proche avenir, combinée aux autres mesures présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 pour aider à faire face au coût de la vie, est au cœur de l'engagement du gouvernement à soutenir tous les Canadiens durant cette période difficile sans précédent.

Tableau 1

**Évolution de la situation économique et budgétaire, interventions et mesures stratégiques**

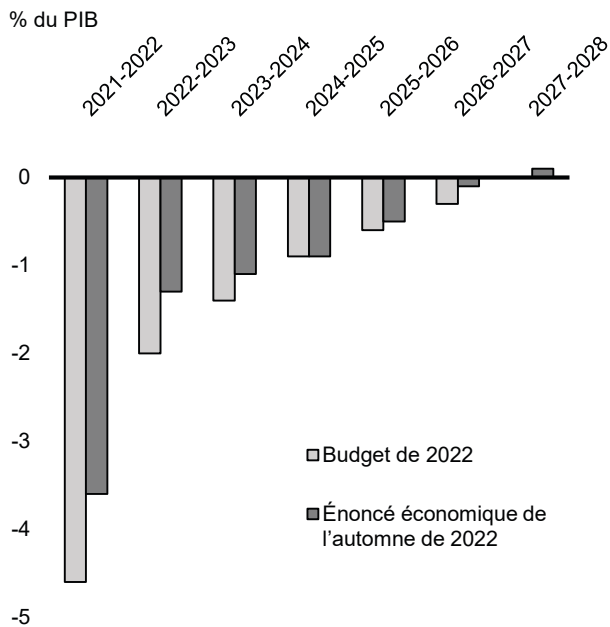
en milliards de dollars

	Projections						
	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<b>Solde budgétaire – budget de 2022</b>	<b>-113,8</b>	<b>-52,8</b>	<b>-39,9</b>	<b>-27,8</b>	<b>-18,6</b>	<b>-8,4</b>	
Incidence de l'enquête de septembre menée auprès du secteur privé et autres aspects de l'évolution budgétaire	23,6	29,8	18,8	11,0	10,2	11,4	
<b>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements</b>	<b>-90,2</b>	<b>-23,0</b>	<b>-21,1</b>	<b>-16,8</b>	<b>-8,4</b>	<b>3,0</b>	<b>12,8</b>
Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2022		-7,3	-4,3	-2,9	-1,8	-1,8	-3,5
<b>Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2022 (par chapitre)</b>							
Rendre la vie plus abordable		-4,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4
Emplois, croissance et une économie qui fonctionne pour tous		-0,1	-2,1	-2,3	-1,8	-2,3	-2,4
Un gouvernement équitable et efficace		-0,6	-0,8	-0,2	0,4	0,5	0,6
Provision pour contraintes prévues à court terme <sup>1</sup>		-1,0	-1,0	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5
<b>Total – Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2022</b>		<b>-6,1</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5,8</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,6</b>	<b>-4,7</b>
<b>Solde budgétaire – Scénario de référence</b>	<b>-90,2</b>	<b>-36,4</b>	<b>-30,6</b>	<b>-25,4</b>	<b>-14,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>4,5</b>
Incidence budgétaire du scénario pessimiste		-12,7	-21,8	-16,8	-15,9	-15,3	-12,8
<b>Solde budgétaire – Scénario pessimiste</b>	<b>-90,2</b>	<b>-49,1</b>	<b>-52,4</b>	<b>-42,3</b>	<b>-30,4</b>	<b>-18,6</b>	<b>-8,3</b>
<b>Scénario de référence</b>							
Solde budgétaire (% du PIB)	-3,6	-1,3	-1,1	-0,9	-0,5	-0,1	0,1
Dette fédérale (% du PIB)	45,5	42,3	42,2	41,6	40,4	38,9	37,3
<b>Scénario pessimiste</b>							
Solde budgétaire (% du PIB)	-3,6	-1,8	-1,9	-1,5	-1,0	-0,6	-0,3
Dette fédérale (% du PIB)	45,5	43,0	44,5	44,1	43,2	42,0	40,6
<b>Prévisions indiquées dans le budget de 2022</b>							
Solde budgétaire (% du PIB)	-4,6	-2,0	-1,4	-0,9	-0,6	-0,3	
Dette fédérale (% du PIB)	46,5	45,1	44,5	43,8	42,8	41,5	

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

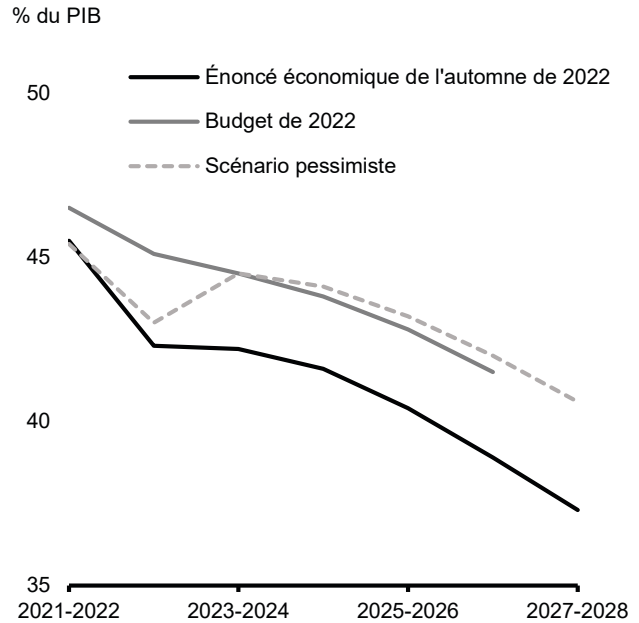
<sup>1</sup> Provision de 8,5 milliards de dollars au cours des six prochaines années, pour les contraintes qui devraient se concrétiser à court terme.

Graphique 1.29  
**Solde budgétaire**



Nota – Les prévisions du budget de 2022 se terminent en 2026-2027.  
Source : Ministère des Finances Canada

Graphique 1.30  
**Dettes fédérales**



Nota – Les prévisions du budget de 2022 se terminent en 2026-2027.  
Source : Ministère des Finances Canada

## Scénario pessimiste

Dans le scénario pessimiste (tel qu'il est présenté dans la section 1.2), le solde budgétaire se détériorerait d'une moyenne d'environ 16 milliards de dollars par année et ajouterait 3,3 points de pourcentage au ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2027-2028 (graphique 1.30). Les déficits plus élevés dans le cadre du scénario pessimiste sont attribuables aux facteurs suivants :

- Une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu, en particulier les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés et les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, attribuable à une baisse des perspectives du PIB nominal, ce qui entraînerait une diminution des bénéfices des sociétés et du revenu des particuliers.
- Des charges de programmes plus élevées que prévu, puisque la hausse du taux de chômage entraînerait une augmentation des charges liées aux prestations d'assurance-emploi, tandis que l'inflation plus élevée de l'IPC augmenterait le coût des programmes indexés sur l'inflation, comme les prestations aux aînés et l'Allocation canadienne pour enfants.
- Une augmentation des frais de la dette publique, car des taux d'intérêt plus élevés entraîneraient une hausse des paiements d'intérêts sur la dette portant intérêt du gouvernement.

Cela dit, même selon le scénario pessimiste, le ratio de la dette fédérale au PIB continuerait de suivre une tendance à la baisse à moyen terme et serait inférieur en 2027-2028 à ce qu'il est aujourd'hui. Les détails des perspectives budgétaires du gouvernement et des répercussions de ce scénario se trouvent à l'annexe 1.

## Le point d'ancrage budgétaire

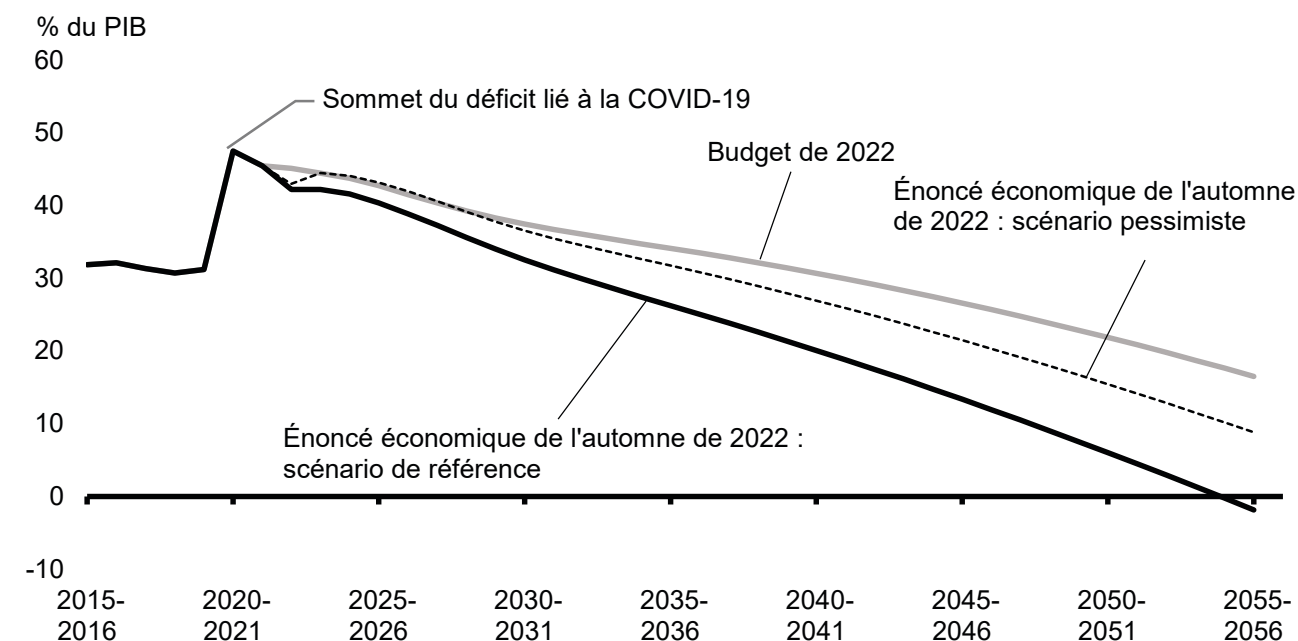
Le point d'ancrage budgétaire du gouvernement, soit l'élimination des déficits liés à la COVID-19 et la réduction du ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme, demeure le même et fait l'objet de mesures.

Ce point d'ancrage budgétaire contribue et continuera de contribuer à préserver l'avantage du faible niveau d'endettement du Canada et ses cotes de crédit enviables et à faire en sorte que les générations futures disposent de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour relever les défis auxquels elles devront faire face.

Compte tenu du point d'ancrage budgétaire du gouvernement et en se fondant sur les prévisions de l'Énoncé économique de l'automne de 2022 comme point de départ, le plan du gouvernement est financièrement viable à long terme. Au cours des trois prochaines décennies, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait reculer continuellement et suivre une trajectoire à la baisse plus prononcée que celle prévue dans le budget de 2022 (graphique 1.31). Une analyse de sensibilité sur ces projections financières à long terme suggère que la viabilité budgétaire serait préservée dans le cadre du scénario pessimiste (voir l'annexe 1 pour des détails).

Graphique 1.31

**Projection à long terme de la dette fédérale**



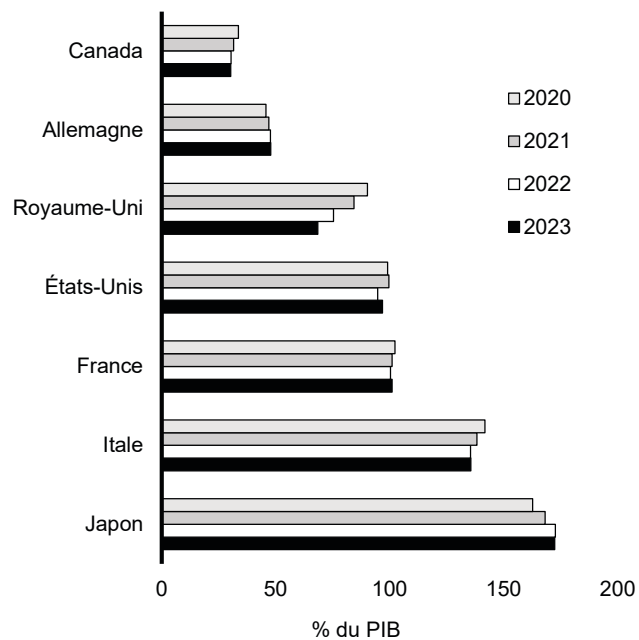
*Nota* – Cette projection de long terme ne constitue pas une prévision, mais doit plutôt être considérée comme un scénario de modélisation fondé sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, à supposer qu'aucun futur changement ne soit apporté aux politiques. Voir l'annexe 1 pour obtenir de plus amples renseignements.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

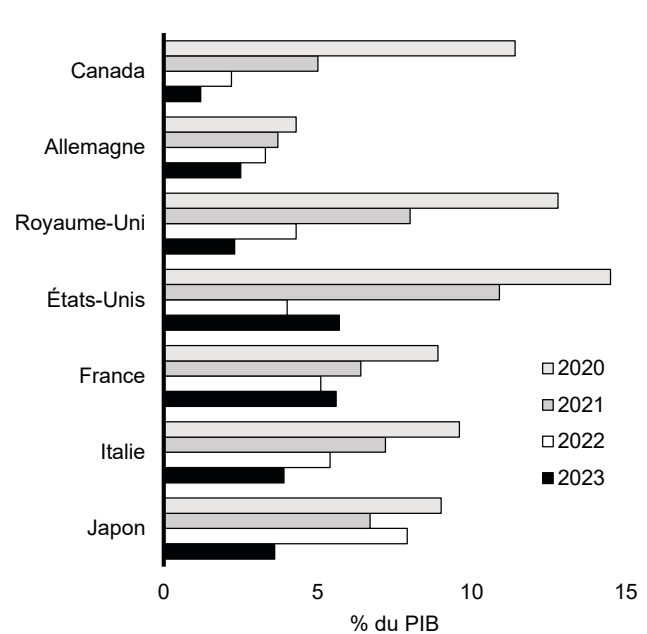
Ces perspectives financières fédérales et les résultats financiers provinciaux et territoriaux meilleurs que prévu permettent au Canada, comparativement à ses pairs internationaux, de continuer d'avoir le ratio de la dette nette au PIB le plus faible parmi les pays du G7 (graphique 1.32). Le Canada devrait également arriver au deuxième rang des pays du G7 pour ce qui est de l'assainissement des finances publiques (c.-à-d. l'amélioration du solde budgétaire) entre le début de la pandémie de COVID-19 et l'an prochain, ce qui fait que le Canada aura de loin le plus faible déficit du groupe cette année et l'année prochaine (graphique 1.33).



**Graphique 1.32**  
**Prévisions de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques, pays du G7**



**Graphique 1.33**  
**Prévisions du déficit de l'ensemble des administrations publiques, pays du G7**



*Nota* – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des administrations fédérales, provinciales ou territoriales, locales et autochtones, auxquelles s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Sources : Fonds monétaire international, *La Revue financière* d'octobre 2022; calculs du ministère des Finances Canada



# Chapitre 1

## Rendre la vie plus abordable

Les deux dernières années et demie ont été difficiles. Une pandémie nous a contraints à rester à la maison pour nous protéger les uns les autres, et l'économie mondiale a été paralysée. L'invasion illégale et barbare de l'Ukraine par la Russie a fait grimper le prix de la nourriture et de l'essence. Aujourd'hui, comme partout dans le monde, les Canadiennes et les Canadiens composent avec les répercussions de l'inflation mondiale.

Les mois à venir continueront d'être difficiles pour bon nombre de Canadiens – pour nos amis, notre famille et nos voisins.

Alors que nous vivons un ralentissement économique qui se produit au Canada et dans le monde, le gouvernement continuera d'être là pour les Canadiens qui en ont le plus besoin. L'aide du gouvernement a été soigneusement conçue dans le but d'éviter d'aggraver l'inflation.

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 comprend une série de nouvelles mesures ciblées axées sur les Canadiens les plus touchés par la hausse des prix, et met en œuvre les principaux piliers du plan du gouvernement pour rendre le logement plus abordable pour la classe moyenne et les personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

De plus, le gouvernement fédéral continue d'aider les gens et les entreprises du Canada atlantique et de l'Est du Québec à la suite de l'ouragan *Fiona*, et l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 a confirmé un soutien financier important pour aider à la reconstruction.

### Programmes permanents visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens cette année

Avant le dépôt de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022, les Canadiens ont commencé à profiter cette année de nouvelles mesures de soutien importantes grâce au **plan du gouvernement pour rendre la vie plus abordable**. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- La **bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs**, pour environ trois millions de travailleurs à faible revenu ou touchant le salaire minimum, ce qui permet à un couple de recevoir jusqu'à 2 400 \$ de plus, et à un travailleur célibataire, jusqu'à 1 200 \$ de plus. La plupart des bénéficiaires ont reçu ce soutien supplémentaire après avoir produit leur déclaration de revenus pour 2021.
- La **réduction des frais de garde de 50 %** en moyenne d'ici la fin de l'année pour les familles de l'ensemble du Canada ayant des enfants qui fréquentent une garderie réglementée, tout en rendant les services de garde plus accessibles au Québec.
- L'**augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)** pour les aînés les plus vulnérables, les personnes âgées de 75 ans et plus, qui a débuté en juillet 2022, fournira plus de 800 \$ en nouveau soutien aux pensionnés touchant la prestation intégrale au cours de la première année, et augmentera les prestations pour plus de 3 millions d'aînés.
- L'**indexation de prestations importantes à l'inflation**, y compris l'Allocation canadienne pour enfants, le Régime de pensions du Canada, la SV et le Supplément de revenu garanti.
- L'aide accrue que le gouvernement offre aux étudiants en **doublant la bourse d'études canadiennes** de sorte à verser jusqu'à 6 000 \$ par année jusqu'en juillet 2023 et en renonçant aux intérêts sur les Prêts d'études canadiens jusqu'en mars 2023.

Voici en quoi consiste le **plan du gouvernement pour rendre la vie plus abordable** pour les Canadiens cette année :

- Un couple en Ontario gagnant 45 000 \$ par année et dont l'enfant fréquente une garderie pourrait recevoir environ **7 800 \$ de plus** que ses prestations existantes *au cours du présent exercice*.
- Une personne âgée célibataire en situation de handicap, au Québec, pourrait recevoir cette année **2 700 \$ de plus** que l'an dernier.
- Un nouveau diplômé célibataire commençant sa carrière en Alberta et gagnant 24 000 \$ par année pourrait **recevoir 1 300 \$ de plus** grâce aux nouvelles prestations bonifiées.

# Offrir de meilleures mesures de soutien aux Canadiens qui en ont le plus besoin

Les deux premiers projets de loi que le gouvernement a instaurés lors de la séance parlementaire de cet automne proposaient de nouvelles mesures ciblées visant à offrir de l'aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin. L'un de ces deux projets de loi, la *Loi n° 1 sur l'allègement du coût de la vie*, a déjà reçu un soutien unanime et doublera le crédit pour la taxe sur les produits et services pendant six mois, ce qui allégera le fardeau de l'inflation pour les Canadiens d'un océan à l'autre. Le gouvernement continue d'aller de l'avant avec l'adoption du second projet de loi, la *Loi n° 2 sur l'allègement du coût de la vie*, qui offrira des soins dentaires aux enfants de moins de 12 ans et un supplément unique de l'Allocation canadienne pour le logement pour près de 2 millions de locataires à faible revenu.

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 propose également un soutien financier aux travailleurs à faible revenu au moyen de paiements anticipés automatiques de l'Allocation canadienne pour les travailleurs de même que l'élimination définitive des intérêts sur les remboursements des prêts d'études canadiens et des prêts canadiens aux apprentis, ce qui procurera un allègement considérable aux diplômés d'aujourd'hui et de demain qui doivent faire face au coût élevé de la vie.

## **Doubler le crédit pour la taxe sur les produits et services pendant six mois**

Au cours des prochaines semaines, environ 11 millions de personnes et de familles à revenu faible ou modeste recevront un paiement supplémentaire au titre du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS). Cette initiative d'allègement de l'inflation aidera ceux qui en ont le plus besoin à payer l'épicerie et d'autres produits de première nécessité.

Les Canadiens célibataires sans enfant recevront jusqu'à 234 \$ supplémentaires, et les couples avec deux enfants, jusqu'à 467 \$. Les aînés recevront en moyenne 225 \$ de plus. Cette mesure, qui vise à doubler le crédit pour la TPS pendant six mois, fournira un soutien supplémentaire ciblé de 2,5 milliards de dollars.

Les bénéficiaires actuels du crédit pour la TPS recevront automatiquement ce soutien.

## **Prestation dentaire canadienne**

Personne ne devrait avoir à choisir entre amener son enfant chez le dentiste et mettre de la nourriture sur la table. Cependant, en 2018, plus d'un Canadien sur cinq a déclaré s'être privé de soins dentaires en raison du coût.

Dans un premier temps, afin de rendre les soins dentaires plus abordables pour tout le monde, le gouvernement a déposé en septembre 2022 un projet de loi visant à mettre en œuvre la Prestation dentaire canadienne, qui permettrait aux parents ou tuteurs admissibles de recevoir des paiements initiaux directs et libres d'impôt pour couvrir les frais dentaires de leurs enfants âgés de moins de 12 ans.

Grâce à la Prestation dentaire canadienne, les familles qui n'ont pas de couverture pour les soins dentaires et dont le revenu annuel est inférieur à 90 000 \$ recevront au total jusqu'à 1 300 \$ par enfant au cours des deux prochaines années. Une fois approuvé par le Parlement, ce soutien devrait bénéficier à 500 000 enfants canadiens, pendant que le gouvernement travaille à l'élaboration d'un programme national de soins dentaires exhaustif d'ici 2025.

## **Supplément de l'Allocation canadienne pour le logement**

Tous les Canadiens méritent un logement sûr et abordable, un chez-soi, mais avec la hausse continue des loyers partout au pays, beaucoup trop de Canadiens à revenu faible ou modeste ont de la difficulté à payer leur logement. C'est pour cette raison qu'en septembre 2022, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à offrir un supplément de l'Allocation canadienne pour le logement.

Une fois ce projet de loi approuvé au Parlement, le supplément de l'Allocation canadienne pour le logement, financé par le gouvernement fédéral, permettrait de verser directement, par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada, un montant non imposable de 500 \$ à 1,8 million de locataires à faible revenu qui ont de la difficulté à payer leur loyer. Cette mesure de soutien s'ajoute aux centaines de dollars sous forme de soutien mensuel pour le loyer que de nombreux Canadiens ont déjà reçu dans le cadre du programme, qui a été lancé en 2020 par le gouvernement fédéral et qui est cofinancé par les provinces et les territoires.

Deux fois plus de Canadiens que ce qui avait été prévu à l'origine profiteront de ce paiement, qui représente plus du double de l'engagement pris dans le budget de 2022. Le supplément fédéral sera offert aux demandeurs dont le revenu net rajusté est inférieur à 35 000 \$ pour les familles, ou à 20 000 \$ pour les particuliers, et qui consacrent au moins 30 % de leur revenu au logement.

## Paiements anticipés automatiques de l'Allocation canadienne pour les travailleurs

L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) est un crédit d'impôt remboursable qui, au cours d'une année normale, complète le revenu d'environ trois millions de travailleurs les moins bien rémunérés, et souvent les plus essentiels.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a considérablement élargi l'ACT afin d'appuyer environ un million de Canadiens de plus. Ainsi, au moment où ils en ont le plus besoin, les couples reçoivent jusqu'à 2 400 \$ de plus, et les travailleurs célibataires, jusqu'à 1 200 \$ de plus que ce qu'ils ont reçu l'an dernier.

L'ACT est actuellement versée au moyen des déclarations de revenus, ce qui signifie que les personnes qui en bénéficient doivent attendre la fin de l'année d'imposition pour recevoir l'aide qui leur permet d'acheter des produits essentiels, comme l'épicerie, et de payer leur loyer.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose de verser quatre milliards de dollars sur six ans, à compter de 2022-2023, de sorte à émettre des paiements anticipés automatiques de l'ACT pour ceux qui y étaient admissibles l'année dernière, à compter de juillet 2023 pour l'année d'imposition 2023. Les travailleurs recevraient un montant minimum pour l'année par l'entremise de paiements anticipés selon le revenu qu'ils ont déclaré dans leur déclaration de revenus de l'année antérieure, et tout autre montant auquel ils auraient droit leur serait versé après la production de leur déclaration de revenus.

Cette mesure, répartie sous forme de trois paiements anticipés, offrirait jusqu'à 714 \$ pour les travailleurs célibataires et 1 231 \$ pour une famille afin de les aider à assumer les dépenses liées au coût élevé de la vie.

### Exemple

Paul travaille dans une épicerie. Il touche un salaire annuel d'environ 25 000 \$. Il a reçu 1 200 \$ par l'intermédiaire de l'ACT pour 2022. Grâce aux nouveaux paiements anticipés, Paul peut recevoir trois paiements anticipés trimestriels de 200 \$, soit en juillet 2023, en octobre 2023 et en janvier 2024. À la fin de l'année, il pourra recevoir un montant additionnel de 600 \$ de l'ACT pour 2023, une fois qu'il aura produit sa déclaration de revenus au début de 2024.

## Éliminer les intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants et aux apprentis

L'entrée des nouveaux diplômés sur le marché du travail devrait être plus facile, et non l'inverse. En 2019, alors que les taux d'intérêt atteignaient des creux historiques, le gouvernement fédéral avait pris des mesures afin de rendre les prêts étudiants plus abordables en ramenant les frais d'intérêt au taux préférentiel.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a perturbé la vie des Canadiens, les étudiants et les jeunes ont été parmi les plus touchés. Pour les aider, le gouvernement a renoncé aux frais d'intérêt sur les prêts étudiants pendant deux ans, ce qui a contribué à alléger le fardeau que beaucoup ont dû supporter après avoir obtenu leur diplôme dans un marché du travail incroyablement difficile. Cette mesure prendra fin le 31 mars 2023. Alors que le coût de la vie est de plus en plus élevé pour de nombreux nouveaux diplômés, le gouvernement prend de nouvelles mesures permanentes pour réduire le fardeau des prêts étudiants des jeunes Canadiens et les aider à investir dans leur avenir.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose d'éliminer en permanence les intérêts sur tous les prêts d'études canadiens et les prêts canadiens aux apprentis, y compris ceux qui sont actuellement remboursés, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Ce changement devrait coûter environ 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, et 556,3 millions de dollars par la suite.

La moitié de tous les étudiants de niveau postsecondaire du Canada ont recours aux prêts d'études pour payer leurs frais de scolarité et les biens essentiels dont ils ont besoin pendant leurs études. Un emprunteur étudiant moyen économisera en moyenne 410 \$ par année puisque son prêt sera sans intérêt. Les emprunteurs pourront toujours avoir recours au Programme d'aide au remboursement, ce qui leur permettra de suspendre le remboursement des prêts d'études jusqu'à ce qu'ils gagnent au moins 40 000 \$ par année et de réduire les paiements pour ceux qui gagnent un salaire légèrement supérieur à ce seuil.

# Rendre le logement plus abordable

Le rêve de la propriété devient de plus en plus inabordable pour un trop grand nombre de jeunes Canadiens et de Canadiens de la classe moyenne. C'est pourquoi, en plus du supplément à l'Allocation canadienne pour le logement, le gouvernement entreprend la mise en œuvre d'une série de mesures ambitieuses qui permettront de construire plus de logements et de rendre le logement plus abordable dans l'ensemble du pays.

En juin 2022, le Parlement a adopté une loi prévoyant l'application des mesures suivantes :

- ✓ Interdire aux non-Canadiens d'acheter des propriétés résidentielles au Canada pendant une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette interdiction vise à mettre un frein à la spéculation et à veiller à ce que les logements servent de résidences pour les Canadiens et non d'actifs financiers pour les investisseurs étrangers. Le gouvernement a récemment tenu des consultations sur la réglementation qui sera présentée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en vue de mettre en œuvre les derniers détails de l'interdiction.
- ✓ Instaurer une «taxe sur les logements sous-utilisés» annuelle de 1 % appliquée à la valeur des biens immobiliers résidentiels appartenant à des non-résidents et à des non-Canadiens qui sont vacants ou sous-utilisés. Cette mesure contribuera à libérer des logements et à rendre le marché du logement plus abordable pour les Canadiens, et à faire en sorte que les propriétaires étrangers non résidents de logements canadiens paient leur juste part d'impôt au Canada.
- ✓ Rendre taxables, aux fins de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), toutes les cessions de contrat de vente relatives à des propriétés résidentielles nouvellement construites ou ayant fait l'objet de rénovations majeures à compter du 7 mai 2022. Une cession de contrat de vente se produit lorsqu'une maison est revendue avant même d'avoir été construite ou habitée. L'application de la TPS/TVH à la cession d'un contrat de vente offrira de la certitude à toutes les parties concernées et sévira contre les spéculateurs qui pourraient être malhonnêtes dans ces transactions.

À la suite de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022, le gouvernement déposera au Parlement un projet de loi visant à :

- ✓ Créer le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qui offrirait aux éventuels acheteurs d'une première maison la possibilité d'économiser jusqu'à 40 000 \$ en franchise d'impôt. À l'instar d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les cotisations seraient déductibles d'impôt et les retraits pour l'achat d'une première maison, y compris le revenu de placement, seraient non imposables, comme c'est le cas pour le compte d'épargne libre d'impôt (aucun impôt à payer sur les cotisations et aucun impôt à payer sur les retraits). Le gouvernement s'attend à ce que les Canadiens puissent ouvrir un compte et commencer à y verser des cotisations au milieu de 2023.
- ✓ Doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, ce qui procurerait jusqu'à 1 500 \$ en soutien direct aux acheteurs, à compter de 2022, afin de compenser les frais de clôture croissants liés à l'achat d'une habitation.
- ✓ Mettre en œuvre un nouveau crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui permettrait de verser aux Canadiens un soutien pouvant atteindre 7 500 \$ pour la construction d'un logement secondaire pour une personne âgée ou un adulte en situation de handicap à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- ✓ S'assurer qu'à compter de 2023, les bénéficiaires issus de la revente précipitée de propriétés détenues depuis moins de 12 mois sont pleinement imposés (des exemptions s'appliqueraient dans le cas d'événements imprévus). Cette mesure garantira que les investisseurs qui s'adonnent à la revente précipitée de propriétés paient leur juste part, tout en contribuant à réduire les prix des logements pour les Canadiens.

# Réduire les coûts de transaction des cartes de crédit pour les petites entreprises

Le gouvernement entend négocier avec les réseaux de cartes de paiement, les institutions financières, les acquéreurs, les services de traitement des paiements et les entreprises afin de réduire les coûts de transaction de cartes de crédit pour les petites entreprises sans nuire aux autres entreprises et en protégeant les points de récompense existants pour les consommateurs.

Aujourd'hui, le gouvernement publie les modifications législatives qu'il propose d'apporter à la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement*. Si l'industrie ne parvient pas à une solution convenue au cours des prochains mois, le gouvernement présentera ces dispositions législatives dès que possible l'année prochaine et donnera suite à la réglementation des frais de transaction des cartes de paiement.

## Reconstruire le Canada atlantique et l'Est du Québec après l'ouragan *Fiona*

L'ouragan *Fiona* a dévasté certaines parties du Canada atlantique et de l'Est du Québec, et frappé les familles, les communautés, les entreprises et les infrastructures essentielles, comme les ports pour petits bateaux. Le gouvernement fédéral continuera de soutenir les Canadiens touchés par la tempête le temps qu'il faudra et contribuera à assurer le rétablissement à long terme des régions concernées, y compris les communautés rurales.

Le 4 octobre 2022, le gouvernement a annoncé la création du Fonds de rétablissement à la suite de l'ouragan *Fiona*, qui servira à verser 300 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023. Notamment, 100 millions de dollars du fonds seront offerts en vue de reconstruire les ports pour petits bateaux et de récupérer les engins fantômes. Le gouvernement a également versé un don équivalent à ceux versés pendant plus de trente jours au *Fonds de secours : Ouragan Fiona au Canada* de la Croix-Rouge canadienne, qui permet d'offrir une aide d'urgence comme de l'hébergement provisoire et de la nourriture pour les personnes dans le besoin.

Cette aide s'ajoute à l'engagement permanent pris par le gouvernement fédéral dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe de couvrir jusqu'à 90 % des dépenses provinciales admissibles à la suite d'une catastrophe, notamment :

- L'évacuation, le transport, l'aide alimentaire d'urgence, le refuge et l'habillement;
  - La réparation des édifices publics et de l'équipement connexe, des routes et des ponts;
  - La restauration ou le remplacement des biens immobiliers essentiels non assurables des personnes, des petites entreprises et des fermes.
- ▶ Étant donné que les efforts de relance se poursuivent et que les coûts qui y sont associés restent à déterminer, l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 met en place une disposition budgétaire de un milliard de dollars en 2022-2023 en prévision des demandes provinciales liées à l'ouragan *Fiona* et qui s'inscrit dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

## Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes plus

Un faible revenu combiné à d'autres difficultés comme l'inflation élevée, des logements inadéquats, le manque de possibilités d'emploi et l'accès limité à des services tels que les soins de santé contribuent à amplifier les désavantages économiques. Pour aider à les atténuer, le gouvernement offre une gamme de mesures de soutien et de services aux personnes et aux familles. Ces mesures tiennent également compte du fait que divers facteurs identitaires, comme le genre, le revenu, l'âge et la géographie, peuvent influencer sur l'accès aux possibilités et elles répondent donc aux besoins des Canadiens au cours des différentes étapes de leur vie et dans des circonstances particulières.

- ▶ **Doubler le crédit pour la TPS pendant six mois** profitera aux ménages à faible revenu et qui sont plus sensibles à la hausse de l'inflation. Les parents célibataires bénéficieront de façon disproportionnée du crédit, puisqu'ils représentent environ 4 % des déclarants, mais recevraient 13 % de l'augmentation du crédit pour la TPS, dont la plus grande partie serait accordée aux mères célibataires.
- ▶ Offrir des **paiements anticipés automatiques de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)** profitera de manière disproportionnée aux jeunes de 20 à 34 ans, aux personnes sans diplôme d'études postsecondaires, aux nouveaux immigrants, aux Autochtones et aux parents célibataires. Compte tenu des taux de production de déclarations de revenus inférieurs chez les peuples autochtones, le gouvernement a investi récemment dans la sensibilisation, le soutien et l'aide à la production de la déclaration de revenus, dans le but d'améliorer l'accès aux prestations. Environ la moitié des bénéficiaires de l'ACT au cours d'une année type sont des femmes, de sorte que les répercussions générales de cette mesure devraient être en grande partie équilibrées entre les genres. Toutefois, près de 90 % des familles monoparentales où le parent touche l'ACT sont dirigées par une femme. L'ACT offre également un supplément aux personnes admissibles au Crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- ▶ Offrir la **Prestation dentaire canadienne** profitera aux enfants de moins de 12 ans qui n'ont pas de couverture pour les soins dentaires et à leur famille, en particulier ceux qui vivent dans des ménages à faible revenu. Les Canadiens à faible revenu sont moins susceptibles d'avoir une couverture privée pour les soins dentaires, et ils sont ceux qui ont le plus de problèmes de santé buccodentaire et le plus de difficulté à accéder aux soins buccodentaires.
- ▶ Offrir le **supplément de l'Allocation canadienne pour le logement** profitera directement à 1,8 million de locataires à faible revenu qui ont de la difficulté à payer leur loyer. En raison des frais de logement élevés, les familles peuvent avoir plus de difficulté à demeurer en santé et à veiller au développement et à l'éducation des enfants. Les femmes, en particulier, sont plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement comparativement aux hommes (9,7 % contre 8,2 %). Les écarts sont aussi plus importants pour les parents célibataires, les groupes racisés, les aînés et les personnes en situation de handicap.
- ▶ **Éliminer de façon permanente les intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants** profitera directement aux bénéficiaires de prêts aux étudiants et aux apprentis qui ont terminé leurs études et qui remboursent actuellement leurs prêts, ainsi qu'aux étudiants de niveau postsecondaire qui ont des prêts fédéraux et qui commenceront à les rembourser plus tard. La plupart des bénéficiaires seront des bénéficiaires de prêts d'études canadiens, dont 61 % sont des femmes. Une minorité d'entre eux seront des bénéficiaires de prêts aux apprentis, dont 93 % sont des hommes. Environ 63 % de tous les bénéficiaires de prêts d'études canadiens ont moins de 35 ans.

Au moyen du soutien accordé par la mesure **Reconstruire le Canada atlantique et l'Est du Québec après l'ouragan Fiona**, le gouvernement fédéral continuera de répondre aux besoins immédiats des gens et des entreprises touchés par la tempête et de soutenir les efforts de rétablissement à long terme de la région et des économies locales. Des études donnent à penser que les catastrophes climatiques ont une incidence disproportionnée sur certains groupes, notamment les communautés autochtones, les aînés, les femmes, les nouveaux immigrants et les minorités culturelles, ainsi que les ménages à faible revenu. Dans bien des cas, les communautés riveraines et insulaires risquent davantage de subir une inondation côtière, et vivre dans une zone inondable est peut-être la seule façon pour certains groupes d'avoir accès à un logement abordable.



Chapitre 1  
**Rendre la vie plus abordable**  
 en millions de dollars

	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027- 2028	Total
<b>1. Rendre la vie plus abordable</b>	<b>4 369</b>	<b>1 301</b>	<b>1 295</b>	<b>1 324</b>	<b>1 374</b>	<b>1 387</b>	<b>11 050</b>
Doubler le crédit pour la taxe sur les produits et services pendant six mois*	2 475	-	-	-	-	-	2 475
Prestation dentaire canadienne*	352	454	132	-	-	-	938
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-300	-600	-132	-	-	-	-1 032
Supplément de l'Allocation canadienne pour le logement*	1 163	-	-	-	-	-	1 163
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-475	-	-	-	-	-	-475
Paiements anticipés automatiques de l'Allocation canadienne pour les travailleurs	-	750	780	790	805	820	3 945
Coûts administratifs	4	16	13	12	12	11	68
Éliminer les intérêts sur les prêts fédéraux aux étudiants et aux apprentis	-	552	526	546	582	582	2 787
<i>Moins : Réduction du nombre de demandes de crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants</i>	-	-21	-24	-24	-25	-25	-120
Reconstruire le Canada atlantique et l'Est du Québec après l'ouragan Fiona**	1 150	150	-	-	-	-	1 300
<b>Mesures supplémentaires – Rendre la vie plus abordable</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-5</b>
Étendre la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels aux cessions de contrat de vente***	-	-1	-1	-1	-1	-1	-5
<b>Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>4 369</b>	<b>1 300</b>	<b>1 294</b>	<b>1 323</b>	<b>1 373</b>	<b>1 386</b>	<b>11 045</b>

\* Mesure annoncée le 13 septembre 2022

\*\* Le 4 octobre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi de 300 millions de dollars au Fonds de rétablissement à la suite de l'ouragan Fiona.

\*\*\* De plus amples renseignements sont présentés dans Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires.



## Chapitre 2

# Emplois, croissance et une économie qui fonctionne pour tous

Aucun pays n'est mieux placé que le Canada pour faire face au ralentissement économique mondial et prospérer dans les années à venir. Le Canada a la main-d'œuvre la plus talentueuse et la plus résiliente du monde, en plus d'être un pays où les travailleurs qualifiés veulent s'établir. Nous disposons des ressources clés dont l'économie mondiale a besoin et, alors que le concept de déplacement de la production dans des pays alliés gagne du terrain et que les plus proches partenaires du Canada délaissent les dictatures au profit des démocraties pour leur dépendance stratégique, ils se tournent vers lui pour qu'il leur fournisse ces ressources.

Les travailleurs canadiens ont besoin d'une politique industrielle robuste qui créera des emplois bien rémunérés en saisissant les opportunités de l'économie carboneutre, en attirant de nouveaux investissements privés et en fournissant des ressources clés au monde entier. Investir dans l'avenir du Canada, c'est investir dans les travailleurs.

Les prochaines années représentent une opportunité historique pour le Canada : une époque où l'on pourra continuer à bâtir une économie qui fonctionne pour tous, ainsi qu'à créer de bons emplois pour la classe moyenne dont les Canadiennes et les Canadiens dépendront pour les générations à venir. Toutefois, pour tirer parti des opportunités qui se présenteront dans les années à venir, le Canada doit intervenir et faire un plus grand nombre d'investissements intelligents aujourd'hui.

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 s'appuie sur les investissements réalisés dans le budget de 2022 et depuis son dépôt pour stimuler l'économie du Canada, créer des opportunités pour les travailleurs et continuer à relever le défi du Canada en matière d'investissement et de productivité, qui remonte à plusieurs décennies. D'autres mesures seront présentées dans le budget de 2023.

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 comprend ce qui suit :

- des investissements dans les travailleurs qui contribueront à la croissance de l'économie, ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois de qualité;
- un engagement clair visant à assurer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale à la lumière de l'adoption récente de l'*Inflation Reduction Act* (loi sur la réduction de l'inflation) des États-Unis en investissant davantage dans une économie carboneutre qui fonctionne pour les travailleurs, crée de bons emplois et contribuera à faire du Canada un chef de file dans les industries d'aujourd'hui et de demain;
- une stratégie d'innovation qui vise à relever les défis de l'investissement et de la productivité auxquels le Canada fait face.

## 2.1 Investir dans les compétences en vue d'une économie carboneutre

À mesure que l'économie mondiale évolue pour s'adapter à de nouvelles réalités, comme la demande croissante d'énergie durable, les travailleurs canadiens seront plus en demande que jamais. Il sera essentiel de réaliser des investissements qui permettent aux travailleurs canadiens d'ouvrir la voie et de s'épanouir dans des emplois bien rémunérés afin de garantir la prospérité à long terme du Canada. Afin de mettre les travailleurs de l'ensemble du pays au premier plan de la création d'une économie carboneutre, le gouvernement fédéral sera là pour veiller à ce que les Canadiens possèdent les compétences dont ils ont besoin pour réussir et à ce que notre économie ait les travailleurs requis pour prospérer.

S'appuyant sur les investissements du budget de 2021 dans le perfectionnement des compétences, notamment dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, de Compétences pour réussir et du Service d'apprentissage, le gouvernement prend de nouvelles mesures afin de s'assurer que les travailleurs canadiens possèdent les compétences dont ils ont besoin.

► L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose de fournir 250 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada afin de contribuer à la prospérité des travailleurs canadiens dans une économie mondiale en évolution. Les mesures précises comprennent :

- 1. Le Centre de formation pour les emplois durables** : Le Centre réunirait des travailleurs, des syndicats, des employeurs et des établissements de formation de partout au pays afin d'examiner les compétences de la population active actuelle, d'établir des prévisions concernant les exigences futures en matière de compétences

et d'élaborer des programmes d'études, des microprogrammes menant à l'obtention d'un titre de compétences et de l'apprentissage sur place pour aider 15 000 travailleurs à améliorer leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles en vue d'occuper un emploi dans une économie à faibles émissions de carbone. Le Centre se concentrerait sur des secteurs précis recherchés, à commencer par l'industrie des batteries durables et la construction et les rénovations à faibles émissions de carbone.

**2. Un nouveau volet de formation liée aux emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical :** Le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical soutient la formation d'apprentis par les syndicats dans les métiers spécialisés. Les projets financés par l'intermédiaire de ce volet aideraient les syndicats à diriger l'élaboration de la formation axée sur les compétences vertes pour les gens de métiers. On s'attend à ce que 20 000 apprentis et compagnons profitent de cet investissement.

**3. Le Secrétariat des emplois durables :** Afin de soutenir efficacement les travailleurs sur la voie menant à des emplois durables et bien rémunérés, le gouvernement mettra sur pied le Secrétariat des emplois durables en vue d'offrir un guichet unique aux travailleurs et aux employeurs. Le secrétariat fournira les renseignements les plus à jour sur les programmes fédéraux, le financement et les services offerts dans l'ensemble des ministères alors que le Canada travaille à bâtir une économie à faibles émissions de carbone offrant des possibilités à tous.

➤ L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose également de fournir 60 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour mettre en place de nouvelles mesures de soutien qui s'ajouteraient aux programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux existants.

De plus amples renseignements sur toutes ces mesures seront fournis au premier semestre de 2023.

## 2.2 Assurer la compétitivité du Canada et créer de bons emplois pour les travailleurs

Depuis 2016, le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes pour placer le Canada à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, tout en s'efforçant de saisir les opportunités économiques offertes par la transition mondiale vers la carboneutralité.

L'engagement pris par le Canada à mettre un prix sur la pollution a créé un incitatif pour que les entreprises et les ménages polluent moins, à économiser l'énergie et à investir dans des technologies et des services à faibles émissions de carbone. Depuis 2016, le gouvernement a réalisé des investissements importants pour aider les industries canadiennes à passer à la carboneutralité et à construire les chaînes d'approvisionnement nécessaires à l'économie mondiale verte émergente. Voici quelques exemples :

- Grâce au budget de 8 milliards de dollars alloué à l'Accélérateur net zéro, le gouvernement appuie des investissements clés qui permettront de bâtir un écosystème de véhicules électriques et de batteries de calibre mondial au Canada.
- Sachant que les minéraux critiques sont au cœur des principales industries mondiales et des technologies propres, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2022, à fournir 3,8 milliards de dollars pour appuyer la mise en œuvre de la première stratégie sur les minéraux critiques du Canada. Cet engagement s'appuie sur les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la chaîne de valeur des véhicules électriques, depuis l'exploitation minière jusqu'à la production de batteries et au montage des véhicules électriques.

De tels investissements ont aidé le Canada à attirer de nouveaux investissements de partout dans le monde, notamment de nouveaux accords sur la fabrication de véhicules électriques et les minéraux critiques qui ont été conclus en 2022.

Il est toutefois évident que le Canada devra faire encore plus pour maintenir son avantage concurrentiel et continuer à créer des opportunités pour les travailleurs canadiens. Cet enjeu est devenu encore plus urgent compte tenu de l'adoption récente par les États-Unis de l'*Inflation Reduction Act*.

Depuis 2015, le gouvernement a réalisé des investissements fondamentaux dans les technologies propres, dont plusieurs sont maintenant réalisés par les États-Unis dans le cadre de l'*Inflation Reduction Act*. Cette loi jouera un rôle important dans la lutte mondiale contre les changements climatiques et accélérera davantage l'établissement de chaînes d'approvisionnement durables nord-américaines. Fait important à souligner, la politique favorisant l'achat nord-américain pour les crédits d'impôt pour les minéraux critiques et les véhicules électriques prévus par la loi sont également une bonne nouvelle pour les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes.

Toutefois, si l'*Inflation Reduction Act* permettra sans aucun doute d'accélérer la transition en cours vers une économie nord-américaine carboneutre, elle offre également un énorme soutien financier aux entreprises qui implantent leur production aux États-Unis, de la production de batteries de véhicules électriques à l'hydrogène, en passant par les biocarburants et bien d'autres. Sans de nouvelles mesures pour suivre le rythme, le Canada risque d'être laissé pour compte.

S'appuyant sur la proposition de valeur de calibre mondial du Canada – un système politique stable, un vaste accès aux ressources, l'électricité à faible coût et une main-d'œuvre hautement qualifiée – le gouvernement maintient son engagement à prendre des mesures en réponse à l'*Inflation Reduction Act* et à faire en sorte que le Canada demeure une destination de premier choix pour les entreprises qui souhaitent investir et créer des emplois. Le gouvernement est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour équilibrer les règles du jeu entre le Canada et les États-Unis.

Dans un premier temps, le gouvernement lance le Fonds de croissance du Canada, qui permettra d'attirer des milliards de dollars de nouveaux capitaux privés pour créer de bons emplois bien rémunérés et favoriser la transformation économique du Canada, et présente deux nouvelles mesures en vue de soutenir l'adoption de technologies propres dans tout le Canada.

D'autres mesures importantes seront annoncées dans le budget de 2023.

### **Aperçu des décisions prises récemment portant sur des investissements d'envergure au Canada**

Au cours de cet exercice, un certain nombre d'engagements importants ont été pris en matière d'investissement au Canada, ce qui contribuera à la construction de l'économie de demain. Voici quelques exemples :

- ✓ **Mars** : Honda Canada a annoncé son plan d'investissement de près de 1,4 milliard de dollars afin de se rééquiper pour l'exécution de ses activités de fabrication à Alliston, en Ontario, et de lancer la prochaine génération de véhicules hybrides électriques, investissement soutenu par un financement fédéral de 131,6 millions de dollars.
- ✓ **Avril** : General Motors du Canada a annoncé son plan d'investissement de plus de 2 milliards de dollars pour son usine de montage d'Oshawa, en Ontario, ainsi que pour son usine de montage CAMI située à Ingersoll, en Ontario. Le gouvernement fédéral soutient cet investissement en y ajoutant 259 millions de dollars, ce qui contribuera à faire progresser l'électrification du secteur de l'automobile au Canada.
- ✓ **Mai** : Stellantis a annoncé son plan d'investissement dans un projet de plusieurs milliards de dollars pour appuyer ses usines de Windsor et de Brampton, en Ontario, dans le but de mettre en œuvre la fabrication de plateformes de véhicules souples dans les deux usines et d'augmenter sa production de véhicules électriques, investissement auquel s'ajoute un soutien du gouvernement fédéral pouvant atteindre 529 millions de dollars.
- ✓ **Juin** : Le gouvernement a annoncé un financement pouvant atteindre 100 millions de dollars pour appuyer les efforts de BHP visant à réduire l'empreinte carbone et améliorer la sécurité des travailleurs de la phase 1 du projet Jansen en Saskatchewan, le premier nouveau projet majeur de production de potasse au Canada depuis plus de 50 ans.
- ✓ **Juillet** : Umicore a annoncé son plan d'investissement de 1,5 milliard de dollars dans une installation carboneutre qui produira les principales composantes des batteries de véhicules électriques, ce qui créera 1 000 emplois pendant la construction de l'installation et des centaines de postes permanents.
- ✓ **Août** : Volkswagen, Mercedes-Benz et le gouvernement fédéral ont annoncé qu'ils étaient arrivés à un protocole d'entente pour approfondir leur coopération relativement aux chaînes d'approvisionnement de véhicules électriques et de minéraux critiques.
- ✓ **Octobre** : Rio Tinto Fer et Titane (RTFT) a annoncé au Québec ses plans en vue d'augmenter sa production de minéraux critiques, de couper ses émissions et d'aider à la construction de chaînes d'approvisionnement en technologies propres, plans soutenus par un financement fédéral pouvant atteindre 222 millions de dollars.

## **Lancer le Fonds de croissance du Canada**

La voie que suit le Canada vers l'atteinte de ses objectifs climatiques, la création et le maintien d'emplois bien rémunérés, et l'édification d'une économie carboneutre qui fonctionne pour tous exigera de transformer la base industrielle du pays, de commercialiser et de déployer des technologies et des ressources à faibles émissions de carbone et d'assurer la croissance continue des entreprises de technologie propre dans tout le pays.

Le Canada a l'occasion d'ouvrir la voie vers la carboneutralité et de faire en sorte que les travailleurs canadiens puissent bénéficier de bons emplois pour les décennies à venir. Pour y arriver, il faudra toutefois réaliser des investissements d'une ampleur telle que le gouvernement ne peut les faire seul.

Des milliers de milliards de dollars en capital privé attendent d'être dépensés afin de créer les emplois et la prospérité pour les travailleurs que générera une économie carboneutre, et le Canada est en concurrence avec d'autres pays pour attirer les investissements privés dont il a besoin. Pour réussir, le Canada doit relever deux défis.

Premièrement, il doit inciter les entreprises à prendre des risques et à investir dans des technologies de pointe au Canada. Deuxièmement, le Canada doit agir au même rythme qu'une liste croissante d'administrations qui ont recours au financement public pour attirer des capitaux privés, créer des emplois et assurer la prospérité des travailleurs qui les accompagnent, des États-Unis à l'Union européenne et au-delà.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé qu'il comptait créer le Fonds de croissance du Canada qui aidera à attirer des capitaux privés pour investir dans l'édification d'une économie canadienne prospère et durable, qui offrira des milliers de nouveaux emplois bien rémunérés. L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 présente des détails sur la conception, l'exploitation et la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds de croissance du Canada aura pour mandat de faire des investissements qui attireront les investissements substantiels du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à saisir les opportunités offertes par une économie carboneutre. Les investissements du Fonds aideront à réaliser les grands objectifs de politique économique nationale suivants :

- réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada;
- accélérer le déploiement de technologies clés, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
- faire prendre de l'expansion aux entreprises qui créeront des emplois, stimuleront la productivité et la croissance propre, et favoriseront le maintien de la propriété intellectuelle au Canada;
- tirer parti de la vaste richesse en ressources naturelles du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

Le Fonds investira de manière à contrecarrer les risques dans le but de débloquer les capitaux privés. Pour y parvenir, il investira de manière concessionnelle.

À titre de fournisseur de solutions financières, le Fonds utilisera un ensemble souple d'outils, y compris, sans toutefois s'y limiter, des prêts concessionnels et des contrats sur différence. De tels contrats offrent un environnement plus prévisible pour les prises de décisions relatives aux investissements à long terme en réduisant le prix et d'autres risques. Par exemple, les contrats sur différence pour le carbone sont un outil qui permet aux entreprises de planifier des investissements à long terme dans la décarbonisation et les technologies propres en fonction d'un prix prévisible sur la pollution par le carbone et sur les crédits de carbone. Cette souplesse en matière d'investissement permettra au Fonds de s'adapter aux besoins et aux risques que présente un projet ou une entreprise, le tout dans le but de débloquer des investissements privés et de créer de nouveaux emplois au Canada.

Afin de maximiser son efficacité, le Fonds de croissance sera administré d'une façon indépendante du gouvernement par une équipe d'investisseurs professionnels relevant d'un conseil d'administration d'experts. Pour assurer la transparence et la reddition de comptes au public, le gouvernement établira un cadre de présentation de rapports à la pointe du marché en ce qui concerne les politiques d'investissement, la sélection des projets et les processus de demande, la conformité aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les investissements réels et la mesure du rendement du Fonds par rapport à son mandat.

Le Fonds de croissance sera lancé d'ici la fin de 2022, d'abord à titre de filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), afin de pouvoir commencer immédiatement à effectuer les investissements essentiels nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques et économiques du Canada. Le gouvernement prendra des mesures pour mettre en place une structure permanente et indépendante du Fonds de croissance au premier semestre de 2023.

De plus amples détails sur le mandat, les activités, les instruments financiers, les approches d'investissement et les cadres de rendement qui guideront le Fonds de croissance du Canada se trouvent dans le document d'information connexe du ministère des Finances.

## Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres

Aider les entreprises canadiennes à adopter des technologies propres créera des emplois, assurera la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle mondiale et permettra en même temps de réduire les émissions du Canada. Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a annoncé que le ministère des Finances collaborerait avec des experts pour établir un crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres pouvant atteindre 30 %, axé sur les technologies à zéro émission, les solutions de stockage par batteries et l'hydrogène propre. À la suite de l'adoption de l'*Inflation Reduction Act* aux États-Unis, il est plus important que jamais de créer un crédit d'impôt concurrentiel pour les technologies propres au Canada.

► L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 propose d'établir un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût des investissements dans les technologies suivantes :

- les systèmes de production d'électricité, y compris l'énergie solaire photovoltaïque, les petits réacteurs nucléaires modulaires, l'énergie solaire concentrée, l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique (petite centrale hydroélectrique, courant de rivière, vague et marée);
- les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles, ce qui comprend entre autres les batteries, les volants d'inertie, les supercondensateurs, le stockage d'énergie magnétique, le stockage d'énergie provenant d'air comprimé, le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage et le stockage d'énergie thermique;
- le matériel de chauffage à faibles émissions de carbone, y compris le matériel de chauffage solaire actif, les thermopompes à air et les thermopompes géothermiques;
- les véhicules industriels zéro émission et le matériel connexe de recharge et de ravitaillement, comme la machinerie lourde électrique ou fonctionnant à l'hydrogène utilisée dans l'exploitation minière ou dans la construction.

Pour inciter les entreprises à créer de bons emplois, celles qui respectent certaines conditions de travail seront admissibles au crédit maximal de 30 %, tandis que les autres seront admissibles à un crédit de 20 %. Les conditions de travail comprendront le paiement des salaires en fonction des conditions en vigueur sur les marchés du travail locaux et la création de possibilités de formation d'apprentis. Le ministère des Finances consultera un vaste groupe d'intervenants, et surtout les syndicats, sur la meilleure façon d'intégrer ces conditions de travail au crédit d'impôt proposé. Le ministère des Finances procédera également à des consultations sur toute technologie admissible supplémentaire (p. ex., nucléaire à grande échelle et hydroélectrique à grande échelle). Des détails particuliers sur les deux conditions de travail et sur toute technologie admissible supplémentaire seront annoncés dans le budget de 2023.

Tel qu'il est proposé, le crédit d'impôt à l'investissement devrait coûter 6,7 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024.

Ce crédit serait offert à compter du jour du dépôt du budget de 2023 et prendrait fin au début de 2035, suivant une élimination graduelle amorcée en 2032.

## Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre

Dans un monde carboneutre, le Canada sera un fournisseur d'énergie de choix, reconnu pour sa fiabilité. À cet égard, l'hydrogène propre est un élément essentiel.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022, le gouvernement donne suite à l'engagement annoncé dans le budget de 2022 d'établir un crédit d'impôt à l'investissement dans la production d'hydrogène propre.

Au cours des prochaines semaines, le ministère des Finances lancera un processus de consultation sur la meilleure façon de mettre en œuvre un crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre s'appuyant sur l'intensité carbonique de l'hydrogène au cours de son cycle de vie. L'*Inflation Reduction Act* adoptée par les États-Unis a instauré des niveaux d'intensité carbonique pour guider le niveau de soutien aux projets d'hydrogène propre. Comme défini dans cette loi, le soutien serait offert lorsque les émissions de la production d'hydrogène propre s'élèvent à 4,0 kg de CO<sub>2</sub>e ou moins par kilogramme d'hydrogène, tandis que le niveau de soutien le plus élevé serait offert lorsque les émissions s'élèvent à 0,45 kg de CO<sub>2</sub>e ou moins par kilogramme d'hydrogène. Ces consultations permettront de recueillir des commentaires sur les points suivants :

- un système fondé sur l'intensité carbonique adapté au contexte canadien;

- le niveau de soutien requis pour les diverses filières de production au Canada.

Par ce crédit d'impôt à l'investissement, le gouvernement favorisera les emplois et les compétences d'une économie carboneutre, de sorte que le niveau de crédit accordé sera assujéti au respect d'exigences particulières en matière de protection des travailleurs. Le ministère des Finances consultera un vaste groupe d'intervenants, et surtout les syndicats, sur la meilleure façon d'intégrer les conditions de travail au crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre afin de s'assurer que les salaires payés sont au niveau ayant cours sur le marché du travail local et que des possibilités de formation des apprentis sont créées.

Le crédit d'impôt à l'investissement proposé sera remboursable et pourra s'appliquer aux investissements admissibles réalisés en date du dépôt du budget de 2023, et sera éliminé progressivement après 2030. Le gouvernement propose d'offrir un crédit d'impôt à l'investissement d'au moins 40 % aux projets de production d'hydrogène propre qui présenteraient un niveau d'intensité carbonique sous le seuil le plus exigeant qui sera établi et qui répondrait à l'ensemble des exigences d'admissibilité. Si une entreprise ne respecte pas certaines conditions de travail, le taux maximal du crédit d'impôt sera réduit de 10 points de pourcentage, ce qui aidera à inciter les entreprises à soutenir et à créer de bons emplois pour les travailleurs sur lesquels repose notre économie.

## **Investir dans la compétitivité de la fabrication de pointe du Canada**

La force du Canada en recherche et développement de même que sa main-d'œuvre qualifiée ont aidé le pays à exceller pendant des décennies dans les secteurs de la fabrication de pointe, y compris dans le secteur de l'automobile.

À mesure que le monde passe à une économie carboneutre, le développement et la production de technologies propres, y compris la fabrication de véhicules électriques et de batteries, joueront un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne et dans la création de bons emplois bien rémunérés pour les travailleurs canadiens.

En tant que composantes clés de la future économie carboneutre, ces secteurs sont hautement et mondialement compétitifs. D'autres pays, dont les États-Unis, prennent des mesures importantes pour attirer ces industries et les emplois qui les accompagnent. Le Canada se doit de suivre le rythme.

Pour ce faire, le gouvernement collaborera avec des experts de l'industrie et les syndicats afin de tirer parti des investissements passés et de faire du Canada la destination privilégiée pour les investissements dans la fabrication de technologies propres qui créeront et maintiendront des emplois bien rémunérés, et qui aideront à bâtir une économie carboneutre.

Après ces consultations, de nouvelles mesures seront annoncées, dans le cadre du budget de 2023, afin de garantir la compétitivité du Canada et de créer de bons emplois.

### **Exploiter la Stratégie sur les minéraux critiques du Canada**

Les alliés du Canada s'emploient à assurer leur sécurité énergétique et les pays du monde entier cherchent à obtenir les technologies nécessaires à la transition vers la carboneutralité, ce qui fait grimper la demande mondiale de minéraux critiques comme le lithium, le nickel, le cuivre et les éléments de terre rare essentiels aux technologies propres, par exemple les véhicules électriques, les batteries et les technologies d'énergie renouvelable.

Heureusement, le Canada possède en abondance les minéraux critiques nécessaires à une économie mondiale propre et numérique. Grâce à des investissements intelligents qui s'appuient sur les 3,8 milliards de dollars engagés dans le budget de 2022 pour lancer la première Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, le Canada peut jouer un rôle de premier plan dans la chaîne d'approvisionnement essentielle en minéraux critiques à l'échelle mondiale et créer des milliers d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens d'un océan à l'autre, tout en protégeant l'environnement et en travaillant en partenariat avec les peuples autochtones.

Le Canada prendra les mesures nécessaires pour attirer les investissements, demeurer concurrentiel et accélérer la transition vers la carboneutralité pour les projets de minéraux critiques. Ceci implique la recherche de possibilités pour le Canada à chaque étape des chaînes de valeur des minéraux critiques, y compris l'exploration, l'exploitation minière, le traitement, la fabrication et le recyclage. Le gouvernement s'assurera que les programmes fiscaux et d'investissement du Canada, la formation axée sur les compétences et l'écosystème de la recherche et du développement contribuent à la croissance de l'économie canadienne et permettent d'appuyer ses alliés démocratiques en leur fournissant des technologies et des biens propres durables.



## Favoriser la résilience des chaînes d'approvisionnement des transports du Canada

Les chaînes d'approvisionnement du Canada jouent un rôle essentiel dans l'économie canadienne et la qualité de vie des Canadiens. Elles permettent aux entreprises canadiennes d'envoyer leurs produits sur les marchés internationaux et donnent aux Canadiens un accès rapide aux produits dont ils ont besoin.

Pour stimuler la capacité économique du Canada et les opportunités offertes aux entreprises canadiennes de pénétrer les marchés mondiaux, le gouvernement fédéral a lancé le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) en 2017 afin de renforcer l'efficacité, la fiabilité et la résilience des chaînes d'approvisionnement des transports du Canada. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a fourni 4,6 milliards de dollars au FNCC, dont plus de 2,8 milliards de dollars ont été accordés à plus de 130 projets dans l'ensemble du pays, qui visent notamment à accroître la capacité de nos routes et de nos chemins de fer et à améliorer les portes d'entrée commerciales du Canada afin qu'il soit plus facile pour les entreprises canadiennes d'acheminer leurs produits aux consommateurs partout dans le monde.

Toutefois, les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été durement touchées par une série de chocs sans précédent, notamment la pandémie, les événements météorologiques extrêmes attribuables aux changements climatiques, ainsi que l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. Compte tenu de ces enjeux mondiaux sans précédent, le budget de 2022 a fourni 603,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour faciliter la circulation des marchandises dans les réseaux de transport du Canada au moyen de nouveaux fonds pour les infrastructures, de la transition numérique des chaînes d'approvisionnement et de mesures visant à réduire le fardeau réglementaire de l'industrie.

De plus, en janvier 2022, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement chargé de formuler des conseils indépendants sur les meilleurs moyens de réduire la congestion et de renforcer les chaînes d'approvisionnement des transports du Canada. Le groupe de travail a abordé ces questions dans son dernier rapport, qu'il a livré le 6 octobre 2022.

Le gouvernement prend des mesures immédiates qui cadrent avec les conclusions du groupe de travail, notamment :

- donner suite aux engagements pris dans le budget de 2022 qui consistent à investir dans les infrastructures de transport essentielles, à soutenir la transition numérique des chaînes d'approvisionnement axée sur l'industrie et à rendre les chaînes d'approvisionnement plus concurrentielles en continuant de réduire les formalités administratives non nécessaires;
- lancer un examen réglementaire des chaînes d'approvisionnement en vue d'étudier d'autres modifications réglementaires qui pourraient rehausser l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement des transports;
- moderniser les pratiques d'inspection des cargaisons et de dédouanement;
- rationaliser les politiques opérationnelles et les pratiques réglementaires qui ont une incidence sur l'acheminement des marchandises par les portes d'entrée internationales du Canada;
- Explorer des façons de renforcer la protection et les recours pour les expéditeurs et les fournisseurs de services relativement aux perturbations des services;
- améliorer la communication et le suivi des données.

Dans le cadre de cet effort, le gouvernement présentera des modifications législatives pour aider à réduire la congestion et à renforcer les portes d'entrée commerciales stratégiques du Canada en modernisant la gestion et l'exploitation des ports canadiens. De plus, le gouvernement continue à faire progresser les modifications proposées au *Règlement sur les renseignements relatifs au transport* en vue de recueillir de nouvelles données sur le transport ferroviaire des marchandises et de renforcer la transparence et la compétitivité du système de transport ferroviaire des marchandises.

Le gouvernement demeure résolu à présenter une stratégie nationale des chaînes d'approvisionnement pour améliorer les chaînes d'approvisionnement du Canada et stimuler la capacité économique du pays. D'autres renseignements seront annoncés dans le budget de 2023.

## 2.3 Une économie productive et novatrice

### Lancer une agence canadienne d'innovation et d'investissement

Pendant des décennies, les investissements fédéraux dans les sciences, la technologie et l'innovation ont mené à la création d'installations de recherche de calibre mondial, aidé à employer des talents mondiaux de premier plan dans les domaines technologiques émergents et soutenu les écosystèmes d'entreprises en démarrage qui ont donné naissance à de nouvelles entreprises novatrices qui créent de bons emplois partout au Canada. Et bien que le Canada soit au premier rang mondial au chapitre des dépenses de recherche et développement dans le secteur de l'enseignement supérieur (près du double de la moyenne des pays membres de l'OCDE), la productivité canadienne accuse encore du retard par rapport à celle de ses pairs internationaux.

Pour que les travailleurs canadiens puissent bénéficier des recherches et inventions de calibre mondial du Canada, les entreprises canadiennes de tous les secteurs, y compris les industries traditionnelles essentielles comme l'exploitation minière, l'agriculture, la foresterie et la pêche, doivent faire des investissements qui les aideront à innover, à commercialiser leurs produits, à croître et à créer de bons emplois dans une économie mondiale en évolution.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé qu'il comptait créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement (ACII) et s'est engagé à verser 1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour soutenir ses opérations initiales. En se fondant sur les pratiques exemplaires établies par des organismes semblables dans le monde entier, comme Business Finland (anciennement l'Agence de financement de Finlande pour la technologie et l'innovation (TEKES)) et l'Autorité israélienne en matière d'innovation, l'agence canadienne s'efforcera d'aider les entreprises canadiennes nouvelles et établies à innover, à commercialiser leurs recherches et à créer de nouvelles possibilités économiques pour les travailleurs et les entreprises au Canada.

#### **Exemple – Comment l'agence soutiendra la recherche et développement**

Guillaume exploite une entreprise de taille moyenne de fabrication de batteries à Trois-Rivières qui se spécialise dans la production de batteries au lithium-ion – l'une des principales composantes des véhicules électriques, des appareils médicaux et des appareils électroniques portatifs. Afin de répondre à la demande croissante de batteries de ce type et d'anticiper l'augmentation prévue du nombre de batteries usagées des véhicules électriques vieillissants, Guillaume décide d'agrandir son équipe et d'établir son entreprise en tant que chef de file en recyclage de batteries au lithium-ion.

Afin de faciliter l'investissement dans un projet de recherche et développement (R-D) pluriannuel de grande envergure, Guillaume présente une demande de financement à l'agence. Les experts de l'agence prodiguent des conseils à Guillaume et examinent la faisabilité technique du projet et le potentiel de production à grande échelle, créatrice d'emplois, au Canada.

L'agence offre à Guillaume du soutien financier pour la réalisation de la conception préliminaire des différents processus de recyclage et l'évaluation systématique des résultats. Grâce à cette contribution, Guillaume est en mesure d'investir dans la création d'une équipe de R-D spécialisée dans le recyclage de batteries qui attire d'éminents scientifiques et ingénieurs, et peut mettre au point un nouveau procédé de recyclage de batteries qui favorise la croissance de son entreprise et permet de créer de nouveaux emplois.

L'agence devra rendre compte au Parlement, mais elle mènera ses activités quotidiennes de façon indépendante du gouvernement et fera appel à des experts du secteur privé pour créer de nouveaux emplois, générer des biens et des services nouveaux et améliorés, et aider les entreprises canadiennes à réussir dans une économie mondiale en évolution.

De plus amples renseignements sur la nouvelle agence seront publiés dans un plan directeur dans les prochaines semaines.

De plus, le programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental (RSDE) demeure une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada en appuyant les salaires et traitements des travailleurs de la R-D, et a pour but d'encourager les entreprises canadiennes de toutes les tailles à investir dans l'innovation qui stimule la croissance économique, tout en formant une main-d'œuvre canadienne plus innovatrice.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'examiner le programme de RSDE afin d'en assurer son efficacité et de fournir un soutien adéquat, ce qui comprendrait l'examen de l'adoption d'un régime privilégié des brevets.

Des travaux sont en cours sur cet examen et d'autres détails seront présentés dans le budget de 2023.

## Moderniser les installations du Conseil national de recherches

Le Conseil national de recherches est un partenaire indispensable des entreprises et des innovateurs canadiens, que ce soit en soutenant les activités de recherche et développement d'avions de fabrication canadienne ou en concevant des systèmes de production alimentaire durable à longueur d'année dans le Nord canadien. Le Conseil national de recherches gère des installations dans l'ensemble du pays qui permettent aux chercheurs du milieu des affaires, du milieu universitaire et du gouvernement d'avoir accès aux installations et à l'expertise nécessaires pour innover, développer, élargir, certifier et démontrer des technologies.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose de verser 962,2 millions de dollars sur huit ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2022-2023, et 121,1 millions de dollars par année par la suite afin de moderniser les infrastructures scientifiques du Conseil national de recherches pour continuer à propulser l'innovation canadienne.

Ce financement permettrait de poursuivre les efforts de modernisation du Conseil national de recherches du Canada et de veiller à ce qu'il puisse collaborer efficacement avec les partenaires commerciaux et universitaires.

## Encourager l'investissement dans les projets d'envergure

L'abondance de ressources naturelles du Canada contribue à la croissance économique du pays depuis des générations. Il est essentiel de veiller à ce que les ressources et d'autres grands projets, de l'énergie propre aux minéraux critiques, et plus encore, continuent d'être développés de façon responsable avec une participation importante des Autochtones en vue d'assurer la prospérité à long terme du Canada.

### Améliorer les processus réglementaires pour les grands projets

Il est essentiel de compter sur un régime fédéral d'évaluation d'impact fort et efficace pour garantir que la protection de l'environnement, le partenariat avec les Autochtones et le développement économique progressent ensemble. Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2022, à examiner les besoins en financement liés à l'évaluation des grands projets.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose de verser jusqu'à 1,28 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2022-2023, avec 0,5 million de dollars d'amortissement restant, et 55,4 millions de dollars par année par la suite à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, à la Régie de l'énergie du Canada, à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à dix autres ministères fédéraux.

Ce financement permettra aux organismes ayant pour but de protéger l'environnement de renforcer leurs capacités et d'améliorer l'efficacité des évaluations en vue de répondre à un nombre croissant de grands projets proposés.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Régie de l'énergie du Canada continueront de recouvrer une partie de leurs coûts auprès des parties dont ils examinent et évaluent les demandes.

### Veiller à ce que les communautés autochtones tirent parti des grands projets

Selon l'annonce faite dans le budget de 2022, le gouvernement travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages, en partenariat avec les communautés autochtones, afin de s'assurer que les communautés des Premières Nations et métisses peuvent bénéficier directement des grands projets de ressources sur leur territoire, et que les communautés inuites bénéficient des grands projets de ressources dans l'Inuit Nunangat. D'autres renseignements seront annoncés dans le budget de 2023.

## Accélérer les investissements dans les infrastructures canadiennes

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada fournit 33,5 milliards de dollars pour les infrastructures publiques dans l'ensemble du Canada. Dans le cadre de ce programme, les provinces et les territoires établissent leurs priorités et soumettent des projets à Infrastructure Canada aux fins d'examen. À ce jour, le programme a approuvé plus de 23 milliards de dollars de financement pour plus de 5 200 projets proposés par les provinces et territoires.

Afin d'accélérer la réalisation de projets d'infrastructure essentiels, le gouvernement a annoncé son intention, dans le budget de 2022, de devancer au 31 mars 2023 l'échéance pour que les provinces consacrent tout leur financement restant à des projets prioritaires. L'Énoncé économique de l'automne de 2022 réaffirme cette intention, de même que l'engagement pris dans le budget de 2022 de réaffecter les fonds inutilisés à d'autres priorités. La date limite actuelle du 31 mars 2025 demeurera inchangée pour les territoires.

**Financement restant du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, par province\***

Province	Financement restant pour des projets (budget de 2022)		Financement restant pour des projets (19 octobre 2022)	
	M\$	Pourcentage du total de l'enveloppe de financement de projets	M\$	Pourcentage du total de l'enveloppe de financement de projets
Alberta	60,3	2 %	50,5	1 %
Colombie-Britannique	1 312,6	34 %	661,3	17 %
Manitoba	13,6	1 %	13,6	1 %
Nouveau-Brunswick	392,4	58 %	113,3	17 %
Terre-Neuve-et-Labrador	326,3	59 %	212,8	38 %
Nouvelle-Écosse	372,0	45 %	258,9	31 %
Ontario	1 056,8	10 %	457,1	4 %
Île-du-Prince-Édouard	89,8	25 %	56,9	16 %
Québec	3 299,0	44 %	2 754,1	37 %
Saskatchewan	375,2	42 %	248,5	28 %

Source : Infrastructure Canada

\*Le financement restant pour des projets comprend le financement pour des projets que les provinces ont signalés au gouvernement fédéral, mais qui n'ont toujours pas été soumis aux fins d'approbation.

## Plan des niveaux d'immigration 2023-2025 du Canada

L'immigration est au cœur de notre identité en tant que Canadiens et est un facteur clé de la croissance économique du pays. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a considérablement augmenté les niveaux d'immigration, ce qui a entraîné, entre 2016 et 2021, une croissance démographique près de deux fois plus rapide que celle des autres pays du G7. Cette année, le Canada s'attend à accueillir plus de 430 000 nouveaux résidents permanents – un record.

Les nouveaux objectifs du Canada en matière d'immigration poursuivent cette tendance. Le Plan des niveaux d'immigration 2023-2025, déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2022, prévoit une augmentation de l'immigration dans les années à venir pour atteindre 500 000 immigrants en 2025, dont la majorité seront des travailleurs qualifiés qui contribueront à combler les pénuries persistantes de main-d'œuvre, y compris dans les domaines des soins de santé, de la fabrication et des métiers de la construction. Ces objectifs s'appuient sur les mesures déjà prises par le gouvernement pour répondre aux besoins du marché du travail canadien dans le cadre du système Entrée express.

Ces cibles en matière d'immigration comprennent également des objectifs de regroupement familial et d'importants engagements humanitaires, notamment un plan d'accueil d'au moins 40 000 réfugiés afghans et un nouveau volet de résidence permanente pour les Ukrainiens qui souhaitent rester au Canada à la suite de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie.

En même temps, le gouvernement continuera d'investir dans la capacité de traitement des demandes pour s'assurer que toutes les demandes sont traitées le plus rapidement possible et éliminer les arriérés.

- Afin d'appuyer le traitement des demandes et la réinstallation des nouveaux résidents permanents au Canada dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2023-2025, le gouvernement s'est engagé à verser 1,6 milliard de dollars sur six ans et 315 millions de dollars par année par la suite en nouveau financement.
- Afin de réduire les arriérés de demandes, d'accélérer le traitement et de permettre aux nouveaux arrivants qualifiés de combler plus rapidement des besoins de main-d'œuvre critiques, le gouvernement s'est engagé à octroyer un montant supplémentaire de 50 millions de dollars en 2022-2023 à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

## Investir dans les emplois pour les jeunes canadiens

Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans l'économie canadienne. Le gouvernement est déterminé à fournir aux jeunes, et en particulier à ceux issus de communautés marginalisées, le soutien et les opportunités dont ils ont besoin pour acquérir les compétences nécessaires pour trouver et conserver de bons emplois.

▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose de verser 802,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Cette somme comprend :

1. un financement de 301,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, dans le cadre du programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, afin de fournir des mesures de soutien complètes et des stages pratiques aux jeunes aux prises avec des obstacles à l'emploi;
2. un financement de 400,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à Emplois d'été Canada pour appuyer un total d'environ 70 000 stages d'été annuels;
3. un financement de 100,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, afin de continuer à appuyer les stages pratiques pour les jeunes des Premières Nations dans le cadre du projet pilote d'aide au revenu de la Stratégie d'emploi pour les jeunes des Premières Nations.

Ces mesures aideront les jeunes Canadiens à acquérir des compétences et une expérience de travail précieuses, ce qui les préparera à une vie de succès sur le marché du travail.

## Protéger les droits des travailleurs du transport routier

Des entreprises de camionnage utilisent depuis longtemps la pratique trompeuse consistant à encourager les conducteurs à se constituer en société et à agir comme entrepreneurs indépendants, sans qu'on leur ait fourni de renseignements sur les inconvénients de cette façon de faire. En omettant de classer les conducteurs comme des employés, les entreprises leur bloquent l'accès à des droits importants prévus par le *Code canadien du travail*, comme les congés de maladie payés, les normes de santé et de sécurité, les cotisations de l'employeur à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada, ainsi que l'indemnisation des accidents du travail des provinces et des territoires.

En janvier 2021, des modifications apportées à la partie III du Code sont entrées en vigueur et ont rendu illégale une telle classification erronée intentionnelle des employés. Dans le cadre d'un récent projet pilote d'application de la loi visant à mieux faire connaître les nouvelles règles aux employeurs du secteur des transports sous réglementation fédérale, il a été déterminé que plus de 60 % d'entre eux contrevenaient aux règles régissant la classification erronée. D'autres mesures répondent aux appels de l'Alliance canadienne du camionnage et de Teamsters Canada, qui représentent à la fois les employeurs et les travailleurs, pour s'attaquer à cette pratique coercitive.

▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2022 propose de verser 26,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada afin qu'il prenne des mesures plus rigoureuses contre les employeurs non conformes par l'intermédiaire d'ordonnances, d'amendes et de poursuites en vue de renforcer le *Code canadien du travail*. Cette mesure permettra d'améliorer les conditions de travail de milliers de travailleurs, de nouveaux arrivants et de Canadiens racisés, tout en créant des milieux de travail plus équitables et plus sécuritaires pour tous, en veillant à ce que les employeurs du secteur des transports sous réglementation fédérale ne classifient pas de façon erronée leurs conducteurs dans l'illégalité.

L'Agence du revenu du Canada collabore actuellement avec tous les secteurs, y compris l'industrie du transport routier, afin de mieux faire connaître les règles fiscales régissant l'utilisation du modèle d'employés constitués en société et de favoriser le respect de ces règles. De plus amples renseignements seront fournis dans le budget de 2023. Les Canadiens sont encouragés à signaler à l'Agence du revenu du Canada, en ligne ou par téléphone, les cas présumés d'évitement fiscal.

## Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes plus

Le programme de la **Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ)** profitera directement aux jeunes, y compris ceux qui font face à de multiples obstacles à l'emploi et aux groupes sous-représentés sur le marché du travail. En 2022-2023, on estime que le programme de la SECJ soutiendra 24 000 jeunes, dont 65 % devraient appartenir à l'un des groupes prioritaires de la stratégie (p. ex. les Autochtones, les jeunes en situation de handicap, les jeunes racisés, les jeunes des communautés rurales). Environ 45 % des sept millions de jeunes au Canada indiquent appartenir à l'un de ces groupes prioritaires. Les jeunes femmes, en particulier, bénéficient de mesures comme le programme de la SECJ et d'Emplois d'été Canada, puisqu'elles représentent traditionnellement entre 51 % et 60 % des clients servis en moyenne.

L'augmentation des niveaux d'immigration associés au **Plan des niveaux d'immigration de 2023-2025** contribue à accroître davantage la diversité du Canada, puisque les résidents permanents viennent de partout dans le monde. On s'attend à ce que cette mesure ait un impact équilibré sur les genres, à l'image des tendances historiques. À titre d'exemple, en 2021, 49 % de toutes les personnes admises étaient des femmes, et 51 % étaient des hommes.

Les investissements visant à promouvoir l'innovation des entreprises, la santé, la fabrication et les technologies propres favorisent la croissance économique, et créent aussi des possibilités pour une main-d'œuvre instruite, hautement qualifiée et diversifiée, en particulier dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

- ▶ Lancer le **Centre de formation pour les emplois durables et le volet de formation liée aux emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** profitera directement à 35 000 travailleurs, en particulier dans les métiers spécialisés, dans toutes les régions du pays. Les répercussions dépendront des domaines précis qui seront en fin de compte visés par les programmes, toutefois, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical a pour mandat de rejoindre les groupes sous-représentés, et d'autres programmes gouvernementaux visent également à favoriser une plus grande inclusion des femmes, des Autochtones, des Canadiens noirs et racisés, des personnes en situation de handicap et des autres populations sous-représentées dans les métiers. À l'heure actuelle, les femmes représentent environ 13 % des travailleurs dans l'industrie canadienne de la construction et 29 % des travailleurs dans l'industrie manufacturière, tandis qu'elles représentent 47 % de la population active dans son ensemble. Les efforts menés pour renforcer la représentation de groupes historiquement sous-représentés dans les métiers spécialisés feront aussi en sorte que ces groupes bénéficieront des investissements que réalisera le Fonds de croissance du Canada dans les industries et les projets qui font appel aux travailleurs spécialisés.
- ▶ Lancer le **Fonds de croissance du Canada** cette année, ce qui aura une incidence positive sur la croissance de l'emploi et générera des retombées pour les travailleurs des secteurs de la construction et de l'entretien ainsi que pour les ingénieurs, les architectes et les électriciens, corps de métiers historiquement occupés surtout par des hommes. Par ailleurs, la réduction à long terme des gaz à effet de serre sera bénéfique pour les jeunes et les Canadiens à faible revenu, qui sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques.
- ▶ Moderniser **les installations du Conseil national de recherches du Canada**, qui profitera directement à la population canadienne, en augmentant les capacités en matière de santé, de fabrication et de technologies propres pour soutenir la croissance économique et les priorités gouvernementales. Des installations de recherche modernes profiteront aux employés du Conseil national de recherches qui mènent des activités de recherche et développement, ainsi qu'aux employés chargés d'administrer ces installations. L'effectif du Conseil national de recherches comprend 36,6 % de femmes, 18,1 % de Canadiens racisés, 2 % de personnes en situation de handicap et 0,8 % d'Autochtones.
- ▶ **Améliorer les processus réglementaires pour les grands projets**, ce qui fera augmenter les possibilités d'emploi à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et dans les 12 ministères partenaires. En plus de ces emplois, certaines organisations autochtones et certains gouvernements qui participent aux évaluations d'impact fédérales en bénéficieront directement. En 2021-2022, par l'intermédiaire du Programme d'aide financière aux participants, l'Agence a conclu 416 ententes de financement, qui comprenaient 134 contributions et 282 subventions aux communautés, aux organismes et aux particuliers autochtones.
- ▶ **Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres**, qui profitera aux propriétaires, aux actionnaires et aux travailleurs d'entreprises de différents secteurs et différentes régions qui effectuent des investissements dans la décarbonisation. L'analyse des données fiscales démontre que les entreprises de services publics représentent 63 % de la valeur des acquisitions d'équipements de production d'énergie propre et d'efficacité énergétique et que 73 % des travailleurs des services publics sont des hommes. Veiller à ce que les entreprises adhèrent aux normes de conditions de travail sera bénéfique pour les travailleurs et les possibilités d'apprentissage profiteront de façon disproportionnée aux jeunes. De plus, la réduction à long terme des gaz à effet de serre aura une incidence positive sur les jeunes et les Canadiens à faible revenu, qui sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques.

**Emplois, croissance et économie qui fonctionne pour tous**  
 en millions de dollars

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	<i>Total</i>
<b>2.1 Investir dans les compétences en vue d'une économie carboneutre</b>	-	35	75	83	63	55	<b>310</b>
Investir dans les compétences en vue d'une économie carboneutre	-	35	75	83	63	55	310
<b>2.2 Assurer la compétitivité du Canada et créer de bons emplois pour les travailleurs</b>	-	1 070	1 110	1 135	1 600	1 735	<b>6 650</b>
Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres	-	1 070	1 110	1 135	1 600	1 735	6 650
<b>2.3 Une économie productive et novatrice</b>	<b>148</b>	<b>955</b>	<b>1 073</b>	<b>577</b>	<b>598</b>	<b>617</b>	<b>3 968</b>
Moderniser les installations du Conseil national de recherches	19	26	30	38	47	57	216
Améliorer les processus réglementaires pour les grands projets	46	241	250	249	248	248	1 282
Plan des niveaux d'immigration 2023-2025 du Canada	50	299	403	285	298	307	1 642
Investir dans les emplois pour les jeunes canadiens	33	391	392	-	-	-	816
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-	-7	-7	-	-	-	-14
Protéger les droits des travailleurs	-	6	5	5	5	5	26
<b>Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>148</b>	<b>2 060</b>	<b>2 258</b>	<b>1 794</b>	<b>2 261</b>	<b>2 407</b>	<b>10 928</b>





## Chapitre 3

# Un gouvernement équitable et efficace

Pour bâtir une économie qui fonctionne pour tous, avec un solide filet de sécurité sociale, il faut une assiette fiscale nationale solide où les grandes sociétés et les Canadiennes et les Canadiens les plus riches paient leur juste part et où les règles sont les mêmes pour tout le monde.

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 annonce des plans pour taxer les rachats d'actions et réaffirme l'intention du gouvernement de mettre en place un nouveau régime d'imposition minimum pour les Canadiens les plus riches, et de mettre en œuvre un régime d'imposition minimum mondial pour veiller à ce que les grandes entreprises multinationales ne puissent pas éviter de payer des impôts, peu importe où elles exercent leurs activités.

Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour s'assurer que l'argent des contribuables canadiens est utilisé efficacement, et que les Canadiens peuvent compter sur des services gouvernementaux efficaces.

## 3.1 Un régime fiscal équitable

### Taxation du rachat d'actions

Le « rachat d'actions » est une opération au cours de laquelle une société rachète ses propres actions à des actionnaires existants. Bien que cette pratique soit une façon légitime d'optimiser le rendement pour les actionnaires, les sociétés peuvent aussi utiliser leurs ressources à cette fin plutôt que d'investir dans leurs travailleurs et leurs entreprises au Canada.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2022 annonce que le gouvernement a l'intention d'instaurer une taxe sur les sociétés de 2 %, qui s'appliquerait à la valeur nette de tous les types de rachats d'actions par des sociétés publiques au Canada, à l'instar de la mesure adoptée récemment aux États-Unis. Les détails de cette nouvelle taxe seront annoncés dans le budget de 2023, et la taxe entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

On estime que cette mesure ferait augmenter les revenus fédéraux de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice 2023-2024, et qu'elle encouragerait les sociétés à réinvestir leurs profits dans leurs travailleurs et leur entreprise.

### Réforme fiscale internationale

Le Canada est déterminé à faire en sorte que les entreprises multinationales paient leur juste part d'impôt partout où elles mènent leurs activités, et le gouvernement travaille à cette fin avec divers partenaires internationaux.

Le Canada et 136 autres membres du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (le Cadre inclusif) du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont élaboré un plan à deux piliers pour la réforme fiscale internationale, qui a été approuvé en octobre 2021. S'il est mis en œuvre, le Cadre mettra fin au nivellement vers le bas en matière de fiscalité internationale et mettra les travailleurs et les entreprises canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents mondiaux.

#### Pilier 1 (réaffectation des droits d'imposition)

Le pilier 1 permettra de s'assurer que les sociétés mondiales les plus importantes et les plus rentables, y compris les grandes sociétés numériques, paient leur juste part d'impôt dans les pays où se trouvent leurs utilisateurs et leurs clients. L'établissement des règles techniques du nouveau régime a bien progressé, et l'OCDE mène actuellement des consultations publiques. Le Cadre inclusif a pour objectif d'achever les négociations multilatérales afin que le traité pour la mise en œuvre du pilier 1 puisse être signé au cours du premier semestre de 2023, en vue de son entrée en vigueur en 2024.

#### Pilier 2 (impôt minimum mondial)

Le pilier 2, un régime d'imposition minimum mondial, fera en sorte que les entreprises multinationales soient assujetties à un taux d'imposition effectif minimum de 15 % sur leurs bénéfices dans chaque pays où elles exercent leurs activités. Le bon fonctionnement du pilier 2 exige la participation et une vaste coordination de partenaires internationaux partout dans le monde.

Le Canada est déterminé à mettre en œuvre le régime d'imposition minimum mondial des grandes sociétés. Il continue de collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux afin d'élaborer un cadre de mise en œuvre coordonné, qui sera mis en place de façon coordonnée et opportune.

Par l'intermédiaire des deux piliers, le gouvernement demeure déterminé à s'assurer que ceux qui font des affaires au Canada paient leur juste part d'impôt et que les règles du jeu sont équitables pour les entreprises et les travailleurs canadiens dans l'économie mondiale.

## Faire en sorte que les Canadiens les mieux nantis paient leur juste part

Certains Canadiens parmi les plus fortunés ont recours à un grand nombre de déductions et de crédits d'impôt de même qu'à d'autres moyens pour payer moins d'impôt sur le revenu des particuliers en proportion de leur revenu.

L'impôt minimum de remplacement (IMR) vise à faire en sorte que les Canadiens à revenu élevé ne puissent pas réduire de façon disproportionnée leur facture d'impôt en profitant des avantages du régime fiscal, mais il n'a fait l'objet d'aucun examen approfondi depuis sa création en 1986.

Dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à examiner un nouveau régime fiscal minimal pour s'assurer que tous les Canadiens fortunés paient leur juste part d'impôt. L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 réaffirme cette intention, et une proposition détaillée ainsi qu'un plan de mise en œuvre seront publiés dans le budget de 2023.

## 3.2 Gouvernement efficace

### Améliorer la prestation des services

Les Canadiens devraient pouvoir compter sur des services gouvernementaux efficaces, opportuns et de haute qualité. En juin, le gouvernement a mis sur pied un nouveau groupe de travail afin d'améliorer les services gouvernementaux, dont le mandat consiste à examiner la prestation de services, à déterminer les lacunes et les secteurs pouvant être améliorés et à formuler des recommandations pour s'assurer que les Canadiens d'un océan à l'autre reçoivent les meilleurs services possible, et ce, dans de meilleurs délais. Voilà pourquoi, au cours des derniers mois, le gouvernement a continué de faire des investissements importants afin d'améliorer les services sur lesquels les Canadiens comptent. Voici quelques mesures prises à cette fin :

- ▶ Proposer un versement de 1,02 milliard de dollars à Service Canada pour accélérer le traitement des demandes de prestations au titre de l'assurance-emploi et de la Sécurité de la vieillesse (SV) tout en réduisant l'arriéré des demandes de prestations d'assurance-emploi, en plus des 574 millions de dollars pour réduire les temps d'attente dans les centres d'appels de l'assurance-emploi et de la SV. Les centres d'appel de l'assurance-emploi surpassent maintenant la norme de service de 10 minutes, répondant aux appels dans un délai de six à sept minutes. Service Canada est également en voie d'atteindre à nouveau sa norme de service en matière de rapidité de versement des paiements.
- ▶ Proposer d'investir une somme additionnelle de 400 millions de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024 pour permettre à l'Agence du revenu du Canada de soutenir les activités du centre d'appels, compte tenu des volumes d'appels prévus qui devraient demeurer supérieurs à leurs niveaux d'avant la pandémie.
- ▶ Proposer de fournir 115 millions de dollars à Anciens Combattants Canada (ACC) pour embaucher et maintenir en poste des gestionnaires de cas, réduire les arriérés de demandes et les délais d'attente, ainsi qu'offrir des services plus rapides aux vétérans. Depuis 2020, de nouveaux investissements dans la prestation de services à ACC ont permis de réduire de plus de 50 % l'arriéré de demandes.
- ▶ Proposer de fournir 137 millions de dollars à l'Agence des services frontaliers du Canada pour lui permettre de rehausser ses capacités de première ligne et d'embaucher d'autres agents afin d'aider à alléger les pressions aux frontières, et d'empêcher les marchandises prohibées ou soumises à des restrictions d'entrer au Canada.

Le gouvernement prend également des mesures pour réduire les délais d'attente dans le système d'immigration, dont les suivantes :

- Embaucher plus de 1 250 nouveaux employés pour réduire les arriérés et accroître la capacité de traitement des demandes;

- Améliorer le processus de traitement des demandes de visiteurs en ayant davantage recours à des technologies d'analytique de pointe et à d'autres technologies automatisées;
- Exempter certains ressortissants étrangers qui se trouvent au Canada et qui présentent un faible risque de présenter une demande d'examen médical aux fins de l'immigration, ce qui devrait aider plus de 180 000 personnes à obtenir rapidement le statut de résident temporaire ou permanent.

## **Aborder la transition numérique de la monnaie**

Le foisonnement des cryptomonnaies et la transition numérique de la monnaie transforment les systèmes financiers au Canada et partout dans le monde. Le cadre de réglementation de notre système financier doit donc suivre le rythme. En même temps, la transition numérique de la monnaie représente un défi pour les institutions démocratiques du monde entier. Au cours des derniers mois, au Canada comme ailleurs dans le monde, les actifs numériques et les cryptomonnaies ont servi à contourner les sanctions mondiales et à financer des activités illégales. Pour faire en sorte que ce défi soit plus facile à surmonter au Canada, le gouvernement a annoncé, dans le budget de 2022, qu'il entendait lancer un examen législatif du secteur financier axé sur la transition numérique de la monnaie et le maintien de la stabilité et de la sécurité du secteur financier.

Des consultations débutent le 3 novembre 2022 auprès des intervenants et portent sur les monnaies numériques, y compris les cryptomonnaies, les cryptomonnaies stables et les monnaies numériques de banque centrale.

## Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes plus

**Taxation du rachat d'actions** : les hommes plus âgés et les personnes ayant des revenus plus élevés représentent une part disproportionnée des actionnaires. En 2019, les hommes (62 %), les personnes de 65 ans et plus (38 %) et les personnes touchant un revenu annuel supérieur à 100 000 \$ (63 %) représentaient des parts disproportionnées du revenu de dividendes et d'intérêts touchés par les Canadiens. Par comparaison, les hommes et les aînés représentent 49 % et 16 % de la population canadienne, respectivement. Les revenus générés par cette mesure contribueront à payer les dépenses et les programmes gouvernementaux généraux qui profitent à tous les Canadiens, plus particulièrement à ceux de la classe moyenne.

**Améliorer la prestation des services** pour les Canadiens consistera à veiller à ce que les Canadiens aient accès aux services sur lesquels ils comptent en vue de répondre à leurs besoins particuliers. Les personnes à faible revenu comptent sur la réception en temps opportun et régulière de ces prestations, ce que les investissements prévus à cet égard permettront d'assurer. En particulier :

- ▶ Les prestations **d'assurance-emploi** soutiennent chaque année près de 2 millions de Canadiens qui perdent leur emploi ou qui sont incapables de travailler en raison d'événements imprévus, comme la maladie ou l'arrivée d'un enfant. Sept millions de personnes de 65 ans et plus bénéficient directement de la **Sécurité de la vieillesse** (SV). Le **Supplément de revenu garanti** (SRG) soutient les aînés à faible revenu, tandis que les **allocations** sont offertes à certaines personnes admissibles de 60 à 64 ans. Dans l'ensemble, la population des bénéficiaires de la SV est équilibrée entre les sexes. Les aînés à faible revenu touchant le SRG représentent le tiers des bénéficiaires de la SV. Plus du tiers de tous les aînés (38 %) et presque la moitié de ceux qui sont âgés de plus de 75 ans (47 %) sont en situation de handicap. Ces aînés sont plus susceptibles de vivre sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Alors que 6 % des aînés qui ne sont pas en situation de handicap vivent sous le seuil de la pauvreté, la proportion s'élève à 7,3 % pour ceux ayant un handicap léger et à 10,4 % pour ceux vivant avec un handicap plus grave.
- ▶ Le soutien accordé à **Anciens Combattants Canada** (ACC) profite essentiellement aux vétérans ayant des troubles de santé physique et mentale. Selon les estimations d'ACC, la population des vétérans au Canada s'élève à 618 000, dont 123 000 sont clients d'ACC. Comme les femmes constituent seulement 12 % de la clientèle d'ACC, ces programmes profitent de façon disproportionnée aux hommes. Les femmes vétérans sont toutefois plus susceptibles que leurs homologues masculins de déclarer souffrir de dépression (35,2 % contre 24,4 %) et d'anxiété (25,4 % contre 20,7 %), et pourront tirer profit de ces améliorations des services d'ACC. Les vétérans sont par ailleurs plus susceptibles que la population générale de souffrir de douleurs chroniques (50,7 % contre 22,4 %) et d'éprouver parfois ou souvent des limitations d'activités (64 % contre 26,4 %). Par comparaison avec l'ensemble de la population canadienne, les vétérans sont plus susceptibles de signaler des problèmes d'audition (16,7 % contre 3,3 %), de dépression (25,7 % contre 7 %) et d'anxiété (21,3 % contre 6,3 %) et un état de stress post-traumatique (23,7 % contre 1,3 %).

**Un gouvernement équitable et efficace**  
 en millions de dollars

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<b>3.1 Un régime fiscal équitable</b>	<b>0</b>	<b>-30</b>	<b>-440</b>	<b>-520</b>	<b>-550</b>	<b>-580</b>	<b>-2 120</b>
Taxation du rachat d'actions	0	-30	-440	-520	-550	-580	-2 120
<b>3.2 Un gouvernement efficace</b>	<b>575</b>	<b>827</b>	<b>673</b>	<b>126</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>2 250</b>
Améliorer la prestation des services de l'assurance-emploi et de la Sécurité de la vieillesse	215	661	620	101	0	0	1 597
Viabilité du centre d'appels de l'Agence du revenu du Canada après la pandémie	290	110	0	0	0	0	400
Améliorer la prestation des services aux vétérans	40	35	31	3	3	3	115
Capacités de première ligne de l'Agence des services frontaliers du Canada	31	21	21	21	21	21	137
<b>Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>575</b>	<b>797</b>	<b>233</b>	<b>-394</b>	<b>-526</b>	<b>-556</b>	<b>130</b>

**Mesure relative aux examens des dépenses prévues dans le budget de 2022**

Le gouvernement fédéral demeure déterminé à gérer les finances publiques de façon responsable sur le plan financier.

Dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à réduire le rythme et l'envergure des dépenses annoncées précédemment qui n'ont pas encore eu lieu, jusqu'à un maximum de 3 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 respecte cet engagement en réduisant les dépenses de 3,8 milliards de dollars, en raison du recours moins élevé que prévu aux mesures de soutien liées à la COVID-19 en 2021-2022 (tableau 4.1).

Dans le budget de 2022, le gouvernement a aussi annoncé le lancement d'un examen complet des politiques stratégiques pour évaluer l'efficacité des programmes et déterminer les possibilités d'économiser et de réaffecter les ressources, sans que les services aux Canadiens soient touchés. L'examen en cours visera des économies de 6 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 3 milliards de dollars par année d'ici 2026-2027.

Le budget de 2023 fournira des détails supplémentaires sur la façon dont l'objectif d'économies sera atteint.

Tableau 4.1

**Le point sur Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte**  
 en millions de dollars

<b>Réduction de l'envergure des dépenses (2021-2022) :</b>	
Mesures de soutien au revenu des entreprises	-3 209
<i>dont :</i>	
Subvention salariale d'urgence du Canada	527
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	-183
Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	-637
Soutien ciblé pour les entreprises durement touchées	-2 916
Soutien d'urgence au revenu personnel	-589
<b>Total</b>	<b>-3 798</b>
<b>Cible du budget de 2022</b>	<b>-3 000</b>



# Annexe 1

## Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

### 1.1 Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée au début du mois de septembre 2022.

Des économistes de 13 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de septembre :

- BMO Marchés des capitaux,
- Caisse de dépôt et placement du Québec,
- Marchés mondiaux CIBC,
- Le Conference Board du Canada,
- Desjardins,
- IHS Markit,
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.,
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne,
- Banque Nationale Marchés financiers,
- Banque Royale du Canada,
- Banque Scotia,
- Groupe Financier Banque TD,
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

Depuis la réalisation de l'enquête au début du mois de septembre, la situation économique et financière mondiale a continué de se détériorer. Si les données macroéconomiques de l'enquête de septembre 2022 continuent de fournir une base raisonnable pour la planification économique et budgétaire, dans l'ensemble, les risques de détérioration des perspectives sont prépondérants, et la croissance est plus susceptible de s'établir à un rythme inférieur à celui indiqué dans l'enquête. Afin de faciliter une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances a élaboré un scénario de rechange qui présente une trajectoire de croissance plus faible par rapport à l'enquête de septembre (voir les détails ci-dessous).

### Enquête de septembre 2022 d'économistes du secteur privé

L'inflation a été beaucoup plus élevée que celle prévue par les économistes du secteur privé dans le budget de 2022 (selon une enquête menée au début de février 2022, avant l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie). Les économistes du secteur privé persistent à croire que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) reviendra à la cible fixée par la Banque du Canada, mais ce processus prend plus de temps que prévu. L'inflation de l'IPC devait rester supérieure à 3 % jusqu'au troisième trimestre de 2023, soit près d'un an plus tard que ce qui a été prévu dans le budget de 2022, avant d'atteindre 2 % au milieu de 2024.

Les pressions inflationnistes persistantes ont également donné lieu à une forte augmentation des taux d'intérêt. À 3,0 % au troisième trimestre de 2022, les taux d'intérêt à court terme étaient environ 200 points de base supérieurs aux prévisions des économistes du secteur privé figurant dans le budget de 2022. Puis, les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que les taux d'intérêt à court terme atteignent un sommet de 3,8 % au premier semestre de 2023. Il s'agit d'une augmentation substantielle des perspectives de taux d'intérêt par rapport aux prévisions des économistes du secteur privé figurant dans le budget de 2022, qui prévoyait que les taux d'intérêt à court terme augmenteraient graduellement à environ 2 % d'ici 2024 (voir le tableau A1.1).

Étant donné l'augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt, combinée à une croissance économique plus lente aux États-Unis et dans le monde, les économistes du secteur privé avaient prévu que la croissance du Canada serait nettement plus faible que ce qui avait été prévu dans le budget de 2022. On s'attendait à ce que le produit intérieur brut (PIB) réel connaisse une augmentation quand même forte de 3,2 % en 2022 (contre 3,9 % dans le budget de 2022), mais à ce que la croissance descende à 0,7 % en 2023 (contre 3,1 %). Le niveau du PIB réel devrait demeurer environ 2 % inférieur aux projections du budget de 2022 d'ici la fin de 2026.

Dans l'ensemble, selon l'enquête de septembre 2022, l'économie canadienne devait connaître une période de croissance assez modérée. La croissance du PIB réel devrait être légèrement supérieure à zéro pour les prochains trimestres. En raison du ralentissement prévu de la croissance économique, le taux de chômage devrait passer d'une moyenne de 5,4 % en 2022 à 6,2 % en 2024, ce qui dépasse les projections du budget de 2022 (5,5 %), mais demeure inférieur aux normes historiques. Le taux de chômage devrait ensuite diminuer progressivement à 5,7 % d'ici la fin de la période de projection.

En dépit d'un affaiblissement des perspectives de croissance depuis le budget de 2022, les prix des produits de base ont fortement augmenté à la suite de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. Les perspectives concernant les prix du pétrole brut West Texas Intermediate ont été revues à la hausse à 97 dollars américains le baril pour 2022 et à 88 dollars américains le baril pour 2023, soit environ de 17 dollars américains à 14 dollars américains le baril de plus, en moyenne, que les projections des économistes du secteur privé figurant dans le budget de 2022. Les prix du pétrole brut devraient ensuite rester supérieurs à ceux indiqués dans le budget de 2022 d'environ 14 dollars américains le baril en moyenne par année.

En raison de la montée de l'inflation nationale et des prix des produits de base, les perspectives d'inflation du PIB (la mesure la plus large de l'inflation des prix dans l'ensemble de l'économie) ont été revues nettement à la hausse, à 8,3 % en 2022, contre 3,9 % dans le budget de 2022. Pour les années suivantes, les perspectives d'inflation du PIB devraient s'aligner largement sur les perspectives indiquées dans le budget de 2022.

Par conséquent, le niveau projeté du PIB nominal (mesure la plus large de l'assiette fiscale) pour 2022 dans l'enquête de septembre dépasse de 94 milliards de dollars les projections du budget de 2022. Toutefois, compte tenu des perspectives de croissance économique à la baisse en 2023, l'augmentation du PIB nominal devrait s'atténuer partiellement l'an prochain, laissant le niveau projeté du PIB nominal en hausse de 54 milliards de dollars par an, en moyenne, pendant toute la période de prévision par rapport aux projections du budget de 2022.

## Scénario pessimiste

Comme l'indique l'aperçu économique, dans l'ensemble, les risques entourant les prévisions de l'enquête de septembre 2022 sont orientés à la baisse et sont principalement liés à la trajectoire de l'inflation et des taux d'intérêt, tant à l'échelle mondiale qu'au Canada. Dans ce contexte, le ministère des Finances a élaboré un scénario pessimiste qui tient compte de l'incidence de pressions inflationnistes plus persistantes et d'un resserrement prolongé de la politique monétaire, ce qui donne lieu à un ralentissement économique plus prononcé.

Dans ce scénario, l'inflation élevée s'enracine plus profondément, en particulier aux États-Unis, ce qui amène les banques centrales à procéder à une augmentation des taux d'intérêt plus élevée que prévu pour ramener l'inflation à sa cible. Ainsi, les taux d'intérêt à long terme augmentent aussi et les conditions financières mondiales se resserrent nettement. Des conditions financières plus strictes ont des répercussions plus négatives sur la confiance, la richesse et l'activité, ce qui donne lieu à une correction plus marquée des marchés de l'immobilier et de l'activité de consommation au Canada, ainsi qu'à des retombées plus importantes du resserrement et de l'affaiblissement de l'activité économique dans d'autres pays.

Dans le scénario pessimiste, l'inflation de l'IPC est de 1,8 point de pourcentage supérieure à celle indiquée pour 2023 dans l'enquête de septembre 2022 et reste supérieure à 3 % jusqu'au premier trimestre de 2024, soit environ six mois de plus que dans l'enquête, avant d'atteindre 2 % à la fin de 2024. En réaction à cette inflation, les taux d'intérêt à court terme atteignent 4,5 % au premier semestre de 2023 et augmentent de 0,7 point de pourcentage pendant l'ensemble de la période de projection. Par conséquent, le Canada entre dans une récession légère au premier trimestre de 2023. Le PIB réel se contracte de 1,6 % de son sommet à son creux, un repli bien inférieur à celui de 4,4 % observé en 2008-2009. De même, le taux de chômage augmente de 1,7 point de pourcentage pour s'établir à 6,9 % au deuxième semestre de 2023, un taux nettement inférieur au sommet de 8,7 % atteint après la contraction de 2008-2009. Pour l'année 2023 dans son ensemble, le PIB réel baisse de 0,9 % et le taux de chômage est de 0,5 point de pourcentage supérieur à celui indiqué dans l'enquête. En même temps, la faiblesse de la demande mondiale pèse sur les prix des produits de base, les prix du pétrole se situant à 8 dollars américains de moins que ceux indiqués dans l'enquête en 2023. Malgré l'inflation de l'IPC plus élevée, la baisse des prix des produits de base conduit à une inflation du PIB plus faible et, combinée à une croissance plus lente, réduit le niveau du PIB nominal de 45 milliards de dollars par an, en moyenne, par rapport à l'enquête (voir le tableau A1.1).



Tableau A1.1

**Moyenne des prévisions du secteur privé et scénario pessimiste du ministère des Finances**

%, sauf indication contraire

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2022-2026
<b>Croissance du PIB réel<sup>1</sup></b>							
Budget de 2022	3,9	3,1	2,0	1,9	1,8	---	2,5
Énoncé économique de l'automne de 2022	3,2	0,7	1,9	2,3	2,1	1,9	2,0
Scénario pessimiste	3,1	-0,9	2,3	2,7	2,3	2,1	1,9
<b>Inflation du PIB<sup>1</sup></b>							
Budget de 2022	3,9	1,7	1,8	1,9	1,9	---	2,3
Énoncé économique de l'automne de 2022	8,3	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9	3,2
Scénario pessimiste	7,6	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9	3,0
<b>Croissance du PIB nominal<sup>1</sup></b>							
Budget de 2022	8,0	4,8	3,9	3,8	3,7	---	4,8
Énoncé économique de l'automne de 2022	11,8	2,6	3,7	4,2	4,1	3,9	5,3
Scénario pessimiste	11,0	0,9	4,3	4,6	4,3	4,0	5,0
<b>PIB nominal (G\$)<sup>1</sup></b>							
Budget de 2022	2 693	2 823	2 933	3 044	3 157	---	
Énoncé économique de l'automne de 2022	2 787	2 859	2 965	3 091	3 217	3 342	
Scénario pessimiste	2 767	2 793	2 913	3 046	3 177	3 305	
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne de 2022 et le budget de 2022	94	37	32	47	60	---	54
Écart entre le scénario pessimiste et l'Énoncé économique de l'automne de 2022	-19	-67	-53	-45	-41	-38	-45
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>							
Budget de 2022	0,8	1,7	2,0	2,1	2,1	---	1,7
Énoncé économique de l'automne de 2022	2,2	3,6	2,8	2,3	2,1	2,1	2,6
Scénario pessimiste	2,4	4,4	3,5	3,2	3,0	3,0	3,3
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>							
Budget de 2022	2,0	2,4	2,6	2,8	3,0	---	2,6
Énoncé économique de l'automne de 2022	2,8	3,1	2,8	2,8	2,9	3,0	2,9
Scénario pessimiste	2,8	3,2	3,1	3,2	3,3	3,5	3,1
<b>Taux de change (cents US/\$CAN)</b>							
Budget de 2022	79,9	80,2	80,5	80,4	80,1	---	80,2
Énoncé économique de l'automne de 2022	77,9	77,1	77,9	78,8	79,2	79,7	78,2
Scénario pessimiste	77,0	73,0	73,9	76,9	78,2	78,4	75,8
<b>Taux de chômage</b>							
Budget de 2022	5,8	5,5	5,5	5,5	5,5	---	5,5
Énoncé économique de l'automne de 2022	5,4	6,1	6,2	6,0	5,8	5,7	5,9
Scénario pessimiste	5,5	6,6	6,6	6,3	6,0	5,9	6,2
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>							
Budget de 2022	3,9	2,4	2,2	2,1	2,0	---	2,5
Énoncé économique de l'automne de 2022	6,8	3,5	2,1	2,1	2,1	2,1	3,3
Scénario pessimiste	6,8	5,3	2,5	1,6	2,0	2,1	3,7
<b>Croissance du PIB réel des États-Unis</b>							
Budget de 2022	3,8	2,6	2,0	1,8	1,9	---	2,4
Énoncé économique de l'automne de 2022	1,7	0,6	1,7	2,2	2,1	2,0	1,6
Scénario pessimiste	1,4	-1,2	2,6	2,5	2,5	2,1	1,6
<b>Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (\$US/baril)</b>							
Budget de 2022	80	74	70	68	66	---	72
Énoncé économique de l'automne de 2022	97	88	85	82	81	81	87
Scénario pessimiste	95	80	76	77	77	78	81

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les données ont été redressées pour tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2022, enquête de février 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2021 publiés le 1<sup>er</sup> mars 2022; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2022, enquête de septembre 2022 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

## 1.2 Changements dans les projections budgétaires depuis le budget de 2022

Les perspectives budgétaires de référence présentées dans cet *Énoncé économique de l'automne* sont fondées sur les projections économiques figurant dans l'enquête de septembre 2022 d'économistes du secteur privé. De plus, étant donné que les risques économiques sont prépondérants, l'incidence fiscale du scénario pessimiste du ministère des Finances est également présentée. Les tableaux qui suivent présentent des changements dans les perspectives budgétaires depuis le dépôt du budget de 2022, notamment l'incidence des mesures stratégiques prises par le gouvernement depuis le budget de 2022 et des mesures prévues dans le présent *Énoncé économique*, les résultats financiers à ce jour et des perspectives économiques mises à jour provenant de l'enquête du secteur privé et selon le scénario pessimiste.

### Évolution des perspectives budgétaires depuis le budget de 2022

Tableau A1.2

#### Évolution de la situation économique et budgétaire, mesures stratégiques

en milliards de dollars

	Projections						
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>Solde budgétaire – budget de 2022</b>	<b>-113,8</b>	<b>-52,8</b>	<b>-39,9</b>	<b>-27,8</b>	<b>-18,6</b>	<b>-8,4</b>	
Incidence de l'enquête de septembre auprès du secteur privé et autres aspects de l'évolution budgétaire	23,6	29,8	18,8	11,0	10,2	11,4	
<b>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements</b>	<b>-90,2</b>	<b>-23,0</b>	<b>-21,1</b>	<b>-16,8</b>	<b>-8,4</b>	<b>3,0</b>	<b>12,8</b>
Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2022		-7,3	-4,3	-2,9	-1,8	-1,8	-3,5
<b>Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2022 (par chapitre)</b>							
Rendre la vie plus abordable		-4,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4
Emploi, croissance et une économie qui fonctionne pour tout le monde		-0,1	-2,1	-2,3	-1,8	-2,3	-2,4
Un gouvernement équitable et efficace		-0,6	-0,8	-0,2	0,4	0,5	0,6
Disposition pour pressions à court terme prévues <sup>1</sup>		-1,0	-1,0	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5
<b>Total – mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2022</b>		<b>-6,1</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5,8</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,6</b>	<b>-4,7</b>
<b>Solde budgétaire – scénario de référence</b>	<b>-90,2</b>	<b>-36,4</b>	<b>-30,6</b>	<b>-25,4</b>	<b>-14,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>4,5</b>
Incidence budgétaire du scénario pessimiste		-12,7	-21,8	-16,8	-15,9	-15,3	-12,8
<b>Solde budgétaire – scénario pessimiste</b>	<b>-90,2</b>	<b>-49,1</b>	<b>-52,4</b>	<b>-42,3</b>	<b>-30,4</b>	<b>-18,6</b>	<b>-8,3</b>
<b>Scénario de référence</b>							
Solde budgétaire (% du PIB)	-3,6	-1,3	-1,1	-0,9	-0,5	-0,1	0,1
Dettes fédérales (% du PIB)	45,5	42,3	42,2	41,6	40,4	38,9	37,3
<b>Scénario pessimiste</b>							
Solde budgétaire (% du PIB)	-3,6	-1,8	-1,9	-1,5	-1,0	-0,6	-0,3
Dettes fédérales (% du PIB)	45,5	43,0	44,5	44,1	43,2	42,0	40,6
<b>Projections du budget de 2022</b>							
Solde budgétaire (% du PIB)	-4,6	-2,0	-1,4	-0,9	-0,6	-0,3	
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	45,1	44,5	43,8	42,8	41,5	

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Provision de 8,5 milliards de dollars sur six ans, en prévision des pressions qui devraient se manifester à court terme.

# Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2022 – Scénario de référence

Tableau A1.3

**Incidence de l'enquête de septembre 2022 du secteur privé et évolution budgétaire depuis le budget de 2022**  
en milliards de dollars

	2021-2022	Projections				
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Évolution de la situation économique et budgétaire par composante<sup>1</sup></b>						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	15,5	37,6	29,6	25,0	23,9	22,3
(1.2) Taxes et droits d'accise	2,5	3,0	2,9	3,7	3,9	4,0
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	-0,3	-0,5	-0,4	-0,5	-0,8	-1,2
(1.4) Autres revenus <sup>2</sup>	1,3	-0,1	1,8	0,8	-0,8	-0,4
<b>(1) Total – Revenus budgétaires</b>	<b>18,9</b>	<b>40,1</b>	<b>33,8</b>	<b>28,9</b>	<b>26,1</b>	<b>24,7</b>
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	2,5	6,1	-2,5	-4,7	-5,4	-5,2
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,0	1,0	0,1	-0,4	0,0	-0,1
(2.3) Retour des produits du régime de tarification de la pollution	0,3	0,4	0,7	0,5	0,8	1,2
(2.4) Charges de programmes directes	1,3	-9,1	-3,0	-5,4	-5,8	-5,7
<b>(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>4,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>-4,7</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,3</b>	<b>-9,7</b>
(3) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,2	-0,9	0,1	-2,2	-2,5	-2,4
(4) Frais de la dette publique	0,4	-7,8	-10,4	-5,7	-3,1	-1,2
<b>(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire</b>	<b>23,6</b>	<b>29,8</b>	<b>18,8</b>	<b>11,0</b>	<b>10,2</b>	<b>11,4</b>

<sup>1</sup> Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

<sup>2</sup> Comprend les cotisations d'assurance-emploi, la taxe sur les services numériques et la taxe sur les logements sous-utilisés dans ce tableau aux fins de présentation seulement.

Les perspectives concernant les revenus budgétaires se sont améliorées par rapport au budget de 2022 en raison des révisions à la hausse des projections économiques nominales et du report des résultats plus solides que prévu de 2021-2022.

- À la suite du rendement financier des entreprises et de la croissance de l'emploi et des salaires, les revenus tirés de l'impôt sur le revenu devraient augmenter d'environ 27,7 milliards de dollars par année en moyenne sur la période de projection.
- Les perspectives concernant les taxes et les droits d'accise sont revues à la hausse en raison principalement du report des résultats meilleurs que prévu en 2021-2022.
- Les produits du régime fédéral de tarification de la pollution qui proviennent des provinces et des territoires visés par le filet de sécurité fédéral (l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Nunavut et le Yukon) devraient être inférieurs aux prévisions. L'ajustement est en grande partie attribuable à des estimations d'émissions plus faibles découlant de normes d'efficacité plus strictes pour les véhicules légers. Les produits directs continueront d'être entièrement retournés aux provinces ou aux territoires où ils sont générés. Le régime de tarification de la pollution n'a aucune incidence sur les revenus et donc aucune incidence sur le solde budgétaire.

- Les autres revenus<sup>1</sup> projetés sont révisés à la baisse en 2022-2023, ce qui est principalement attribuable à l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les revenus de la Banque du Canada. À l'avenir, cet élément sera compensé par des révisions à la hausse des composantes liées aux intérêts d'autres revenus, y compris les intérêts et les pénalités sur la dette fiscale et les intérêts sur les prêts aux sociétés d'État.

Les charges de programmes ont été révisées à la hausse à partir de 2023-2024 par rapport au budget de 2022, principalement en raison de l'incidence de l'inflation de l'IPC sur les principaux transferts aux particuliers, et de l'incidence des hypothèses actuarielles révisées sur les passifs au titre des pensions et des avantages sociaux dans les charges de programmes directes.

- Par rapport au budget de 2022, les principaux transferts aux particuliers sont moins élevés en 2022-2023, ce qui est principalement attribuable à la révision des coûts des mesures de transition liées aux prestations d'assurance-emploi. Au cours du reste de la période de projection, les perspectives concernant les principaux transferts aux particuliers ont été révisées à la hausse pour tenir compte de l'incidence de la hausse prévue de l'inflation de l'IPC, à laquelle les taux de l'Allocation canadienne pour enfants et des prestations aux aînés sont indexés.
- Par rapport au budget de 2022, les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement devraient être plus faibles en 2022-2023 et en 2023-2024, baisse principalement attribuable à l'amélioration des projections économiques, ce qui se traduira par une hausse des recouvrements relatifs à l'abattement du Québec – la réduction des transferts en espèces dus au Québec correspondant à la valeur accrue des points d'impôt qui ont été transférés à la province dans les années 1960 et 1970. Cette incidence est plus que neutralisée dans la plupart des autres années de la période de projection sous l'effet des perspectives économiques révisées en ce qui concerne les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de la péréquation, qui sont indexés à la croissance du PIB nominal.
- Les produits provenant du régime de tarification de la pollution retournés sont revus à la baisse pour l'ensemble de la période de projection, ce qui correspond à la baisse des produits projetée, attribuable à l'incidence des mesures de lutte contre les changements climatiques sur les émissions projetées, qui a été abordée précédemment.
- Les charges de programmes directes ont été ajustées à la hausse dans l'ensemble de la période de projection par rapport aux prévisions du budget de 2022.
  - ° L'augmentation des charges en 2022-2023 reflète le calendrier révisé des achats de trousse de dépistage rapide annoncés en janvier 2022, ainsi que le calendrier et le montant révisés des dispositions pour passifs éventuels et pertes.
  - ° Dans l'ensemble de la période de projection, l'augmentation des charges est attribuable à la hausse des coûts prévus des services liés aux pensions et aux avantages sociaux en raison des changements apportés aux hypothèses actuarielles et de l'utilisation accrue des avantages sociaux, à la hausse des charges pour créances douteuses sur les impôts à recevoir, qui devraient augmenter en fonction des révisions à la hausse apportées aux revenus fiscaux, selon ce qui est indiqué ci-dessus, et au calendrier accéléré de l'engagement pris dans le budget de 2022 de réduire le rythme et l'envergure des dépenses de 3 milliards de dollars, comme l'indique le chapitre 3. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des prévisions des crédits d'impôt remboursables pour les sociétés et les particuliers par rapport aux attentes antérieures, d'après un report des résultats de 2021-2022.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements dans l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents, devraient être légèrement plus élevées en 2022-2023 et de nouveau en 2024-2025 par rapport au budget de 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à l'amortissement des pertes subies en 2021-2022 par les régimes d'avantages sociaux des membres de la GRC et des anciens combattants, en raison des changements apportés aux hypothèses actuarielles liées à la réception des demandes et à l'inflation des frais médicaux. Ces pertes sont compensées en 2023-2024 et en partie au cours de la période de projection par les gains projetés découlant de la hausse des taux d'intérêt à long terme projetée utilisée pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Par rapport au budget de 2022, les frais de la dette publique sont plus élevés pour toutes les années de la période de projection. Les hausses sont plus prononcées au cours des trois premières années en raison de la hausse des taux d'intérêt à court et à long terme, selon les prévisions des économistes du secteur privé, et de l'incidence plus élevée de l'inflation sur les obligations à rendement réel concentrées en 2022-2023. Ces augmentations sont en partie compensées par l'amélioration du solde budgétaire et la réduction des besoins d'emprunt prévus.

<sup>1</sup> Les autres revenus comprennent ceux tirés de la vente de biens et de services, des prêts et des investissements, des intérêts et des pénalités, et des bénéfices nets des sociétés d'État.

## Incidence budgétaire supplémentaire du scénario pessimiste

Tableau A1.4

### Incidence budgétaire du scénario pessimiste (par rapport au scénario de référence)

en milliards de dollars

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>Évolution de la situation économique et budgétaire par composante<sup>1</sup></b>						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	-8,1	-14,6	-11,1	-10,0	-9,2	-8,3
(1.2) Taxes et droits d'accise	-1,1	-0,4	0,0	-0,1	-0,1	0,0
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	-0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
(1.4) Autres revenus <sup>2</sup>	-1,8	-1,4	0,2	1,6	1,9	1,7
<b>(1) Total – Revenus budgétaires</b>	<b>-11,0</b>	<b>-16,6</b>	<b>-11,0</b>	<b>-8,7</b>	<b>-7,5</b>	<b>-6,7</b>
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	-0,5	-2,7	-3,2	-3,4	-3,3	-3,2
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,0	0,6	1,0	1,3	1,0	0,9
(2.3) Retour des produits du régime de tarification de la pollution	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
(2.4) Charges de programmes directes	0,1	0,5	0,7	0,7	1,1	1,2
<b>(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,1</b>
(3) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,0	0,9	0,9	1,2	1,7	2,1
(4) Frais de la dette publique	-1,3	-4,7	-5,3	-7,0	-8,3	-7,2
<b>(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire</b>	<b>-12,7</b>	<b>-21,8</b>	<b>-16,8</b>	<b>-15,9</b>	<b>-15,3</b>	<b>-12,8</b>

<sup>1</sup> Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

<sup>2</sup> Comprend les cotisations d'assurance-emploi, la taxe sur les services numériques et la taxe sur les logements sous-utilisés dans ce tableau aux fins de présentation seulement.

La réduction de l'activité économique prévue dans le scénario pessimiste entraînerait une baisse des revenus pour toutes les années de la période de projection en raison des facteurs suivants :

- Rentrées moins élevées que prévu au titre de l'impôt sur le revenu, soit une baisse d'environ 10 milliards de dollars par année, en raison de la faiblesse des prix des produits de base et de la baisse du PIB nominal prévu. Cette répercussion est principalement le fait de la baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et celle des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés, toutes deux liées à une diminution prévue des bénéfices des sociétés et du revenu des particuliers.
- Réduction des taxes et droits d'accise, principalement en raison d'une réduction prévue de la consommation, particulièrement au début de la période de projection.
- Produits provenant du régime de tarification de la pollution inférieurs aux prévisions en raison de l'incidence de la réduction de l'activité économique sur la consommation d'énergie, ce qui se traduira par la baisse des produits retournés, selon la description figurant ci-dessous.
- Recul à court terme des bénéfices nets de la Banque du Canada attribuable à la hausse des taux d'intérêt, recul qui s'atténue dans les dernières années de la période de projection.

L'incidence négative de la réduction des revenus évoquée dans le scénario pessimiste serait aggravée par une hausse des charges de programmes projetées, principalement en raison des perspectives d'inflation de l'IPC, entraînant l'indexation de certains programmes de prestations. Ces charges plus élevées seraient en partie compensées par une baisse des paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement et une diminution des charges de programmes directes, comme décrites ci-dessous :

- Les principaux transferts aux particuliers devraient augmenter par rapport aux prévisions de référence étant donné que le taux de chômage plus élevé et la baisse des revenus du scénario pessimiste entraînent une utilisation accrue des mesures de soutien au revenu, en particulier l'assurance-emploi. L'inflation plus importante et plus persistante de l'IPC augmenterait le coût des programmes indexés sur l'inflation, comme les prestations aux aînés et l'Allocation canadienne pour enfants.

- Les principaux paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement devraient cependant être moins élevés que prévu, les paiements de transfert sociaux – notamment le Transfert canadien en matière de santé et la péréquation – étant indexés à la croissance du PIB nominal, qui est plus faible dans le cadre de ce scénario.
- On prévoit une baisse des produits provenant du régime de tarification de la pollution en fonction de la diminution des produits perçus découlant de l'incidence de la réduction de l'activité économique sur la consommation d'énergie.

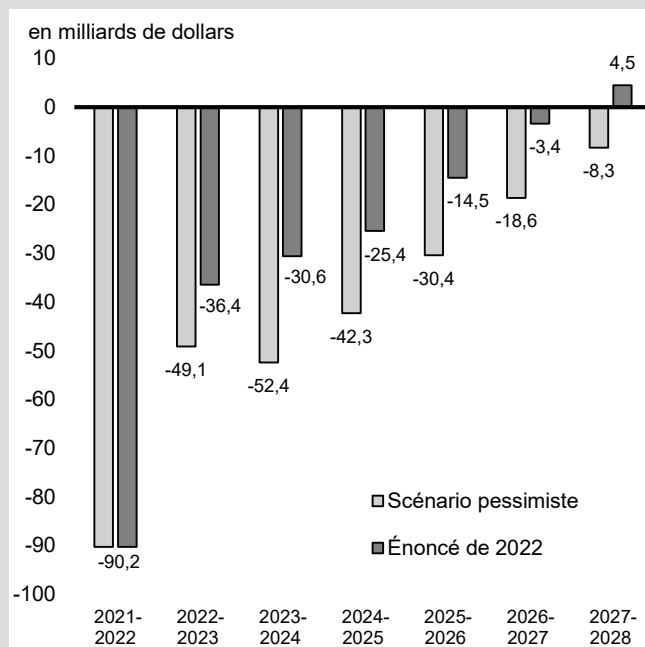
Les charges de programmes directes devraient aussi être moins élevées que prévu selon ce scénario, principalement sous l'effet de la baisse des frais de service liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, causée par la hausse des taux d'intérêt.

Les pertes actuarielles nettes devraient être plus faibles que prévu en raison de la hausse des taux d'intérêt à long terme projetée utilisée pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Les frais de la dette publique constituent la catégorie de charges la plus touchée selon ce scénario pessimiste : ils augmentent d'environ 6 milliards de dollars annuellement sur la période de projection, la hausse soutenue des taux d'intérêt prévue entraînant une hausse des paiements d'intérêts sur la dette portant intérêt du gouvernement.

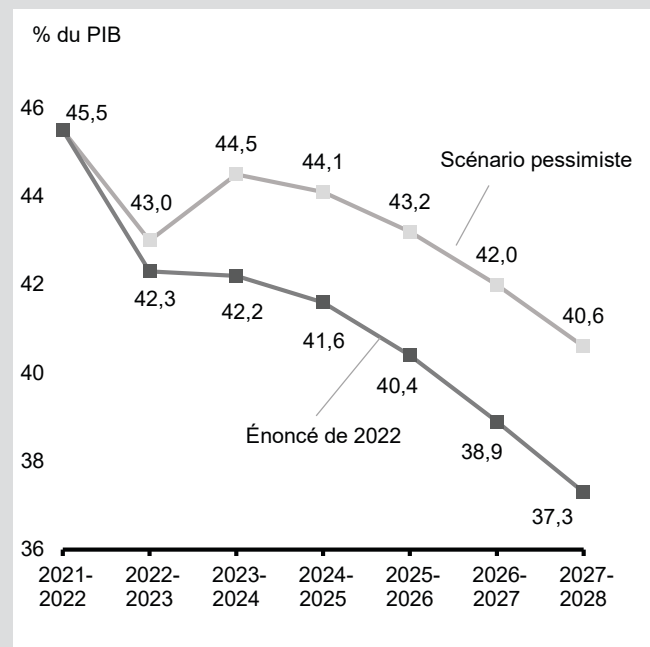
Au total, le scénario pessimiste pourrait ajouter en moyenne environ 16 milliards de dollars au déficit au cours de la période de projection, et le ratio de la dette fédérale au PIB pourrait être 3,3 points de pourcentage plus élevé, à 40,6 %, d'ici 2027-2028, comme illustré dans les graphiques A1.1 et A1.2 ci-après.

**Graphique A1.1**  
**Solde budgétaire : scénarios de référence et pessimiste de l'Énoncé économique de l'automne de 2022**



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique A1.2**  
**Ratio de la dette fédérale au PIB : scénarios de référence et pessimiste de l'Énoncé économique de l'automne de 2022**



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

# État sommaire des opérations

Tableau A1.5

## État sommaire des opérations en milliards de dollars

	Projections						
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>Revenus budgétaires</b>	<b>413,3</b>	<b>445,9</b>	<b>462,5</b>	<b>479,4</b>	<b>500,8</b>	<b>520,3</b>	<b>542,4</b>
Charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	468,8	437,8	443,8	457,6	469,1	479,0	491,9
Frais de la dette publique	24,5	34,7	43,3	42,7	42,9	44,1	44,8
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>493,3</b>	<b>472,5</b>	<b>487,1</b>	<b>500,3</b>	<b>512,0</b>	<b>523,1</b>	<b>536,7</b>
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-80,0	-26,6	-24,6	-20,9	-11,1	-2,7	5,7
Pertes actuarielles nettes	-10,2	-9,8	-6,0	-4,6	-3,3	-0,6	-1,2
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-90,2</b>	<b>-36,4</b>	<b>-30,6</b>	<b>-25,4</b>	<b>-14,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>4,5</b>
<b>Situation financière</b>							
Total des passifs	1 838,7	1 851,4	1 884,7	1 946,3	1 997,6	2 032,1	2 052,3
Actifs financiers	600,3	568,5	567,7	599,3	631,3	659,2	681,8
Dette nette	1 238,4	1 282,9	1 317,0	1 347,0	1 366,3	1 372,9	1 370,5
Actifs non financiers	103,9	105,6	109,1	113,6	118,5	121,7	123,9
<b>Dette fédérale<sup>1,2</sup></b>							
Pourcentage du PIB							
Revenus budgétaires	16,6	16,0	16,2	16,2	16,2	16,2	16,2
Charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	18,8	15,7	15,5	15,4	15,2	14,9	14,7
Frais de la dette publique	1,0	1,2	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3
Solde budgétaire	-3,6	-1,3	-1,1	-0,9	-0,5	-0,1	0,1
Dette fédérale	45,5	42,3	42,2	41,6	40,4	38,9	37,3

<sup>1</sup> La situation financière d'ouverture pour 2022-2023 a été rajustée en fonction de la situation de clôture figurant dans les *Comptes publics du Canada* de 2022 afin de refléter l'incidence de deux nouvelles normes comptables pour les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui sont entrées en vigueur en 2022-2023. Pour en savoir plus sur ces rajustements, consultez la note 8 de *La revue financière* d'août 2022, disponible sur le site Web du ministère des Finances.

<sup>2</sup> Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2022-2023 comprend une estimation des autres revenus globaux de 0,7 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises du gouvernement, et une estimation de 0,2 milliard de dollars pour les gains de réévaluation nets sur les accords de swaps visant l'échange d'actifs et les contrats à terme sur devises.

## Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.6

### Perspectives concernant les revenus

en milliards de dollars

	Projections						
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>							
Impôt sur le revenu des particuliers	198,4	209,4	216,3	226,2	238,7	249,5	261,6
Impôt sur le revenu des sociétés	78,8	91,0	86,4	85,2	87,1	88,2	91,6
Impôt sur le revenu des non-résidents	10,8	13,8	13,7	12,9	13,0	13,4	14,3
Total	288,0	314,2	316,4	324,3	338,8	351,1	367,6
<b>Revenus tirés des taxes et des droits d'accise</b>							
Taxe sur les produits et services	46,2	47,2	51,5	53,9	55,8	57,9	60,0
Droits de douane à l'importation	5,2	6,4	6,6	6,8	7,0	7,3	7,6
Autres taxes et droits d'accise	11,3	12,3	12,6	12,9	13,0	13,2	13,3
Total	62,7	65,8	70,6	73,5	75,9	78,4	80,9
Autres revenus fiscaux	0,0	0,2	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
<b>Total – Revenus fiscaux</b>	<b>350,7</b>	<b>380,1</b>	<b>387,9</b>	<b>398,8</b>	<b>415,7</b>	<b>430,6</b>	<b>449,5</b>
Produits du régime de tarification de la pollution	6,3	7,8	9,8	11,8	13,4	15,0	16,3
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	23,9	26,6	28,2	29,6	30,7	31,7	32,8
<b>Autres revenus</b>							
Sociétés d'État entreprises	12,8	6,8	8,5	10,2	11,4	12,7	12,8
Autres programmes	18,7	23,4	25,9	26,4	26,7	27,3	27,8
Revenu net des opérations de change	0,9	1,1	2,2	2,6	2,9	3,1	3,2
Total	32,4	31,4	36,6	39,2	41,1	43,0	43,8
<b>Total – Revenus budgétaires</b>	<b>413,3</b>	<b>445,9</b>	<b>462,5</b>	<b>479,4</b>	<b>500,8</b>	<b>520,3</b>	<b>542,4</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>							
Total – Revenus fiscaux	14,1	13,6	13,6	13,4	13,4	13,4	13,4
Produits du régime de tarification de la pollution	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,3	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Total – Revenus budgétaires	16,6	16,0	16,2	16,2	16,2	16,2	16,2

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.6 ci-dessus donne un aperçu des revenus budgétaires prévus par composante principale.



## Revenus d'impôt sur le revenu

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui constituent la plus grande composante des revenus budgétaires et qui s'établissaient à 48 % en 2021-2022, devraient grimper à 209,4 milliards de dollars en 2022-2023 (hausse de 5,6 %), d'après les estimations révisées du revenu des ménages, en particulier le revenu du travail, et la hausse des niveaux d'emploi. Pour le reste de la période de projection, la croissance des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers s'établit à 4,6 % en moyenne, conformément à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 15,4 %, pour atteindre 91 milliards de dollars en 2022-2023, sous l'effet de gains généralisés, en particulier dans les secteurs des finances et des ressources naturelles. Par la suite, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient diminuer de 5,1 % en 2023-2024, en raison du ralentissement prévu de la croissance économique en 2023, avant d'augmenter à un taux moyen de 1,5 % par année pour le reste de la période de projection.

L'impôt payé par les non-résidents sur leurs revenus de source canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts, devrait atteindre 13,8 milliards de dollars (27,9 %) en 2022-2023, en raison d'une hausse des bénéfices des sociétés. Au cours du reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait atteindre en moyenne 0,7 %, ce qui cadre avec le ralentissement prévu de la croissance des bénéfices des sociétés.

## Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient augmenter de 2,2 % pour atteindre 47,2 milliards de dollars en 2022-2023, conformément aux ventes au détail, et devraient être compensés en partie par le coût de l'augmentation temporaire du crédit pour la TPS. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,9 % par année, en moyenne, ce qui reflète les perspectives de consommation taxable et la croissance prévue des prix à la consommation et des volumes de consommation.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter de 21,4 % en 2022-2023 sous l'effet de l'abrogation de la remise des droits sur l'équipement de protection individuelle et d'autres marchandises médicales, et les projections concernant les importations prévues reflètent la croissance des prix des importations et des importations réelles. Pour le reste de la période de projection, la croissance moyenne de 3,6 % est attribuable à la croissance projetée des importations réelles.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter pour atteindre 12,3 milliards de dollars (8,6 %) en 2022-2023, ce qui reflète les données d'un exercice à l'autre, particulièrement pour le cannabis et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, avant de se normaliser pour suivre une tendance de croissance annuelle moyenne de 1,7 % pendant le reste de la période de projection. Cette augmentation reflète principalement les perspectives de consommation de produits du tabac et d'alcool.

Les autres taxes comprennent les revenus de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncés dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 et de la taxe sur les services numériques. Les recettes provenant de ces taxes devraient atteindre 0,2 milliard de dollars en 2022-2023, et 1,0 milliard d'ici 2027-2028.

## Produits du régime de tarification de la pollution

La croissance des produits tirés du régime fédéral de tarification de la pollution sera principalement dictée par l'augmentation des prix du carbone<sup>2</sup>. Les produits directs continueront d'être entièrement retournés aux provinces ou aux territoires où ils sont générés.

## Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter pour s'établir à 11,7 % en 2022-2023 en raison de la vigueur continue du marché du travail, et le taux de chômage devrait se rapprocher de son taux d'avant la pandémie. Pour le reste de la période de projection, les revenus de l'assurance-emploi devraient augmenter de 4,2 % en moyenne, ce qui reflète la croissance régulière des gains et l'augmentation du taux de cotisation selon le mécanisme de fixation des taux de cotisation prescrits par la loi, passant de 1,58 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2022, à 1,63 \$ en 2023 puis à 1,66 \$ en 2024 (voir l'encadré A1.1 pour en savoir plus sur les perspectives du Compte des opérations de l'assurance-emploi). Après avoir grimpé à 1,63 \$, le taux de cotisation à l'assurance-emploi demeurera tout de même inférieur de 10 cents au taux appliqué entre 2008 et 2010. Le taux de cotisation était à son plus bas en 2019, en 2020 et en 2021 (1,58 \$).

<sup>2</sup> La trajectoire du prix du carbone reflète des augmentations annuelles de 15 \$/tonne, par rapport à 50 \$/tonne, à compter de 2023-2024, comme l'indique la *Mise à jour de L'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030*, publiée en août 2021.

## Encadré A1.1 Compte des opérations de l'assurance-emploi

### Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028			
Revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi	23,9	26,6	28,2	29,6	30,7	31,7	32,8			
Prestations d'assurance-emploi <sup>1</sup>	38,9	24,8	24,3	25,9	26,5	27,0	27,7			
Frais d'administration et autres charges du programme <sup>2</sup>	2,6	2,6	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0			
	2021 <sup>3</sup>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-24,6	-0,8	2,2	2,2	2,5	3,3	3,6	4,0	4,2	4,4
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-25,9	-26,7	-24,4	-22,2	-19,7	-16,4	-12,8	-8,8	-4,6	-0,1 <sup>4</sup>
Taux de cotisation projeté										
(par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,58	1,58	1,63	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66

<sup>1</sup> Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

<sup>2</sup> Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

<sup>3</sup> Les valeurs de 2021 sont des données réelles. Les données de 2022 et des années suivantes constituent des projections.

<sup>4</sup> Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer un léger déficit annuel en 2022, puis des excédents annuels en raison des augmentations prévues du taux de cotisation à compter de 2023, qui passera à 1,63 \$ puis à 1,66 \$ en 2024. Ces hausses reflètent la pratique systématique du mécanisme de fixation des taux, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017.

## Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et services et des autres revenus divers; et les revenus sur opérations de change.

- Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient diminuer de 6,0 milliards de dollars en 2022-2023, en raison surtout des pertes de revenus de la Banque du Canada. Par la suite, la croissance s'établit en moyenne à 13,4 % par année, à mesure que cette incidence s'estompe et que les perspectives des sociétés d'État entreprises s'améliorent de manière plus générale.

- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient augmenter en moyenne de 17,6 % en 2022-2023 et en 2023-2024, principalement sous l'effet de l'augmentation des revenus intérêts et de pénalités sur la dette fiscale en raison de taux d'intérêt plus élevés, de revenus supplémentaires tirés de la mise aux enchères du spectre et de la reprise des ventes de biens et services (p. ex. les frais d'obtention de passeports et de visas, ainsi que les revenus de VIA Rail). Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient continuer d'augmenter de 1,8 %.
- Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détenues dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes, et sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient augmenter en raison de la croissance des réserves au cours de la période de projection et de la hausse des taux d'intérêt prévus.

# Perspectives concernant les charges

Tableau A1.7

## Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projections						
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>Principaux transferts aux particuliers</b>							
Prestations aux aînés	60,8	69,0	76,6	81,6	86,6	91,7	96,6
Prestations d'assurance-emploi <sup>1</sup>	38,9	24,8	24,3	25,9	26,5	27,0	27,7
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs <sup>2</sup>	15,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants <sup>3</sup>	26,2	24,9	26,3	27,7	28,7	29,4	30,1
<b>Total</b>	<b>141,5</b>	<b>118,9</b>	<b>127,1</b>	<b>135,1</b>	<b>141,8</b>	<b>148,0</b>	<b>154,4</b>
<b>Principaux transferts aux autres administrations</b>							
Transfert canadien en matière de santé	45,1	45,2	49,3	52,3	54,1	56,3	58,6
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15,5	15,9	16,4	16,9	17,4	17,9	18,5
Péréquation	20,9	21,9	23,9	25,4	26,3	27,3	28,4
Formule de financement des territoires	4,4	4,6	4,9	5,2	5,4	5,5	5,8
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6
Soins à domicile et soins de santé mentale	2,5	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,0
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants <sup>4</sup>	2,9	4,5	5,6	6,6	7,9	7,9	7,7
Autres arrangements fiscaux <sup>5</sup>	-5,3	-6,6	-7,0	-7,3	-7,7	-8,1	-8,4
<b>Total</b>	<b>88,4</b>	<b>89,0</b>	<b>96,8</b>	<b>102,7</b>	<b>107,2</b>	<b>110,6</b>	<b>113,1</b>
<b>Retour des produits du régime de tarification de la pollution</b>	<b>3,8</b>	<b>7,7</b>	<b>11,1</b>	<b>11,9</b>	<b>13,5</b>	<b>15,0</b>	<b>16,3</b>
<b>Charges de programmes directes</b>							
Subvention salariale d'urgence du Canada	22,3	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres paiements de transfert	88,5	96,0	86,7	85,8	84,8	83,0	83,5
Charges de fonctionnement <sup>6</sup>	124,3	126,2	122,1	122,1	121,8	122,2	124,5
<b>Total</b>	<b>235,1</b>	<b>222,1</b>	<b>208,7</b>	<b>207,9</b>	<b>206,6</b>	<b>205,3</b>	<b>208,0</b>
<b>Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>468,8</b>	<b>437,8</b>	<b>443,8</b>	<b>457,6</b>	<b>469,1</b>	<b>479,0</b>	<b>491,9</b>
Frais de la dette publique	24,5	34,7	43,3	42,7	42,9	44,1	44,8
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>493,3</b>	<b>472,5</b>	<b>487,1</b>	<b>500,3</b>	<b>512,0</b>	<b>523,1</b>	<b>536,7</b>
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	10,2	9,8	6,0	4,6	3,3	0,6	1,2
<b>Total des charges</b>	<b>503,5</b>	<b>482,3</b>	<b>493,1</b>	<b>504,8</b>	<b>515,3</b>	<b>523,7</b>	<b>537,9</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>							
Principaux transferts aux particuliers	5,7	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6	4,6
Principaux transferts aux autres administrations	3,5	3,2	3,4	3,5	3,5	3,4	3,4
Charges de programmes directes	9,4	8,0	7,3	7,0	6,7	6,4	6,2
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	18,8	15,7	15,5	15,4	15,2	14,9	14,7
Total des charges	20,2	17,3	17,2	17,0	16,7	16,3	16,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.

<sup>2</sup> Comprend la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.

<sup>3</sup> Comprend la Prestation pour enfants handicapés.

<sup>4</sup> Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants excluent le financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones, qui est inclus dans les autres postes de paiements de transfert.

<sup>5</sup> Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (les montants compensatoires reflètent la réduction de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents); les subventions législatives; les paiements liés à l'Accord Canada–Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers; les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets (PBN) et de la participation accessoire aux bénéfices nets (PABN) d'Hibernia à Terre-Neuve-et-Labrador; et les paiements potentiels de stabilisation fiscale.

<sup>6</sup> Ce poste comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

Le tableau A1.7 ci-dessus donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie. Comme le montrent les perspectives, le total des charges de programmes exprimé en pourcentage du PIB continuera de suivre une tendance à la baisse, ce qui témoigne d'une gestion budgétaire prudente et responsable et d'une tendance plus normale des dépenses après la pandémie.

Les charges de programmes se divisent en quatre grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, le retour des produits du régime de tarification de la pollution et les charges de programmes directes.

## Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers comprennent les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi, les mesures de soutien au revenu pour les travailleurs touchés par la COVID-19 et l'Allocation canadienne pour enfants.

Les prestations aux aînés devraient augmenter à 69,0 milliards de dollars, en hausse de 13,5 %, en 2022-2023. Au cours de la période de projection, les prestations aux aînés devraient augmenter à un taux moyen de 7,0 % par année. L'augmentation des prestations aux aînés est attribuable à la croissance de la population d'aînés, à l'inflation projetée des prix à la consommation à laquelle les prestations sont pleinement indexées, ainsi qu'à l'augmentation permanente prévue de 10 % des prestations régulières de la Sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans ou plus, à compter de juillet 2022, qui a été annoncée dans le budget de 2021.

Les prestations d'assurance-emploi devraient diminuer pour atteindre 24,8 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui s'explique principalement par l'arrivée à échéance des mesures d'assurance-emploi temporaires liées à la COVID-19 et par la baisse du taux de chômage. Les prestations d'assurance-emploi devraient encore tomber à 24,3 milliards de dollars d'ici 2023-2024, en raison de projections de l'amélioration du marché du travail, pour augmenter en moyenne de 3,3 % par année par la suite.

Le gouvernement a offert un soutien aux Canadiens par l'entremise de la Prestation canadienne d'urgence, de la Prestation canadienne de la relance économique, de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Le gouvernement a mis fin à ces programmes temporaires, qui devraient coûter 0,2 milliard de dollars en 2022-2023.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) devraient baisser de 4,9 % pour atteindre 24,9 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui est principalement attribuable à l'élimination progressive du supplément temporaire pour les familles ayant de jeunes enfants. Les versements de l'ACE devraient ensuite augmenter de 5,3 % en 2023-2024 et de 5,4 % en 2024-2025 sous l'effet d'une hausse de l'inflation plus élevée que prévu des prix à la consommation, à laquelle les prestations sont indexées, avant de diminuer à une croissance moyenne de 2,8 % pour le reste de la période de projection.

## Principaux paiements de transfert aux autres administrations

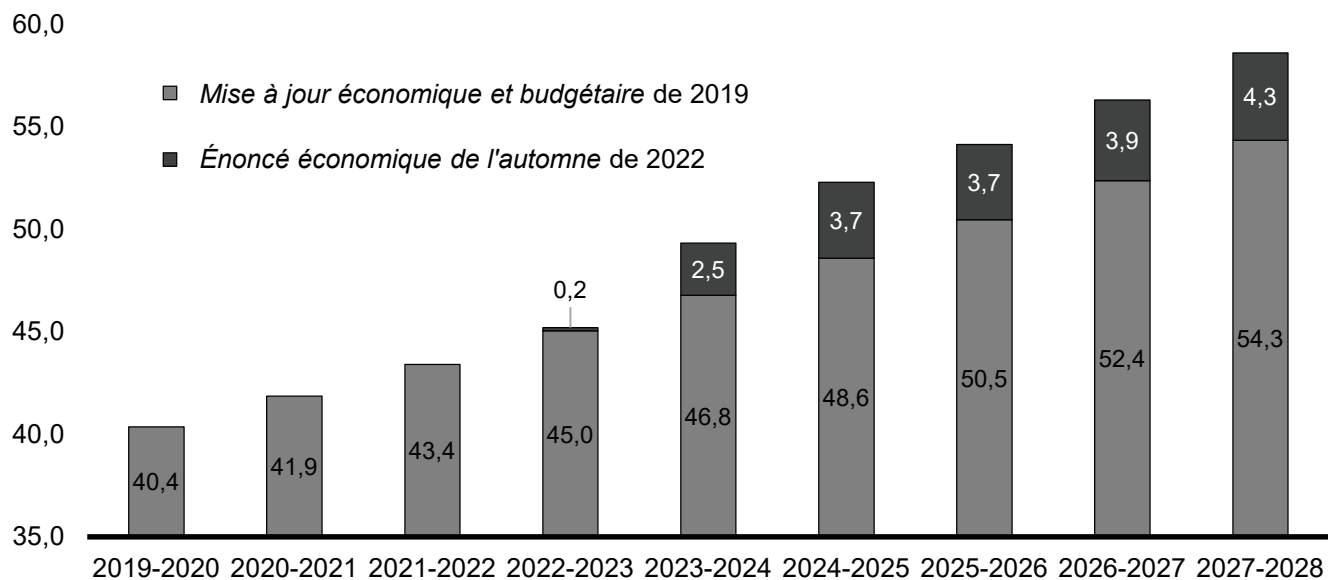
Les principaux transferts aux autres administrations devraient passer de 89,0 milliards de dollars en 2022-2023 à 113,1 milliards de dollars en 2027-2028, principalement en raison de la croissance du PIB nominal.

Le soutien total fourni au titre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) devrait passer de 45,2 milliards de dollars en 2022-2023 à 58,6 milliards en 2027-2028, croissance correspondant à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une hausse garantie par la loi d'au moins 3 % par année. En 2023-2024, le Transfert canadien en matière de santé devrait offrir du soutien à hauteur de 49,3 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 9,1 % par rapport à 2022-2023. Grâce à la forte relance économique du Canada, le Transfert canadien en matière de santé offrira aux provinces et aux territoires 18,1 milliards de dollars de plus en financement au cours des cinq prochaines années que ne le prévoyait la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2019, avant la pandémie (graphique A1.3).

Graphique A1.3

### Prévision du Transfert canadien en matière de santé – Mise à jour économique et budgétaire de 2019 par rapport à l'Énoncé économique de l'automne de 2022

en milliards de dollars



Nota – Dans le cas de la Mise à jour économique et budgétaire de 2019, trois années supplémentaires ont été extrapolées au moyen du modèle de projection à long terme du ministère des Finances au moment de la publication de cette mise à jour.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Aux termes de la loi, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) augmentera de 3 % par année, pour passer de 15,9 milliards de dollars en 2022-2023 à 18,5 milliards en 2027-2028. Les paiements de péréquation devraient passer de 21,9 milliards de dollars en 2022-2023 à 28,4 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui correspond à une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal. Les paiements au titre de la formule de financement des territoires devraient passer de 4,6 milliards de dollars en 2022-2023 à 5,8 milliards en 2027-2028, principalement en raison de la hausse des dépenses provinciales/locales, qui représentent une composante importante de la formule. Les paiements au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada passeront de 2,3 milliards de dollars en 2022-2023 à 2,6 milliards de dollars en 2027-2028, leur augmentation étant fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars.

Les transferts pour les soins à domicile et les soins de santé mentale se stabilisent à 1,2 milliard de dollars à compter de 2022-2023 pour le reste des ententes bilatérales de 10 ans entre le Canada et les provinces et les territoires, jusqu'en 2026-2027. Les paiements de transfert au titre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient passer de 4,5 milliards de dollars en 2022-2023 à 7,7 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui comprend le financement de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, en vue de permettre à Emploi et Développement social Canada d'établir un fonds pour l'infrastructure d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les paiements au titre des autres arrangements fiscaux devraient diminuer, passant de -6,6 milliards de dollars en 2022-2023 à -8,4 milliards de dollars en 2027-2028, principalement en raison de l'abattement du Québec. Cette diminution reflète la valeur accrue des points d'impôt transférés au Québec dans les années 1960 et 1970, ce qui, en conséquence, a entraîné une réduction des transferts à la province.

### Retour des produits du régime de tarification de la pollution

Le retour des produits tirés du régime de tarification de la pollution représente la remise des produits directs provenant de la redevance fédérale sur les combustibles et du système de tarification fondé sur le rendement à l'administration où ils ont été perçus. Les produits du régime de tarification de la pollution remis devraient atteindre 7,7 milliards de dollars en 2022-2023, et grimper à 16,3 milliards d'ici 2027-2028, ce qui est attribuable à la hausse du prix de la pollution par le carbone.

## Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent la Subvention salariale d'urgence du Canada, les autres paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement.

Le budget de 2022 ne prévoyait pas de dépenses liées à la Subvention salariale d'urgence du Canada en 2022-2023, mais depuis le budget de 2022, l'Agence du revenu du Canada a entrepris d'autres évaluations de déclarations antérieures. Les remboursements prévus devraient entraîner des dépenses négatives de 0,1 milliard de dollars.

D'autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient atteindre 96,0 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui s'explique en partie par les mesures figurant dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022, comme celles visant à aider à la reconstruction à la suite du passage de l'ouragan *Fiona*, l'aide financière et d'autres formes d'aide à l'Ukraine ainsi que les mesures de soutien visant à rendre le logement plus abordable. Après 2022-2023, les autres paiements de transfert devraient diminuer pour atteindre 83,0 milliards de dollars en 2026-2027, puis s'élever à 83,5 milliards de dollars en 2027-2028. La diminution correspond au financement annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 et tient compte des mesures qui se prolongeront jusqu'au milieu de la période de projection, comme les investissements dans la Stratégie emploi et compétences jeunesse et des mesures antérieures comme l'élimination des mesures de soutien au loyer et à la rémunération liées à la COVID-19, y compris le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil et le Programme de soutien en cas de confinement local.

Les charges de fonctionnement représentent le coût des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Elles devraient atteindre 126,2 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui comprend entre autres le cumul des passifs éventuels et les dépenses liées à l'achat de trousse de dépistage rapide. Les charges de fonctionnement devraient diminuer pour atteindre 121,8 milliards de dollars en 2025-2026, avant d'augmenter légèrement de 1,1 % pour atteindre 124,5 milliards de dollars en 2027-2028. La croissance des charges de fonctionnement, attribuable aux pressions sur les coûts liés aux prix et au volume, et aux salaires, est tempérée par une baisse graduelle des dépenses comme celles liées à l'approvisionnement en vaccins et en équipement de protection individuelle découlant de la pandémie.

## Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, devraient diminuer graduellement au cours de la période de prévision, et passer d'une perte projetée de 9,8 milliards de dollars en 2022-2023 à 1,2 milliard de dollars en 2027-2028, en raison de la hausse prévue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

## Frais de la dette publique

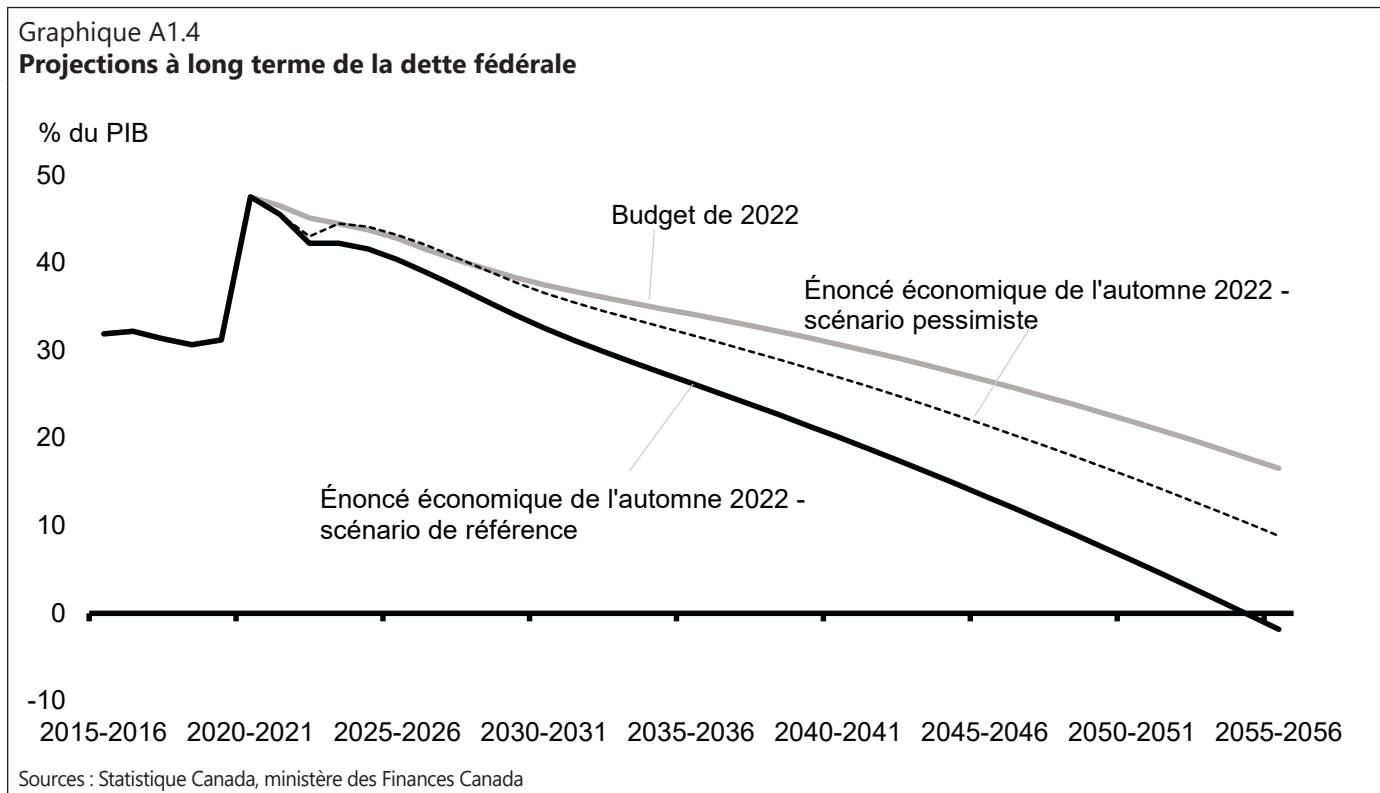
Les frais de la dette publique devraient augmenter à 34,7 milliards de dollars en 2022-2023, en raison de la hausse marquée des taux d'intérêt à court terme et de l'incidence de l'inflation élevée sur les obligations à rendement réel. Ces frais diminueront légèrement en 2024-2025, puisque l'inflation et les taux d'intérêt devraient diminuer, avant d'afficher une faible croissance en raison des besoins d'emprunt supplémentaires de 2025-2026 à 2027-2028. En pourcentage du PIB, les frais de la dette publique devraient demeurer très bas, par rapport aux nombres historiques – on s'attend à ce qu'ils augmentent à 1,5 % en 2023-2024 avant de diminuer à 1,3 % d'ici 2027-2028. Ces pourcentages sont encore très près des creux historiques et bien inférieurs aux sommets de 6,5 % du PIB enregistré dans les années 1990 et de 2,1 % en 2007-2008, avant la crise financière.

## Projections à long terme de la dette

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections du ratio de la dette au PIB à long terme présentées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022 sont associées à un degré élevé d'incertitude et sont sensibles aux hypothèses. Elles ne doivent pas être considérées comme des prédictions de l'avenir, mais plutôt comme des scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, à supposer qu'aucun futur changement ne soit apporté aux politiques.

Les projections financières à long terme, qui s'appuient sur les prévisions de l'Énoncé économique de l'automne de 2022, indiquent toujours que les finances publiques fédérales sont viables au-delà de la période de projection habituelle, comme en témoigne la baisse continue du ratio de la dette au PIB au cours de l'ensemble de la période de projection, tant selon le scénario de référence que le scénario pessimiste (graphique A1.4). Même dans le scénario pessimiste, le ratio de la dette au PIB projeté suit une trajectoire à la baisse plus prononcée que celle prévue dans le budget de 2022. On en arrive à ces résultats malgré les tendances démographiques défavorables, les taux de croissance de la productivité futurs présumés modestes et les augmentations prévues des taux d'intérêt. Selon l'analyse plus détaillée ci-dessous, cette conclusion résiste bien à certains changements dans les hypothèses individuelles à long terme.

Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une tendance à la baisse à moyen et à long terme permettra de s'assurer que les générations futures ne sont pas accablées par la dette et que la marge de manœuvre financière reste disponible pour faire face aux défis et aux risques futurs qui ne sont pas pris en compte dans cette projection. Songeons entre autres aux changements climatiques, à la transition vers la carboneutralité, aux récessions, à de nouvelles pandémies et aux risques géopolitiques.



Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2022 à 2027) présentées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022 sont prolongées jusqu'en 2055 au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (1 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 1974 à 2019, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,6 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections liées au taux de participation à la population active et à la moyenne des heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où le taux d'inflation du PIB annuel se maintiendrait à 2 %, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,6 % par année de 2028 à 2055 (tableau A1.8).



Tableau A1.8

**Projections de croissance du PIB, scénario de référence et taux de croissance annuels moyens**

%, sauf indication contraire

	1970-2021	2022-2027	2028-2055
<b>Croissance du PIB réel</b>	<b>2,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>
Apports (points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,5	1,3	0,6
Population en âge de travailler	1,5	1,4	0,8
Taux d'activité de la main-d'œuvre	0,2	-0,5	-0,2
Taux de chômage	-0,1	0,3	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	0,1	0,0
Croissance de la productivité du travail	1,1	0,7	1,0
<b>Croissance du PIB nominal</b>	<b>6,8</b>	<b>5,1</b>	<b>3,6</b>

*Nota* – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les projections à long terme de la dette fédérale sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans le cadre duquel chacune des catégories de revenus et de charges est modélisée en tant que fonction de ses projections démographiques et économiques sous-jacentes et variables, les relations étant définies par une combinaison de politiques et d'hypothèses du gouvernement. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections budgétaires de 2028-2029 à 2055-2056 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent à peu près au même rythme que le PIB nominal.
- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leur facteur de progression respectif établi par la loi. Les autres transferts fédéraux aux autres administrations, selon le transfert, augmentent en fonction du PIB nominal, des populations ciblées et de l'inflation, ou de la législation actuelle.
- Les prestations de la Sécurité de la vieillesse et les allocations pour enfants augmentent au même rythme que les populations ciblées et l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation d'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Selon le scénario de référence, le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale portant intérêt devrait passer progressivement d'environ 2,6 % en 2027-2028 à 3,5 % d'ici 2055-2056.

L'analyse de sensibilité montre que les projections financières à long terme résistent bien à certaines modifications de ces hypothèses (tableaux A1.9 et A1.10).

Tableau A1.9

**Description des hypothèses alternatives<sup>1</sup>**

Hypothèse alternative moins scénario de référence

	Scénario de référence <sup>2</sup>	Valeur élevée	Valeur faible
<b>Démographie</b>			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,6 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23,2 années	+3 années	-3 années
<b>Économie</b>			
Taux total de la participation à la population active (%)	61,2	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures)	33,2	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,7	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	1,0	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,2	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

<sup>1</sup> Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2028, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.<sup>2</sup> Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2028 à 2055.

Tableau A1.10

**Solde budgétaire et dette en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange**

Pourcentage du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dettes	Solde budgétaire	Dettes	Solde budgétaire	Dettes
<b>Démographie</b>						
Taux de fécondité	1,6	-1,8	1,4	2,1	1,8	-5,9
Immigration	1,6	-1,8	2,0	-6,5	1,2	3,7
Espérance de vie à 65 ans	1,6	-1,8	1,6	-1,4	1,9	-4,7
<b>Économie</b>						
Taux total de la participation à la population active	1,6	-1,8	1,9	-6,4	1,3	3,2
Moyenne des heures travaillées par semaine	1,6	-1,8	1,9	-6,0	1,4	2,7
Taux de chômage	1,6	-1,8	1,5	-0,3	1,7	-3,3
Productivité du travail	1,6	-1,8	2,1	-7,1	1,2	3,9
Taux d'intérêt	1,6	-1,8	1,4	3,3	1,7	-5,7

# Renseignements supplémentaires

## Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2022

Depuis 2016, le gouvernement fournit un aperçu transparent de toutes les mesures stratégiques prises entre les budgets et les mises à jour. Ces mesures, énumérées dans le tableau A1.11 permettent de s'assurer que les Canadiens sont bien servis sans interruption par les programmes sur lesquels ils comptent et que les activités du gouvernement se poursuivent, comme à l'habitude.

Tableau A1.11

### Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2022 en millions de dollars

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<b>Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement</b>							
Appuyer les principales activités de la REC	REC	4	10	9	8	8	8
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>		-4	-10	-9	-8	-8	-8
Autres lieux de travail pour les employés du gouvernement du Canada	SPAC	5	6	7	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-5	-6	-7	0	0	0
Gestion des ressources humaines du gouvernement du Canada	SCT	0	13	13	14	14	14
Mise en œuvre de modifications à la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	CFP	2	1	0	0	0	0
Renforcer le système de paye de la fonction publique	SPAC	10	0	0	0	0	0
Accroître la capacité bilingue de la fonction publique	SCT	1	1	0	0	0	0
Infrastructure et services en technologie de l'information modernes et fiables pour le gouvernement du Canada	SCT	51	0	0	0	0	0
Renforcer les services législatifs	JUS	4	10	13	13	13	13
Améliorer les réponses aux griefs déposés par les délinquants	SCC	1	1	1	1	1	1
Investir dans les services d'accès à l'information	BAC	33	33	8	8	8	8
Traiter des demandes supplémentaires présentées en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	IRCC, ASFC, CPVP	21	0	0	0	0	0
Contrats de la Garde nationale de l'ASFC	ASFC	37	47	47	49	49	50
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-21	-26	-26	-26	-26	-26
Appuyer la sûreté aérienne	TC, GRC	27	32	5	8	7	7
Soutenir le Régime d'assurance-invalidité et les prestations supplémentaires de soins de santé de la GRC	SCT, GRC	577	135	156	182	206	206
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-547	-85	-95	-110	-121	-121
<i>Moins : Revenus projetés</i>		-1	-5	-9	-13	-18	-18
Appuyer la Commission sur l'état d'urgence <sup>1</sup>	BCP	20	5	0	0	0	0
Assurer la sûreté des voyages aériens	ACSTA	330	0	0	0	0	0
Logements temporaires pour les demandeurs d'asile nécessitant un refuge	IRCC	135	0	0	0	0	0
Appuyer les opérations de la Sécurité de la vieillesse et de l'assurance-emploi	EDSC	78	106	120	122	92	18
<i>Moins : Fonds du compte du Régime de pensions du Canada</i>		-8	-8	-9	-9	-6	-1

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Améliorer la sécurité, les services de gestion et les systèmes de technologie de l'information de la Cour suprême	CSC	5	6	6	6	7	7
Élargir les installations des tribunaux nationaux		2	4	10	16	20	37
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	SATJ	0	0	0	-1	-1	-1
Financement pour l'ACIA afin de répondre aux besoins opérationnels après la pandémie	ACIA	19	24	19	0	0	0
Réglementer les importations d'animaux	ACIA	3	5	6	6	0	0
Frais d'affranchissement et coûts des services bancaires du gouvernement	SPAC	9	20	18	18	18	18
<b>Marchés de l'emploi, santé, sécurité et culture</b>							
Mise à niveau du réseau et des installations du SCC		13	14	18	24	33	40
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	SCC	0	0	0	-1	-1	-2
Organisme d'examen indépendant pour la GRC et l'ASFC <sup>1</sup>		18	17	19	19	19	19
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	CCETP, ASFC	-6	-7	-7	-7	-7	-7
Appuyer la CCETP	CCETP	7	5	5	5	5	5
Soutenir la reconstruction du village de Lytton <sup>1</sup>		10	26	19	19	3	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	INFC, PacifiCan	-3	-25	-19	-19	-3	0
Renforcer la capacité de gestion des urgences pour se préparer aux catastrophes naturelles et intervenir à la suite de celles-ci	SP	7	7	7	7	7	7
Renouveler les programmes de soutien à la sécurité publique du Canada et soutenir la Commission des libérations conditionnelles	SP, CLCC	33	16	16	16	16	14
<i>Moins : Revenus projetés</i>		-1	-1	-1	-1	-1	-1
Lutter contre la criminalité par armes à feu <sup>1</sup>		17	23	22	18	18	14
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	SP, GRC	-22	-20	-20	-17	-13	-13
Sécurité alimentaire dans le Nord	RCAANC	20	0	0	0	0	0
Opérations de dépistage de la COVID-19 à la frontière (réaffectation de fonds de 2021-2022)	ASPC	400	0	0	0	0	0
Approvisionnement lié à la COVID-19	SPAC	6	0	0	0	0	0
Réglementation des médicaments et des instruments médicaux	SC	17	0	0	0	0	0
Exigences relatives à l'étiquetage sur le devant des emballages	ACIA	1	1	1	2	1	1
Réglementation du cannabis		164	167	165	0	0	0
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	SC, ASPC, GRC, SP, ASFC	-85	-93	-100	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-2	-2	-2	0	0	0
Intervenir face aux éclosons de variole simienne au Canada	ASPC, IRSC	113	309	0	0	0	0
Renforcer la préparation aux urgences nucléaires	SC	3	3	3	3	3	3
Commémorer les réalisations et les sacrifices des anciens combattants canadiens <sup>1</sup>	ACC	3	5	11	2	2	0
Améliorer la prestation des services du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	TACRA	4	5	0	0	0	0

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Maintenir le Programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants	SP	43	35	35	0	0	0
Moderniser les réseaux de la GRC	GRC	6	15	19	22	27	26
Renouveler l'Initiative de citoyenneté numérique	PCH	4	13	13	1	0	0
Mettre en place dix jours de congé de maladie payé dans les secteurs sous réglementation fédérale	EDSC	4	3	2	0	0	0
Soutenir les besoins opérationnels et compenser les pertes de revenus prévues liées aux répercussions continues de la pandémie de COVID-19 des organismes suivants :							
Musées nationaux et Commission des champs de bataille nationaux <sup>2</sup>	-	31	4	4	0	0	0
CBC/Radio-Canada	SRC	21	21	0	0	0	0
Centre national des Arts	PCH	16	0	0	0	0	0
Office national du film	PCH	5	0	0	0	0	0
Dons au programme de Bourses de la reine Elizabeth II <sup>1</sup>	PCH	20	0	0	0	0	0
Soutenir l'éducation de base des adultes dans le Nord	CanNor	5	0	0	0	0	0
Soutiens parascolaires et lutte contre les obstacles à l'éducation	EDSC	0	38	20	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		0	-10	0	0	0	0
Équité, diversité et inclusion dans le sport <sup>1</sup>	PCH	5	10	10	0	0	0
Appuyer la Fondation canadienne des relations raciales	FCRR	0	9	9	0	0	0
<b>Croissance, innovation et infrastructure</b>							
Soutien accru pour améliorer l'accès aux services Internet à large bande	ISDEC	0	81	215	113	66	0
Élargir le soutien à la modernisation de la réglementation <sup>1</sup>	SCT	1	6	5	0	0	0
Financement pour soutenir les programmes et les mandats de développement économique régional :							
Activités de FedNor	FedNor	5	6	6	6	6	6
Activités de FedDev	FedDev	1	1	1	0	0	0
Programme de développement du Nord de l'Ontario	FedNor	5	5	0	0	0	0
Appui à l'Ouest canadien	PacifiCan, PrairiesCan	19	0	0	0	0	0
Soutien supplémentaire au secteur viticole <sup>1</sup>	AAC	83	83	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-50	-51	0	0	0	0
Renouvellement du programme Solutions innovatrices Canada	ISDEC	8	121	121	121	121	121
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		0	-114	-114	-114	-114	-114
Élargir les programmes technologiques liés à la pandémie du CNRC (réaffectation de fonds de 2021-2022)	CNRC	31	28	0	0	0	0
Allègement des intérêts pour les producteurs agricoles <sup>1</sup>	AAC	30	35	0	0	0	0
Investir dans les trains et l'infrastructure de VIA Rail	TC	0	2	8	14	14	14
Protection des biens patrimoniaux et appui au transport interprovincial dans la région de la capitale nationale	CCN	6	8	10	12	16	17
<i>Réaffectation de fonds de 2020-2021</i>		1	2	2	1	0	0

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Soutien à Marine Atlantique S.C.C. <sup>1</sup>	TC	216	247	239	25	25	25
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-25	-48	-41	-21	-21	-21
<i>Moins : Revenus projetés</i>		-113	-111	-114	0	0	0
Soutien pour la Société des ponts fédéraux Limitée <sup>1</sup>	TC	1	2	1	1	1	1
Soutien des véhicules de pointe et des technologies du transport aérien	TC	31	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-1	0	0	0	0	0
Soutien des compétences numériques, de la littératie et de la connectivité <sup>1</sup>	ISDEC	3	13	8	0	0	0
Renforcer la prévention de la peste porcine africaine et la préparation pour y faire face	AAC	18	21	7	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-4	0	0	0	0	0
Entretenir les aéroports régionaux et éloignés du Canada	TC	0	0	0	4	8	8
Reconstruction du quai des pêcheurs au havre de Cap-aux-Meules <sup>1</sup>	TC	0	0	0	2	2	2
Financement de la mission d'étude scientifique de l'atmosphère <sup>1</sup>	ASC	0	17	2	2	2	2
Renouvellement du financement de la Table ronde du milieu des affaires et de l'enseignement supérieur <sup>1</sup>	ISDEC	6	6	6	0	0	0
<b>Croissance propre et protection de l'environnement du Canada</b>							
Institut climatique du Canada	ECCC	5	6	6	6	6	6
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-5	-3	0	0	0	0
Encourager les communications, l'éducation et la publicité liées au climat	ECCC	8	10	0	0	0	0
Programme d'innovation énergétique	RNCan	17	62	63	63	63	63
Élargissement du Programme sur les espèces aquatiques envahissantes	MPO	2	7	9	9	10	0
Capacité de calcul de haute performance pour les services hydrométéorologiques	ECCC, SPC	3	13	25	60	60	51
Réhabilitation environnementale liée aux déchets nucléaires	EACL	3	3	3	3	0	0
Administrer la tarification de la pollution causée par le carbone et soutenir les règlements sur les combustibles propres	ECCC	27	36	35	34	34	33
Stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette – Phase 3	RNCan	13	15	18	16	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-1	-1	-1	-1	0	0
Appuyer la surveillance des pêches au Canada	MPO	4	6	6	6	6	5
Soutien pour les immobilisations dans les parcs nationaux, les aires de conservation et les lieux historiques du Canada	APC	17	78	48	15	15	16
Programme d'adaptation aux changements climatiques de RNCan	RNCan	5	9	9	9	9	0
Appuyer le Centre environnemental du Pacifique	ECCC	19	19	19	19	19	19
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-14	-14	-14	-14	-14	-14

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Accueillir la deuxième partie de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	ECCC	47	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-10	0	0	0	0	0
<b>Faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones</b>							
Programme d'aide au revenu dans les réserves	SAC	30	309	0	0	0	0
Programme pour la prévention de la violence familiale	SAC	19	19	6	6	6	6
Programmes de sport pour les jeunes autochtones	PCH	4	4	4	4	4	0
Jeunes autochtones – Renouvellement du programme et établissement d'un réseau national	RCAANC	6	6	0	0	0	0
Programmes urbains pour les peuples autochtones	SAC	34	34	34	0	0	0
Améliorations apportées à la <i>Loi sur la gestion financière des premières nations</i>	RCAANC, SAC	17	20	17	11	11	0
Gestion des urgences des Premières Nations	SAC, RCAANC	117	117	117	0	0	0
Amélioration des services d'inscription de la Loi sur les Indiens	SAC	4	11	0	0	0	0
Améliorer les soins continus et de longue durée dans les communautés autochtones	SAC	58	62	63	0	0	0
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones <sup>1</sup>	SP	1	8	15	15	15	15
Visite papale au Canada – Appuyer la participation des Autochtones	SAC, RCAANC	48	0	0	0	0	0
Renforcer la gouvernance et faire progresser les nouvelles relations financières avec les Premières Nations	SAC	45	45	0	0	0	0
Soutien des services internes à RCAANCC	RCAANC	20	21	22	23	23	23
Soutien à la reconnaissance des droits des Autochtones et aux discussions sur l'autodétermination <sup>1</sup>	RCAANC	50	50	0	0	0	0
<i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis<sup>2</sup></i>	SAC	273	431	233	206	218	230
Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et principe de Jordan <sup>4</sup>	SAC	90	144	147	147	147	1 026
<i>Moins : Report de fonds d'une année sur l'autre</i>		-701	0	0	0	0	0
Élaboration conjointe et réapprovisionnement du Fonds de règlement des revendications particulières	RCAANC	5 890	1	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-5 890	0	0	0	0	0
Recrutement et maintien en poste de professionnels de la santé dans les réserves	SAC	18	38	54	70	70	0
Soutien accru pour les priorités des Autochtones entourant d'importants projets	RNCAN, MPO, TC, ECCC	9	5	18	0	0	0
Revendications liées aux expériences vécues dans l'enfance par les Autochtones	RCAANC	43	28	3	0	0	0
<b>Politique de l'impôt et du secteur financier</b>							
Financement de l'administration de mesures fiscales et d'autres mesures <sup>1,5</sup>	ARC	196	149	120	94	97	92
Maintien de l'allègement des droits d'accise pour le cidre et l'hydromel	FIN	11	16	16	16	16	16

	MIN.	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<b>Commerce, relations internationales et sécurité</b>							
Lutter contre les migrations irrégulières dans les Amériques	IRCC, AMC	18	22	25	25	25	16
Défense continentale et modernisation du NORAD	MDN	14	159	325	509	783	1,187
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-14	-136	-527	-870	-1238	-192
Prorogation du contrat pour un pétrolier ravitailleur d'escadre provisoire <sup>1</sup>	MDN	13	88	86	0	0	0
Maintien des niveaux de service du Programme des marchandises contrôlées	SPAC	4	4	4	4	4	4
Protéger les institutions démocratiques contre les cybermenaces	CST	1	1	1	1	1	1
Renforcer la cybersécurité du gouvernement du Canada	SPC, SCT	13	85	78	67	82	79
Renouvellement de l'opération PRÉSENCE	MDN	25	0	0	0	0	0
Renouveler la Stratégie d'exportation créative	PCH	0	19	19	19	0	0
Accorder une indemnisation complète et équitable aux secteurs soumis à la gestion de l'offre <sup>6</sup>	AAC	1,200	145	145	145	45	42
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		0	0	0	0	0	-13
Administration des sanctions <sup>1</sup>	GRC, FIN, AMC	5	17	16	17	16	10
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-1	-1	-1	-1	-1	-1
Septième reconstitution du Fonds mondial <sup>1</sup>	AMC	0	61	61	61	61	61
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		0	-61	-61	-61	-61	-61
Offrir un refuge pour les Ukrainiens (y compris des vols nolisés, un hébergement et une aide financière) <sup>1</sup>	IRCC, ASFC, ASPC, AMC, CISR	623	66	6	2	2	2
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-365	0	0	0	0	0
Aide humanitaire « Agir pour l'Ukraine » <sup>1</sup>	AMC	100	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-100	0	0	0	0	0
Sécurité alimentaire mondiale et soutien supplémentaire à l'Ukraine <sup>1</sup>	AMC	402	0	0	0	0	0
Soutenir le programme consulaire du Canada	AMC	44	54	56	56	55	55
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-37	-37	-37	-37	-37	-37
Capacité diplomatique en Europe de l'Est <sup>1</sup>	AMC	8	13	13	13	13	13
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>		0	-1	-1	-1	-1	-1
Décret de remise visant des marchandises de l'Ukraine <sup>1</sup>	FIN	2	0	0	0	0	0
Abrogation du Décret de remise visant certaines marchandises (COVID-19)	FIN	36	0	0	0	0	0
Reporter au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 l'amélioration de la perception des droits et des taxes sur les marchandises importées	ASFC	150	63	0	0	0	0
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées<sup>7</sup></i>		2 669	738	672	506	701	391
<b>Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2022</b>		<b>7 279</b>	<b>4 325</b>	<b>2 870</b>	<b>1 816</b>	<b>1 765</b>	<b>3 530</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



<sup>1</sup> Mesure rendue publique dans le Budget supplémentaire des dépenses A de 2022-2023 ou annoncée précédemment.

<sup>2</sup> Cette mesure comprend le financement pour le Musée canadien pour les droits de la personne, le Musée canadien de l'histoire, le Musée canadien de la nature, le Musée canadien des sciences et de la technologie, le Musée des beaux-arts du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux.

<sup>3</sup> Le financement appuiera les efforts que le Canada continue de déployer afin de travailler avec les communautés autochtones pour mettre en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

<sup>4</sup> Financement pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan. Dans le prolongement des 40 milliards de dollars affectés dans la *Mise à jour économique et financière* de 2021, des accords de principe annoncés en janvier 2022 et des 4 milliards de dollars annoncés pour le principe de Jordan dans le budget de 2022, cette mesure comprend du financement visant à maintenir et à renforcer les services existants à court terme, et à soutenir les négociations menées en vue d'une entente de règlement définitive qui garantira la réforme à long terme de ces programmes.

<sup>5</sup> Financement versé pour permettre à l'Agence du revenu du Canada d'administrer le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, les modifications apportées aux règles fiscales internationales conformément aux piliers Un et Deux de l'OCDE, les nouvelles règles concernant l'échange de renseignements sur les vendeurs de plateformes économiques numériques, le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada, la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, la nouvelle taxe de luxe, le cadre du droit d'accise sur le cannabis et la redevance sur les combustibles du système fédéral de tarification de la pollution par le carbone. De plus, du financement a été approuvé aux fins de modification des systèmes de technologie de l'information pour permettre à l'ARC de mettre en œuvre les modifications législatives.

<sup>6</sup> Le gouvernement verse 1,7 milliard de dollars pour une indemnisation complète et équitable des secteurs soumis à la gestion de l'offre en raison du nouvel Accord de libre-échange nord-américain. De plus amples détails sur la compensation seront donnés dans les semaines à venir.

<sup>7</sup> L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle peut comprendre des dispositions en lien avec des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et avec des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciale, de négociation de conventions et de litiges.

### **Légende :**

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada	FIN	Ministère des Finances Canada
ACC	Anciens Combattants Canada	GCC	Garde côtière canadienne
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments	GRC	Gendarmerie royale du Canada
ACSTA	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
AMC	Affaires mondiales Canada	INFC	Infrastructure Canada
APC	Agence Parcs Canada	IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique	ISDEC	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
ARC	Agence du revenu du Canada	JUS	Ministère de la Justice Canada
ASC	Agence spatiale canadienne	MDN	Défense nationale
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada	MPO	Pêches et Océans Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BAC	Bibliothèque et Archives Canada	PacifiCan	Développement économique Canada pour le Pacifique
BCP	Bureau du Conseil privé	PCH	Patrimoine canadien
CCETP	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes de la GRC	Prairies Can	Développement économique Canada pour les Prairies
CCN	Commission de la capitale nationale	RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
CFP	Commission de la fonction publique	REC	Régie de l'énergie du Canada
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	RNCan	Ressources naturelles Canada
CLCC	Commission des libérations conditionnelles du Canada	SAC	Services aux Autochtones Canada
CNRC	Conseil national de recherches du Canada	SATJ	Service administratif des tribunaux judiciaires
CPVP	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	SC	Santé Canada
CSC	Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada	SCC	Service correctionnel Canada
CSC	Cour suprême du Canada	SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
CST	Centre de la sécurité des télécommunications Canada	SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
EACL	Énergie atomique du Canada limitée	SP	Sécurité publique Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada	SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada	SPC	Services partagés Canada
FCRR	Fondation canadienne des relations raciales	SRC	Société Radio-Canada
FedDev	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	TACRA	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
FedNor	Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario	TC	Transports Canada



## Annexe 2

# Mise à jour de la Stratégie de gestion de la dette de 2022-2023

## Introduction

Dans le cadre du budget de 2022, le gouvernement a publié la Stratégie de gestion de la dette de 2022-2023, qui énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement en ce qui a trait à son programme d'emprunt sur le marché intérieur et à la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales.

## Faits saillants des consultations

En septembre et en octobre 2022, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont tenu plus de 25 réunions bilatérales avec des participants au marché, qui leur ont fourni des commentaires écrits. Ces consultations, qui font partie intégrante du processus de gestion de la dette, ont permis de recueillir des points de vue sur des questions liées à la conception et au fonctionnement du programme d'emprunt sur le marché intérieur du gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, les participants au marché ont indiqué que le marché canadien des titres d'emprunt continue de fonctionner relativement bien dans un environnement mondial où les taux d'intérêt augmentent et où l'instabilité est considérablement élevée. De façon générale, la demande est bonne pour presque tous les secteurs d'émission de titres de créance du gouvernement du Canada, à l'exception des obligations à trois ans et à rendement réel, dont la demande et la liquidité ont été relativement plus faibles. Les participants ont également convenu que le Canada devrait, au fil du temps, envisager un cadre d'obligations durable plus élargi, qui pourrait comprendre des obligations sociales ou de transition, en plus des obligations vertes.

Un résumé détaillé des consultations tenues à l'automne 2022 se trouve sur le site Web de la Banque du Canada.

## Ajustements au plan d'emprunt de 2022-2023

Comme on peut le voir dans la section des projections budgétaires, les perspectives budgétaires pour 2022-2023 se sont améliorées depuis le budget de 2022. Le déficit prévu pour 2022-2023 a diminué de 16 milliards de dollars par rapport aux prévisions du printemps. En outre, le déficit pour 2021-2022 a été révisé à la baisse de plus de 23 milliards de dollars depuis le budget de 2022.

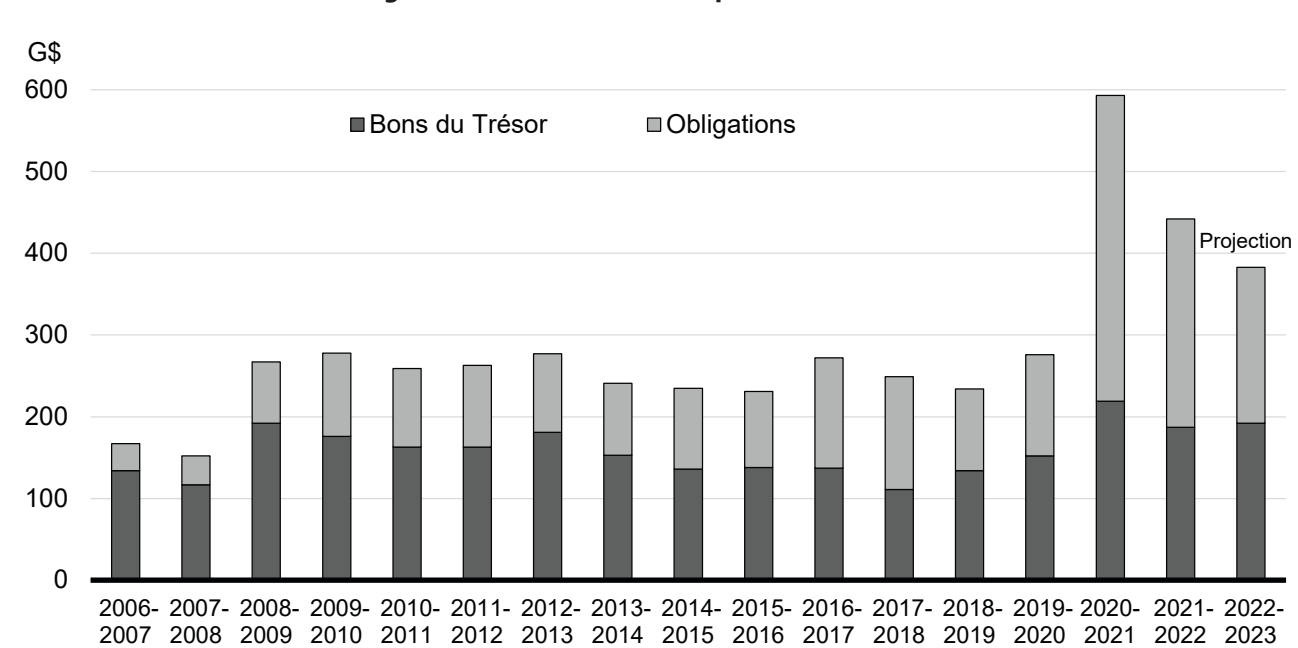
Étant donné l'amélioration de la situation financière, le niveau d'émission d'obligations pour 2022-2023 a été réduit de 21 milliards de dollars et l'encours des bons du Trésor de fin d'année a été réduit de 21 milliards par rapport à ce qui figure dans la *Stratégie de gestion de la dette de 2022-2023*. Cette réduction s'ajoute à la tendance baissière vers des niveaux plus normaux observée dans les émissions depuis le sommet atteint en 2020-2021 causé par la COVID-19 (voir le graphique A2.1).

En juin 2022, le gouvernement a annoncé sa décision d'annuler l'émission d'obligations à très longue échéance, arrivant à échéance en décembre 2064. Cette décision tient compte de la réduction des besoins d'emprunt du Canada de façon générale. Si la situation le justifie, le gouvernement fera part de ses nouvelles intentions en ce qui a trait à l'émission d'obligations à très longue échéance. La projection actualisée pour l'émission brute d'obligations et de bons du Trésor est présentée dans le tableau A2.1.

## Programme d'obligations à rendement réel

Le gouvernement a décidé de mettre fin aux émissions d'obligations à rendement réel (ORR). Cette décision, qui entre immédiatement en vigueur, découle d'une faible demande pour ce produit et permettra au gouvernement de promouvoir la liquidité en consolidant le financement au sein de ses propres secteurs de base.

Graphique A2.1

**Total des émissions brutes du gouvernement du Canada par exercice**

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Tableau A2.1

**Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2022-2023**

en milliards de dollars

	2021-2022 Réelles <sup>1</sup>	2022-2023 Budget de 2022	2022-2023 À jour	Variation par rapport au budget de 2022
<b>Bons du Trésor</b>	<b>187</b>	<b>213</b>	<b>192</b>	<b>-21</b>
2 ans	67	74	68	-6
3 ans	29	24	20	-4
5 ans	40	34	31	-3
10 ans	79	54	52	-2
30 ans	30	16	14	-2
Obligations à rendement réel (ORR)	1	1	1	-
À très longue échéance	4	4	-	-4
Obligations vertes	5	5 <sup>2</sup>	5 <sup>2</sup>	-
<b>Total des obligations</b>	<b>255</b>	<b>212</b>	<b>191</b>	<b>-21</b>
<b>Total des émissions brutes</b>	<b>442</b>	<b>425</b>	<b>383</b>	<b>-42</b>

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Comprend une adjudication d'obligations à 10 ans menée en mars 2022 dont la date de règlement a été fixée au cours de l'exercice 2022-2023.<sup>2</sup> Espace réservé aux obligations vertes. Émission visée, sous réserve de facteurs comme les dépenses admissibles disponibles et les conditions du marché.

Les réductions du programme des obligations de cette année par rapport au plan du budget de 2022 ont été mises en œuvre de manière équilibrée afin de favoriser le bon fonctionnement du marché dans tous les secteurs. Ces réductions se traduiront également par une diminution des tailles des obligations de référence par rapport au plan du budget de 2022 (tableau A2.2).

Tableau A2.2

**Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence<sup>1</sup>**

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	14-18			14-18		14-18			14-18	
3 ans			8-12					8-12		
5 ans		14-18					14-18			
10 ans					18-24					18-24
30 ans <sup>2</sup>										25-40
Obligations à rendement réel <sup>2,3</sup>										8-12

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

<sup>1</sup> L'émission annuelle réelle peut varier.<sup>2</sup> Les obligations à rendement nominal et à rendement réel à 30 ans n'arrivent pas à échéance chaque année ou dans la même année.<sup>3</sup> La taille de la fourchette des obligations de référence comprend l'estimation du rajustement en fonction de l'inflation, tandis que l'émission annuelle prévue ne la comprend pas.

## Obligations de souveraineté de l'Ukraine

Le 28 octobre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'émettre des obligations de souveraineté de l'Ukraine d'une valeur de 500 millions de dollars afin de donner aux Canadiennes et aux Canadiens l'occasion de fournir une aide financière au gouvernement ukrainien. L'équivalent du produit de cette émission d'obligations sera acheminé sous forme de prêt, par l'intermédiaire du compte administré par le Fonds monétaire international, pour soutenir le gouvernement et le peuple ukrainiens. Le gouvernement mène actuellement des discussions avec les institutions financières pour rendre ces obligations facilement disponibles aux Canadiens par l'intermédiaire de leurs outils d'investissements habituels.

## Programme des obligations vertes

En mars 2022, le gouvernement a publié son Cadre des obligations vertes. Cette publication a été suivie par l'émission des premières obligations vertes du gouvernement pour une valeur de 5 milliards de dollars, soit l'émission d'obligations vertes la plus importante en dollars canadiens à ce jour. Chez les investisseurs, cette émission a suscité une forte demande d'obligations vertes ainsi que du côté des investisseurs soucieux sur le plan social. Le programme d'obligations vertes du Canada contribuera au soutien de la croissance du marché de la finance durable au Canada et mettra en valeur les investissements du Canada relatifs à la lutte contre les changements climatiques et aux initiatives environnementales.

Conformément au Cadre des obligations vertes du Canada, le gouvernement prévoit publier le rapport sur l'affectation de ses premières obligations vertes avant la fin de 2022-2023, et le premier rapport sur les répercussions suivra. Une autre émission d'obligations vertes est également prévue avant la fin de 2022-2023. Les décisions futures quant à la taille, à l'échéance et au calendrier de la prochaine émission d'obligations vertes tiendront compte des points de vue des participants au marché et de la disponibilité en ce qui a trait aux dépenses vertes admissibles.

Le gouvernement du Canada étudiera également l'élaboration d'un cadre d'obligations durable qui lui permettrait d'émettre, par exemple, des obligations sociales ou de transition, en plus des obligations vertes. Cette émission tiendrait compte du soutien du gouvernement en ce qui a trait à un vaste ensemble de politiques environnementales et sociales, en plus d'appuyer davantage le développement du marché de la finance durable canadien.

## Émission d'obligations multimarchés

Le Canada émet des obligations en devises étrangères uniquement dans le but de renforcer ses réserves de change liquides. En avril 2022, le Canada a émis pour 3,5 milliards de dollars américains d'obligations multimarchés à 3 ans. Cette émission a été bien accueillie sur les marchés, car elle a attiré plus du double de son affectation à un prix plus juste que celui des émetteurs, en plus d'élargir le bassin d'investisseurs pour y inclure des investisseurs internationaux et nationaux de grande qualité. De plus, cette émission constitue une bonne façon de diversifier davantage les sources de financement des réserves de change canadiennes.



## Annexe 3

# Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Éliminer en permanence les intérêts sur les prêts aux étudiants	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i> de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> , la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> et la <i>Loi fédérale sur les prêts aux apprentis</i> de manière à éliminer les intérêts sur les nouveaux prêts et les soldes des prêts actuels.
Station lunaire Gateway	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i> de 2022, le gouvernement propose d'adopter des modifications législatives qui s'appuient sur celles d'abord proposées dans le budget de 2022 afin de permettre au Canada de participer à la station spatiale lunaire Gateway. Il s'agit notamment de modifications proposées à la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en vue d'appuyer la ratification du traité Canada-États-Unis sur la station spatiale lunaire Gateway et le respect des engagements juridiques pris par le Canada aux termes du traité.
Fonds de croissance du Canada	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i> de 2022, le gouvernement propose d'adopter une loi pour permettre à la ministre des Finances de demander des fonds du Trésor afin de fournir des capitaux au Fonds de croissance du Canada, un nouveau fonds d'investissement gouvernemental qui catalysera l'investissement du secteur privé en vue de permettre au Canada d'atteindre ses objectifs climatiques et économiques.
<i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i> de 2022, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> afin d'augmenter le montant maximal de l'aide financière qui peut être accordée aux États étrangers en vertu de cette loi.
<i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne</i> de 2022, le gouvernement propose de remplacer la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> par la <i>Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations</i> , une loi concise qui donnera force de loi à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et qui apportera des modifications corrélatives à d'autres lois en fonction de ce changement.





# Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

## Table des matières

<b>Aperçu .....</b>	<b>87</b>
<b>Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers .....</b>	<b>89</b>
Élargissement de la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels aux cessions de contrats de vente.....	89
Versement anticipé automatique de l'Allocation canadienne pour les travailleurs.....	89
<b>Mesure visant l'impôt sur le revenu des sociétés .....</b>	<b>90</b>
Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres.....	90
Application et élimination progressive.....	91
Conditions de travail.....	91
Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique.....	91
<b>Mesures annoncées antérieurement.....</b>	<b>91</b>



## Aperçu

Cette annexe présente des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022.

Le tableau 1 expose ces mesures ainsi que leur incidence financière.

Tableau 1

**Impacts des mesures fiscales proposées sur les revenus** <sup>1, 2, 3</sup>

(en millions de dollars)

	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	Total
<b>Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers</b>							
Élargissement de la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels aux cessions de contrats de vente	–	-1	-1	-1	-1	-1	-5
Versement anticipé automatique de l'Allocation canadienne pour les travailleurs	0	750	780	790	805	820	3 945
<b>Mesure visant l'impôt sur le revenu des sociétés</b>							
Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres	0	1 070	1 110	1 135	1 600	1 735	6 650

<sup>1</sup> Un montant positif représente une diminution des revenus; un montant négatif représente une augmentation des revenus.

<sup>2</sup> Le « – » indique un montant inférieur à 500 000 \$.

<sup>3</sup> Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

# Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

## Élargissement de la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels aux cessions de contrats de vente

Le budget de 2022 a proposé la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels, une nouvelle règle de présomption qui vise à s'assurer que les profits provenant de reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels soient toujours assujettis à l'imposition complète. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les profits découlant de dispositions de biens immobiliers résidentiels (y compris un bien de location) qui ont été détenus pendant moins de 12 mois seraient considérés comme des revenus tirés d'une entreprise, sous réserve des exceptions énumérées ci-dessous.

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 propose d'élargir cette nouvelle règle de présomption aux profits découlant de la disposition des droits d'achat de biens immobiliers résidentiels au moyen de la cession d'un contrat de vente. Les profits découlant d'une cession d'un contrat de vente seraient considérés comme un revenu tiré d'une entreprise si les droits d'achat d'un bien étaient cédés après avoir été détenus pendant moins de 12 mois.

La règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels ne s'appliquerait pas lorsqu'une transaction est effectuée en raison d'au moins un des événements de la vie énumérés ci-dessous :

- Le décès du contribuable ou d'une personne liée au contribuable;
- Une ou plusieurs personnes liées au contribuable deviennent membres du ménage du contribuable ou le contribuable devient membre du ménage d'une personne liée;
- L'échec du mariage ou d'une union de fait du contribuable si ce dernier vit séparément de son époux ou conjoint de fait pendant une période d'au moins 90 jours avant la disposition;
- Une menace à la sécurité personnelle du contribuable ou d'une personne liée;
- Le contribuable ou une personne liée souffre d'une maladie ou d'une incapacité grave;
- Une réinstallation admissible du contribuable ou de son époux ou conjoint de fait (c'est-à-dire, généralement une réinstallation qui permet au contribuable d'exploiter une entreprise, d'occuper un emploi ou de suivre des études postsecondaires à temps plein);
- Une cessation d'emploi involontaire du contribuable ou de son époux ou conjoint de fait;
- L'insolvabilité du contribuable;
- La destruction ou l'expropriation du bien.

La période de détention de 12 mois pour la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels serait réinitialisée une fois que la propriété appartiendra au contribuable qui a conclu un contrat d'achat et de vente. Ainsi, la règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels ne pourra pas être contournée lors de la vente d'une propriété simplement parce qu'un contribuable détenait le droit d'acheter la propriété avant sa construction. En d'autres termes, la période de détention de 12 mois serait réinitialisée à partir du moment où le contribuable devient le propriétaire du bien immobilier résidentiel.

Lorsque la nouvelle règle de présomption ne s'applique pas en raison d'un événement de la vie, tel qu'indiqué ci-dessus, ou parce que le bien a été détenu par le contribuable depuis 12 mois ou plus, il demeurerait une question de fait à savoir si les profits de la disposition sont imposés comme revenu tiré d'une entreprise.

La règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels, y compris l'élargissement pour les cessions des contrats de vente, s'appliquerait aux transactions effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Versement anticipé automatique de l'Allocation canadienne pour les travailleurs

L'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) est un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute aux revenus des travailleurs à revenu faible ou modeste. Un particulier demande l'ACT au moment de remplir sa déclaration de revenus, mais les déclarants sont automatiquement soumis à une vérification de l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de déterminer leur admissibilité s'ils n'ont pas demandé l'ACT. Une option de versement anticipé permet aux particuliers admissibles de présenter une demande pour recevoir jusqu'à la moitié de leur droit prévu au titre de l'ACT pour une année d'imposition, jusqu'à un maximum de quatre versements anticipés. Malgré les efforts récents déployés pour faire connaître cette option à la population, cette disposition est peu utilisée.

Afin de fournir aux bénéficiaires de l'ACT un soutien plus opportun tout au long de l'année, l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 propose de verser, automatiquement aux particuliers qui ont reçu l'ACT pour l'année d'imposition précédente, des paiements anticipés trimestriels qui représenteraient un droit pour l'année d'imposition en cours, pourvu que leur déclaration de revenus pour l'année précédente soit reçue et fasse l'objet d'une cotisation par l'ARC avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours.

- Pour les couples, les paiements anticipés de l'ACT de base seraient versés à l'époux ou conjoint de fait qui a demandé l'ACT en vertu de l'annexe 6 de la déclaration de revenus ou qui l'a reçu dans le cadre de la détermination automatique de l'ARC.
- Un particulier qui n'a reçu que le supplément pour personnes handicapées au cours de l'année précédente (c.-à-d., parce que son époux ou conjoint de fait a demandé la prestation de base) recevrait le paiement anticipé du supplément de l'année courante.

La moitié des droits estimés de l'ACT d'un particulier pour une année, déterminés en fonction de sa déclaration de revenus de l'année précédente (et, le cas échéant, de celui de son conjoint), seraient versés par paiements anticipés en juillet, en octobre et en janvier. Tout droit résiduel serait calculé et payé par l'intermédiaire de la déclaration de revenus du particulier pour l'année.

- Dans le cas d'un couple où les deux conjoints ont reçu des paiements anticipés (p. ex., un couple qui s'est formé au cours de l'année), seul le particulier qui demande l'ACT pour le couple dans sa déclaration de revenus (par lui-même ou par détermination automatique) déclarerait les paiements anticipés reçus par les deux conjoints pour cette année, à l'exception de tout paiement anticipé reçu par un conjoint relativement au supplément pour personnes handicapées, qu'il continuerait de déclarer dans sa propre déclaration.

L'admissibilité à recevoir des paiements anticipés au cours d'une année cesserait dans les cas où un particulier est incarcéré pendant une période de 90 jours ou plus, déménage à l'étranger ou meurt avant le 1<sup>er</sup> juillet (un décès survenu le 1<sup>er</sup> juillet ou après n'entraîne généralement pas de changement dans le droit à l'ACT pour le particulier ou le conjoint survivant/parent).

- Lorsque l'une de ces situations se produit, le bénéficiaire de l'ACT n'aurait pas droit à des paiements anticipés suivant son changement d'admissibilité.
- Le conjoint admissible d'un particulier qui est devenu inadmissible en raison d'un changement de situation décrit ci-dessus pourrait avoir droit à des paiements anticipés en fonction de son revenu de travail individuel et de son revenu net (à l'exclusion de celui du conjoint maintenant inadmissible) pour la partie de l'année suivant le changement de la situation du particulier.

Des changements de circonstance liés à des critères d'admissibilité qui ne sont pas mentionnés ci-dessus n'auraient aucune incidence sur les droits des particuliers au paiement anticipé pour l'année d'imposition en cours.

Les paiements anticipés seraient émis automatiquement à compter de juillet 2023 pour l'année d'imposition 2023, et l'option de demander un paiement anticipé en vertu de la disposition existante ne serait plus disponible après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Mesure visant l'impôt sur le revenu des sociétés

### **Crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres**

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 propose d'instaurer un crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres remboursable équivalant à 30 % du coût en capital du matériel admissible.

Les types de matériel suivants seraient admissibles au crédit :

- le matériel destiné à produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire, éolienne et hydraulique décrit aux sous-alinéas d)(ii), (iii.1), (v), (vi) et (xiv) de la catégorie 43.1 de la déduction pour amortissement;
- le matériel fixe de stockage d'électricité décrit aux sous-alinéas d)(xviii) et d)(xix) de la catégorie 43.1, mais qui n'est pas alimenté par des combustibles fossiles, qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les batteries, les volants d'inertie, les supercondensateurs, le stockage d'énergie magnétique, le stockage d'énergie provenant d'air comprimé, le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage, le stockage d'énergie par gravité et le stockage d'énergie thermique;

- le matériel de chauffage solaire actif, les thermopompes à air et les thermopompes géothermiques qui sont décrites au sous-alinéa d)(i) de la catégorie 43.1;
- le matériel utilisé pour produire de la chaleur ou de l'électricité à partir d'énergie solaire concentrée;
- le matériel utilisé pour produire de la chaleur ou de l'électricité à partir de petits réacteurs nucléaires modulaires;
- les véhicules non routiers zéro émission décrits à la catégorie 56 (par exemple, l'équipement lourd à hydrogène ou électrique utilisé dans l'exploitation minière ou la construction) et le matériel de recharge ou de ravitaillement décrit au sous-alinéa d)(xxi) de la catégorie 43.1 ou au sous-alinéa b)(ii) de la catégorie 43.2 qui est utilisé principalement pour ces véhicules.

À l'avenir, le gouvernement continuera d'examiner l'admissibilité des technologies pertinentes, y compris des technologies supplémentaires.

## Application et élimination progressive

Le crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres serait offert pour le coût en capital des biens qui sont acquis et qui deviennent disponibles aux fins d'utilisation à la date du dépôt du budget de 2023 ou par la suite, lorsqu'ils n'ont été utilisés à aucune fin avant leur acquisition.

Les entreprises pourraient obtenir la totalité du crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et du crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique.

Le crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres serait progressivement éliminé, d'abord pour les biens qui deviennent disponibles aux fins d'utilisation en 2032, et ne sera plus en vigueur pour les biens qui deviendront disponibles aux fins d'utilisation après 2034. Le crédit prendrait fin progressivement, son taux passant de 20 % en 2032, à 10 % en 2033 et à 5 % en 2034.

## Conditions de travail

Afin de se prévaloir du taux de crédit d'impôt offert en vertu du crédit d'impôt pour l'investissement pour les technologies propres, le demandeur devrait satisfaire à certaines conditions de travail. Le taux du crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres pour les investissements admissibles exigerait que toutes les conditions de travail soient remplies afin d'obtenir le taux de 30 %. Un taux de 20 % serait offert aux demandeurs qui ne satisfont pas aux conditions de travail.

Le ministère des Finances consultera un vaste groupe d'intervenants, surtout les syndicats, sur la meilleure façon d'intégrer les conditions de travail au crédit d'impôt proposé. Des détails supplémentaires sur les conditions de travail seront annoncés dans le budget de 2023.

## Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

Le crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres devrait avoir des répercussions environnementales positives en encourageant l'adoption de technologies propres, ce qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules atmosphériques. Cela contribuerait à l'objectif du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le crédit d'impôt pour l'investissement pour les technologies propres contribuerait également à la réalisation de l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable qui vise à produire 90 % de l'électricité à partir de sources renouvelables et non émettrices d'ici 2030.

## Mesures annoncées antérieurement

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales et connexes suivantes, annoncées antérieurement, telles qu'elles ont été modifiées afin de tenir compte des consultations et des délibérations qui ont eu lieu depuis leur publication :

- Propositions législatives rendues publiques le 9 août 2022 relativement aux mesures suivantes :
  - o Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP);
  - o Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation (CIAPH);
  - o Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles;
  - o Règle sur les reventes précipitées de biens immobiliers résidentiels;

- Crédit d'impôt pour frais médicaux à la maternité de substitution et autres frais;
  - Emprunt par les régimes de retraite à prestations déterminées;
  - Contingent des versements annuel pour les organismes de bienfaisance enregistrés;
  - Exigences en matière de déclaration pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR);
  - Correction des erreurs liées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisations déterminées;
  - Dividende pour la relance au Canada et impôt supplémentaire pour les banques et les assureurs-vie;
  - Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
  - Incitatifs fiscaux pour les technologies propres – Thermopompes à air;
  - Crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques;
  - Élimination des actions accréditives pour les activités pétrolières, gazières et du charbon;
  - Déduction accordée aux petites entreprises;
  - Normes internationales d'information financière (IFRS 17);
  - Opérations de couverture et ventes à découvert par les institutions financières canadiennes;
  - Application de la règle générale anti-évitement aux attributs fiscaux;
  - Sociétés privées sous contrôle canadien en substance;
  - Coupons d'intérêts détachés;
  - Versements trimestriels et modifications techniques au cadre de taxation du cannabis;
  - Exigences améliorées en matière de déclaration pour les fiducies;
  - Règles de divulgation obligatoire;
  - Évitement de dettes fiscales;
  - Transmission électronique et certification des déclarations de revenus et de renseignements;
  - Modifications au cadre de taxation des produits de vapotage en ce qui a trait aux mentions obligatoires pour vapotage, à l'entreposage douanier et à l'obligation d'acquitter un droit;
  - Projet de règlement pris en application de la *Loi sur la taxe sur les logements sous utilisés*, modifications à la *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* et modifications connexes à la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
  - Autres modifications techniques relatives à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au *Règlement de l'impôt sur le revenu* proposées le 9 août 2022;
- Propositions législatives et réglementaires concernant la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, les droits d'accises et d'autres taxes et redevances annoncées le 9 août 2022.
  - Propositions législatives publiées le 29 avril 2022 en ce qui concerne les dispositifs hybrides.
  - Mesures fiscales et consultations annoncées dans le budget 2022 pour lesquelles des propositions législatives n'ont pas encore été publiées.
  - Propositions législatives rendues publiques le 4 février 2022, notamment relativement aux mesures suivantes :
    - méthode d'attribution aux détenteurs d'unités demandant le rachat pour les fiducies de fonds communs de placement;
    - imposition des placements enregistrés;
    - prérogatives en matière de vérification;
    - limitation de la déductibilité des intérêts;
    - minage de cryptoactif.
  - Propositions législatives déposées dans un Avis de motion de voies et moyens le 14 décembre 2021 en vue d'introduire la *Loi de la taxe sur les services numériques*.
  - La consultation sur les prix de transfert annoncée dans le budget de 2021.
  - La consultation sur les règles anti-évitement annoncée le 30 novembre 2020 dans l'énoncé économique de l'automne et mise à jour dans le document de consultation publié le 9 août 2022.
  - La mesure d'impôt sur le revenu annoncée le 20 décembre 2019 visant à prolonger d'un an la période de maturation des fiducies pour athlètes amateurs arrivant à échéance en 2019, la faisant passer de huit à neuf ans.
  - Mesures confirmées dans le budget de 2016 concernant le choix des coentreprises en matière de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.

En outre, l'*Énoncé économique de l'automne* de 2022 réaffirme l'engagement du gouvernement à aller de l'avant, au besoin, avec les modifications techniques visant à accroître la certitude et l'intégrité du régime fiscal.





Canada 